

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement



Rapport d'activité 2007

SOMMAIRE

Libre propos de Patrick FIFRE

Rapport moral **P1**

1- Composition de l'association **P5**

Le conseil d'administration	p6
Le bureau	p7
L'équipe	p7
Les membres adhérents du CAUE	p8

2- L'aide à la décision des collectivités locales **P11**

L'aide à la décision et l'accompagnement des communes et communautés de communes	p13
Documents d'urbanisme ou études urbaines suivis en 2007 pour les collectivités	p14
Projets d'équipement ou d'aménagement d'espaces publics suivis en 2007 pour les collectivités	p26

3- Le conseil aux particuliers **P37**

Les permanences en 2007	p39
Les communes concernées par les projets des pétitionnaires	p402

4- Le fleurissement **P45**

Édition 2007 du concours départemental des villes et villages fleuris	p46
---	-----

5- Le centre de documentation **P49**

Le centre de ressources documentaires	p51
---------------------------------------	-----

6- Actions culturelles et de sensibilisation **P53**

Exposition andré RAVÉREAU "Latitudes clémentes"	p54
Séminaire du CAUE	p56
Cahiers de recommandations architecturales n°5 et n°6	p57
La revue du CAUE de l'Ardèche	p58

7- Jury de concours **P61**

8- Actions pédagogiques avec les scolaires **P65**

9- Revue de presse **P69**

Libre propos de Patrick FIFRE

L'année 2007 fut jalonnée par de nombreux événements célébrant les 30 ans d'existence des CAUE.

Lorsque le 3 janvier 1977, la loi sur l'architecture créa les CAUE, certains y virent la naissance de structures bien peu recommandables dont les missions, aux contours peu définis il est vrai, viendraient bousculer des habitudes bien ancrées. À l'inverse, dans l'enthousiasme général, relayé par ses thuriféraires, la loi essaima à tout vent au plus profond des territoires un message d'espoir, car enfin on allait parler d'architecture. Ainsi, se déployèrent sur tous les chemins de jeunes architectes aux pieds nus, clamant à qui voulait l'entendre le renouveau d'une architecture en crise, dont les indignes représentants avaient commis le péché de la barre ou de la tour infernale.

Que dire désormais après trente ans de bons et loyaux services, des résultats des maintes campagnes de sensibilisation, des innombrables expositions plus ou moins prestigieuses, des inévitables cahiers de recommandations, des chartes de paysage et autres dispositifs tous élaborés avec générosité et passion ?

En parallèle, se tramait un tout autre dessein. La loi sur l'architecture fut accompagnée la même année d'une autre loi beaucoup plus prosaïque et bien plus lucrative, celle relative au financement du logement. Ainsi naquirent les prêts aidés d'accèsion à la propriété (PAP) et les prêts conventionnés destinés à déplacer des populations entières vers un idéal, une vie rêvée, un éden sans aucun pareil : la maison individuelle. Selon cette logique parfaitement orchestrée par une technocratie complice, purent se développer d'innombrables entreprises de construction dont la plus célèbre disposa à terme des moyens nécessaires au rachat d'une grande chaîne de télévision nationale.

Dans le même temps, la systématisation de modèles proposés sur catalogue ou construits en vraie grandeur au sein de villages-expos, diffusa une culture du style néo-régional excluant toutes les autres formes. Du Nord à la Provence, de la Bretagne à l'Alsace, chaque région disposait de son modèle spécifique avec certes quelques déclinaisons faisant référence à une identité résolument locale et à un lointain passé rural dont les valeurs demeurerait immuables.

Face à cette nouvelle machine à habiter, les CAUE tentèrent quasi vainement de modifier la donne. En attestent aujourd'hui les marées de lotissements qui inondent les périphéries urbaines ou qui jalonnent les axes routiers des moindres villages.

Échec d'une ambition, difficultés à combattre de fausses certitudes, prégnance trop importante de poncifs largement magnifiés par des stratégies de communication finement établies, l'exercice de contre-attaque des CAUE fut difficile voire éprouvant. De plus, la tâche était encore plus délicate face à une réglementation draconienne qui n'autorisait aucun écart et qui se répétait inlassablement dans tous les documents d'urbanisme. Face à ce tableau dont le trait est un peu forcé, d'aucuns auraient pu s'interroger sur l'utilité des CAUE et leur pérennité. Les menaces furent nombreuses.

Pourtant 30 ans après, les CAUE sont toujours présents et ont su, contre vents et marées, s'adapter aux évolutions et aux multiples mutations qu'ont connues les paysages de nos départements. Si les résultats relatifs à la question de la production de masse de maisons individuelles n'est pas probant, il en est différemment des constructions publiques, de la reconquête de certains paysages ou de l'aménagement des espaces publics. Aujourd'hui et en regardant rétrospectivement le chemin parcouru, il est légitime de considérer que les CAUE sont arrivés à s'inscrire définitivement dans le paysage institutionnel départemental.

RAPPORT MORAL

J'ai souhaité laisser à Patrick FIFRE cette tribune en introduction du rapport de l'année 2007. Après 10 ans de très bons et loyaux services Patrick a décidé de poursuivre sa carrière dans les Pyrénées. Je le félicite pour le travail qu'il a accompli en l'Ardèche depuis 1998.

Je lui souhaite en votre nom de poursuivre une brillante carrière.

Il termine sa direction en publiant le premier numéro de notre revue. En choisissant de présenter le travail d'Hubert Mesnier, lui qui depuis près de 40 ans exerce dans notre département, notre ambition était de souligner l'importance de l'opiniâtreté, de la créativité et de l'innovation dans un territoire qui aux yeux de nombreux visiteurs est l'archétype du vernaculaire traditionnel ancestral. Le travail de cet architecte contredit les visions erronées portées par des guides touristiques. Contrairement à ce qu'ils nous disent l'Ardèche est éminemment moderne et Hubert Mesnier, au même titre que d'autres de ces confrères, en a été l'un des fervents artisans.

Trois autres événements sont venus compléter l'édition de cette revue : une exposition présentant l'œuvre de l'architecte André Ravéreau et installée à la galerie du Théâtre de Privas, une conférence sur le fleurissement alternatif lors de la remise des prix du concours départemental des villes et villages fleuris et enfin, notre séminaire annuel qui fut consacré à une remise en cause de la notion de paysage et durant lequel Henry-Pierre Jeudy nous guida sur des chemins bien singuliers.

Outre la célébration de cette date anniversaire, l'activité habituelle du CAUE ne connut pas de ralentissement. Nous pressentions une phase de transition en raison des échéances électorales. Or, contrairement à ce qui était envisagé, à savoir un infléchissement des demandes, les communes ne cessèrent de nous solliciter. Ainsi, 37 nouvelles conventions furent signées en 2007.

Même si certains en doutent encore, le CAUE demeure pour les collectivités une structure utile exerçant ses missions dans un esprit de service public.

Le changement de direction coïncide avec le renouvellement des municipalités. C'est aussi un moment particulier où nous nous préparons à lancer une opération immobilière pour pouvoir enfin déménager.

La réorientation et la réorganisation du CAUE qui eurent lieu en 1999 doivent désormais évoluer. En effet, le positionnement stratégique de la structure doit tenir compte des évolutions récentes du contexte institutionnel, financier, et de l'émergence de nouveaux besoins. En corollaire, il s'avère également indispensable de proposer, et notamment dans la perspective du déménagement, une organisation plus efficace relative à l'intégralité du fonctionnement du CAUE.

Nous avons absorbé successivement l'intégration des primes de départ en retraite, puis la formation, et ensuite le passage de la convention collective. L'ensemble a conduit à une progression de la masse salariale sans que nous ayons modifié l'ossature de notre équipe.

Nous savons que la recette de la taxe qui nous finance diminue depuis trois ans. Elle va continuer de diminuer.

Après avoir demandé conseil à notre expert comptable et aux services financiers du Conseil général, et après avoir réuni le Conseil d'administration, le bureau je vous propose un plan en trois points :

- Une diminution de la masse salariale.
- Une augmentation des contributions de 50%.
- Une recherche systématique d'économie.

Cette réorientation du CAUE correspond aux quatre missions définies par la loi :

- L'aide à la décision des collectivités.
- La formation.
- Les actions culturelles.
- Le conseil aux particuliers.

Le fonctionnement en sera modifié que ce soit la répartition des tâches de chacun des salariés, la

comptabilité analytique, les modes de classements physiques ou informatiques, la gestion du fonds documentaire ou encore la mise en place de la convention collective...

1– Le conseil aux particuliers

Aujourd'hui le conseil aux particuliers est organisé selon un système de permanences en mairie. Il en existe 13 au total dont une au siège du PNR des Monts d'Ardèche. Face à la baisse de fréquentation en 2006 et 2007, il semble opportun de proposer une réorientation qui fixe de nouveaux objectifs quantitatifs.

Le premier axe de redéploiement de cette mission doit se tourner vers les nouvelles structures intercommunales. Ainsi, il est proposé d'organiser les nouvelles permanences au sein des locaux de certaines communautés de communes. Il est également possible de proposer aux services instructeurs des collectivités ou de la DDE des dispositifs d'assistance qu'il faudra définir au cas par cas.

Pour diminuer les frais de déplacement le poste d'architecte sera remplacé par deux ou trois postes à temps partiels.

2 – Renforcement de l'aide à la décision et l'accompagnement des collectivités

Le CAUE de l'Ardèche a, depuis 1999, choisi d'orienter en priorité ses actions vers l'aide à la décision des collectivités. Cet axe de travail répondait et répond toujours à une logique qui suppose un travail sur la durée pour tendre vers des objectifs qualitatifs. A posteriori, on n'est pas loin d'avoir atteint ces but ; les écueils sont nombreux mais pas insurmontables.

L'accompagnement des collectivités demeurera l'axe principal de travail du CAUE durant les prochaines années. Cependant, des évolutions doivent être envisagées notamment pour prendre en considération les changements récents liés à l'architecture administrative et les compétences des différentes collectivités. Nous avons d'ores et déjà anticipé en proposant nos services aux communautés de communes. Et désormais les pays n'hésitent pas à nous solliciter y compris dans la mise en place de leurs projets stratégiques. De plus, les communes les plus importantes du département font appel au CAUE qui à leurs yeux fait quelque peu office d'agence d'urbanisme sans pour autant en connaître les avantages (ni les inconvénients).

À une autre échelle, le Département est concerné souvent sur des thèmes fondamentaux comme le schéma départemental du foncier d'activités, les ENS ou d'autres dossiers structurants. Ces prestations se trouveront compensées pour le montant équivalant à la mise à disposition de Madame Isabelle BON qui succède à monsieur Patrick FIFRE. Architecte DPLG, elle a commencé sa carrière au ministère de l'équipement, aux services de l'aide aux communes, puis a dirigé la mission « Grotte Chauvet » au Conseil général de l'Ardèche. Son expérience et sa connaissance du terrain lui permettront de conduire les mutations que je vous propose.

Progressivement le CAUE a su trouver un positionnement au sein du Département sans se trouver en situation de concurrence. Quelle que soit l'évolution du contexte, les missions définies par la loi sont toujours d'actualité. Elles doivent être adaptées et hiérarchisées en fonction des besoins du département.

La période euphorique des révisions de POS en PLU est aujourd'hui derrière nous. Les demandes des collectivités s'orientent davantage vers des projets plus opérationnels. Les communes et les communautés de communes nous sollicitent pour des programmations d'espaces publics ou de bâtiments publics, de zones d'activités, de lotissements, de requalification de quartiers, de ZDE,... Cependant, lorsqu'on examine avec le recul la qualité des documents d'urbanisme, il est utile de s'interroger sur la démarche du projet qui, selon la loi, devait être la colonne vertébrale des PLU et des cartes communales. Or, dans la plupart des documents d'urbanisme que le CAUE a suivi ces dernières années, cette belle intention est loin d'avoir été mise en application. Au mieux le fameux PADD était bien rédigé et répondait aux objectifs généraux du développement durable mais, au moment de déterminer les choix fonciers importants, il était tout bonnement relégué. Ainsi, il semble opportun de proposer aux collectivités d'autres types de démarches faisant davantage appel à la notion de projet de territoire en s'affranchissant des contraintes réglementaires. Dans cette perspective, le CAUE se doit de répondre aux sollicitations des collectivités selon des méthodes rigoureuses que nous avons déjà éprouvées.

Nous nous attendions à une phase de transition en raison des échéances électorales. Or contrairement à ce qui était envisagé, c'est-à-dire un infléchissement des demandes, on a enregistré depuis le début de l'année 25 nouvelles sollicitations des collectivités. À titre indicatif, en 2007, 51 conventions ont été proposées et 37 ont été effectivement signées. On se situe à peu près dans les mêmes proportions.

Compte tenu des besoins financiers, les collectivités, par l'entremise des conventions, doivent contribuer au fonctionnement. En termes clairs, la participation des collectivités doit permettre de maintenir une équipe qui réponde aux besoins de demain. Le système des conventions représente une ressource de l'ordre de 100 000 euros.

Il convient de modifier la grille tarifaire en appliquant une augmentation de 50 %, tout en réduisant la durée de la convention à 6 mois pour les dossiers de programmation de bâtiments ou d'espaces publics. Pour les documents d'urbanisme ou les études urbaines la durée de la convention serait maintenue à un an. Par ailleurs, la convention ne sera plus liée au paiement d'une prestation mais au versement d'une subvention par la collectivité concernée. Le gain escompté s'élèverait à environ 50 000 euros.

Pour conclure, l'aide à la décision des collectivités restera l'axe de travail principal du CAUE.

3 – La formation

La formation est un domaine dans lequel le CAUE s'est peu investi. Deux sessions ont été proposées aux élus. La première, en collaboration avec le CNFPT, concernait une information relative à la loi SRU en 2001. La seconde organisée conjointement avec le PNR eut lieu en 2004 et traitait des nouveaux outils de l'urbanisme au regard des objectifs du développement durable.

Aujourd'hui, compte tenu des changements issus des récentes élections, de nouveaux besoins s'expriment notamment de la part des équipes nouvellement élues. Il semble donc opportun de mettre en place sur les trois ans à venir un programme de formation répondant aux sollicitations exprimées, certaines sessions de formation pouvant se tenir dans les nouveaux locaux du CAUE.

4 – Les actions culturelles et de sensibilisation

Le quatrième axe de travail concerne les actions de sensibilisation et d'information aux questions d'architecture, d'urbanisme et de paysage.

Depuis 1999, le CAUE a régulièrement organisé des manifestations culturelles dont certaines sont devenues récurrentes. Pour mémoire : une exposition et un séminaire organisés chaque année aux mêmes périodes. Outre ce type d'actions, le CAUE a mis en place de nombreux colloques et plusieurs nuits du cinéma. L'ensemble de ces manifestations a toujours connu un réel succès et a fidélisé certains publics.

Le projet de déménagement dans la friche Luquet située en plein centre ville de Privas doit constituer un levier pour que le CAUE soit reconnu comme une véritable institution culturelle dans le département d'autant que le contexte y est favorable. En terme de positionnement, si on observe les différentes structures qui s'intéressent aux actions culturelles, peu se chargent des domaines qui concernent le CAUE et aucune ne se penche sur l'architecture hormis le PNR sur certains aspects.

Le programme d'aménagement des nouveaux locaux prévoit la création d'un hall d'exposition modulable en relation directe avec l'espace public. Compte tenu de cette situation, il est envisageable de conduire une politique culturelle ambitieuse qui octroierait au CAUE une nouvelle lisibilité. Si cette option est retenue comme un objectif prioritaire, le CAUE deviendrait le lieu de débat majeur du département abordant les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. En corollaire, dans la perspective de mise en place d'un programme de formation, le CAUE deviendrait également un espace d'accueil des publics s'inscrivant aux différentes sessions.

Ainsi se développerait une synergie rassemblant les publics liés aux actions culturelles, scolaires et de formations.

L'ensemble de ces mesures doit nous permettre de financer les investissements que nous envisageons, de retrouver l'équilibre d'exploitation, tout en assurant le service que la loi nous propose d'apporter en Ardèche à l'Architecture, à l'Urbanisme et à l'Environnement.

Jean-Claude TOURNAYRE
Vice-président du Conseil général
Président



1 COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

4 membres de l'État

M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt - M.QUATREMER
M. le directeur départemental de l'équipement – M.AGERON
M. le chef du service départemental de l'architecture – M.GUILLAUME
Mme l'inspectrice d'académie – Mme HODIN => M.DORNE, directeur du CDDP 07

6 membres des collectivités locales désignés par le Conseil général le 24/04/2006

M.COMTE, conseiller général, maire de Burzet
M.CONSTANT, conseiller général, maire d'Aubenas
M.LHERMINIER, conseiller général (le 26/03/07)
M.QUINKAL, conseiller général, maire de Vion
M.TOURNAYRE, conseiller général
M.VIGNÉ, conseiller général, maire de Beauvène

4 représentants des professions concernées, désignés par le Préfet, après consultations des organismes concernés

(désignés par arrêté préfectoral n°2005-67-2 le 08/03/05 pour 3 ans)
M.DUNOGIER, représentant la Chambre syndicale des géomètres experts Ardèche/Drôme
Mme ARNICHAND, représentant le Syndicat des architectes de l'Ardèche
M.ROSELL, représentant l'Ordre des architectes de l'Ardèche
M.PIERRON, représentant la Fédération française du paysage

Suppléants

Mme DESCHANELS, architecte pour l'Ordre des architectes
M.PELAPRAT, architecte pour le Syndicat des architectes de l'Ardèche

2 personnes qualifiées dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement choisies par le Préfet

(désignées par arrêté préfectoral n°2007-92-9 le 02/04/07 pour 3 ans)
M. CHÉNOT, directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne
M.DELUBAC, président de la Société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche

6 membres élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale pour 3 ans

Mme ROBERT, adjointe à la mairie de Saint-Romain-de-Lerps, élue le 28/06/04
M.BELTRAMIN, président des Aubenades de la photographie, élu le 15/07/02
M.DOUILLET, président du CAL 07, réélu 16/04/07
Mme GILLY, maire de Saint-Laurent-sous-Coiron, réélue le 16/04/07
Mme TOUZOT, artiste peintre, élue le 16/04/07
M.DEMAUVE, élu le 16/04/07
M.LAQUET, élu le 16/04/07

1 représentant du personnel du CAUE siégeant avec voix consultative

Mme Magniez (élue le 23/06/06)

Les membres associés, siégeant avec voix consultative

M.GALLO, président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Annonay
M.DALMAIS, représentant la Chambre de commerce et d'industrie d'Aubenas
M.MASSEBEUF, président de la Chambre des notaires
M.MARTIN, président de la Chambre de métiers et de l'artisanat
M. FLAUGÈRE, président de la Chambre d'agriculture
M. CHAPUIS, représentant l'Association des Maires de l'Ardèche, maire de Soyons
M.TRAN, représentant de l'École d'architecture de Lyon

Invité

Mme SOBOTA, directrice service culture du Conseil Général

BUREAU

Président

M.TOURNAYRE, conseiller général

Vice-Présidents

M.CONSTANT, conseiller général, maire d'Aubenas

M.VIGNÉ, conseiller général, maire de Beauvène

Membres

Mme ARNICHAND, représentant le Syndicat des architectes de l'Ardèche

Invités

Mme GILLY, maire de Saint-Laurent-sous-Coiron

M. ROSELL, représentant de l'Ordre des architectes

M.LAQUET, particulier

ÉQUIPE

Directeur

Patrick FIFRE, urbaniste - géographe

Responsables d'études

Patrice FLAMBEAUX, architecte

Rémy MAISONNEUVE, urbaniste - géographe

Chargées de mission

Guylaine MAGNIEZ, environnement

Chargés d'études

Stéphane ROBERT, environnement (jusqu'au 14/09/07)

David GRIMAUD, architecte

Delphine MOUSSET, architecte

Infographiste

David MARTIN, plasticien

Documentaliste, chargée de communication

Séverine MONDINO

Secrétaire

Marie-Ange ANDRÉ

Comptable

Corinne MARZIN

Stagiaires intégrés à l'équipe en 2007

Justine BILLOT, étudiante en urbanisme

Stéphanie COQUERET, étudiante en urbanisme

Émeline FANGIER, étudiante en urbanisme

Lucille VERCOUTERE, étudiante en architecture

MEMBRES ADHÉRENTS DU CAUE

Les particuliers adhérents

Mme AUJAY DE LA DURE, M. BOUSQUET,
M. CAULIEZ, M. DEMAUVE, Mme DEROBERT,
M. DEROBERT, M. DUCHAMP, M. DUMAS, M. MARTEL,
M. MESNIER, M. MILLAU, M. RENEVIER, M. SEVENIER,
Mme TOUZOT, M. FABRE

Les professionnels adhérents

M. SERRATRICE, architecte

Autres organismes adhérents

CAPEB, CCI ANNONAY, OPHLM VIVARAIS HABITAT

Les communautés de communes adhérentes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BARRÈS COIRON

*Baix, Cruas, Meysse, Rochemauve, Saint-Bauzile,
Saint-Martin-sur-Lavezon, Saint-Pierre-la-Roche,
Saint-Vincent-de-Barrès*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY

*Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Le Monestier, Roiffieux,
Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Julien-Vocance, Saint-Marcel-lès-Annonay,
Savas, Talencieux, Thorrenc, Vanosc, Vernosc-lès-Annonay, Villevocance,
Vocance*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CÉVENNES VIVAROISES

Malarce-sur-la-Thines, Montselgues, Sablières, Sainte-Marguerite-Lafigère

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CHÂTAIGNIERS

*Albon d'Ardèche, Gluiras, Issamoulenc, Marcols-les-Eaux,
Saint-Julien-du-Gua, Saint-Pierreville*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Arras-sur-Rhône, Éclassan, Ozon, Sarras

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GRANDS SERRES

Montpezat-sous-Bauzon - Thueyts

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS D'AUBENAS VALS"

*Aubenas, Genestelle, Saint-Andéol-de-Vals, Saint-Didier-sous-Aubenas,
Saint-Joseph-des-Bancs, Saint-Julien-du-Serres, Saint-Privat, Ucel,
Vals-les-Bains, Vesseaux*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BEAUME DROBIE

*Beaumont, Chandolas, Dompnac, Fauçères, Joyeuse, Laboule, Payzac,
Planzolles, Ribes, Rocles, Saint-André-Lachamp, Saint-Mélany, Valgorce,
Vernon*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU CHEYLARD

*Accons, Dornas, Jaunac, Le Chambon, Le Cheylard, Mariac, Les Nonières,
Saint-Andéol-de-Fourchades, Saint-Barthélemy-le-Meil, Saint-Christol,
Saint-Cierge-sous-le-Cheylard, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Julien-Labrousse,
Saint-Michel-d'Aurance*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES VANS

*Les Assions, Chambonas, Gravières, Saint-Pierre-Saint-Jean, Les Salelles,
Les Vans*

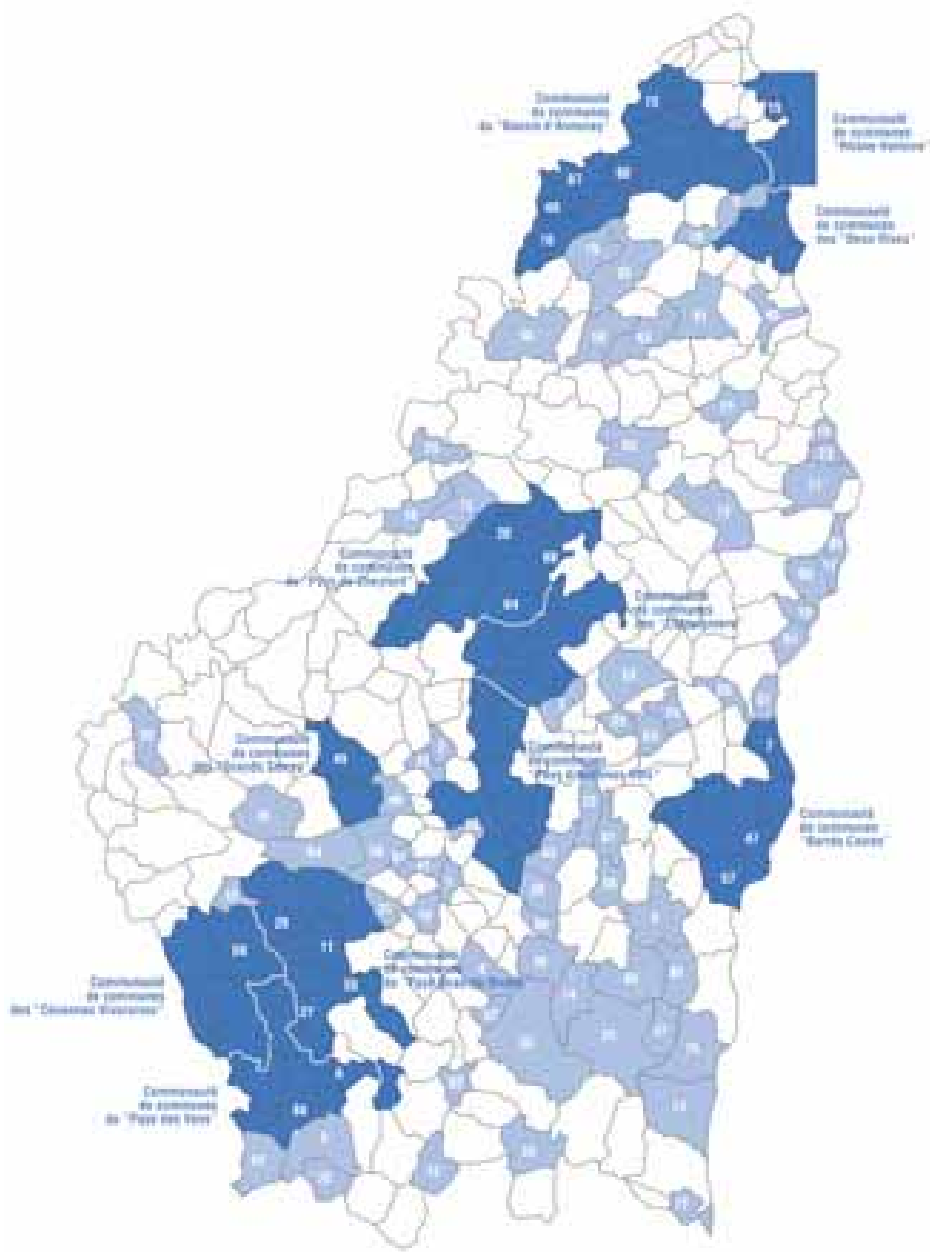
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE VALLOIRE

Andance, Champagne, Peyraud, Saint-Étienne-de-Valoux

Les communes adhérentes

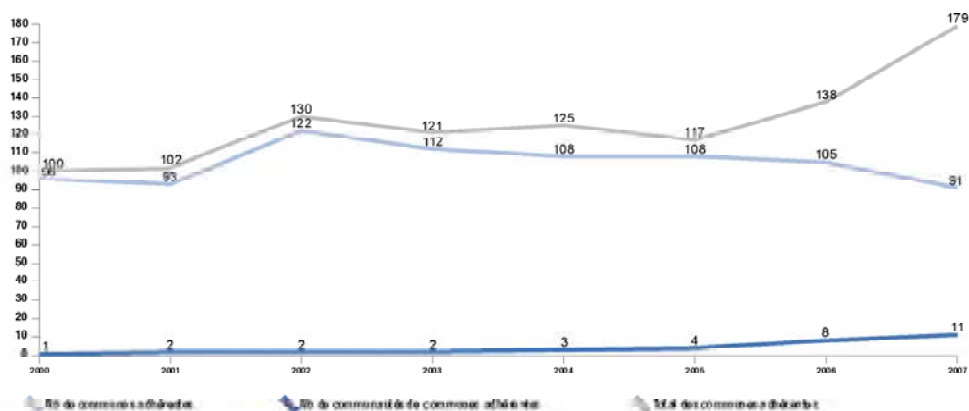
- 1- AILHON
- 2- AIZAC
- 3- AJOUX
- 4- ALBA-LA-ROMAINE
- 5- ARDOIX
- 6- LES ASSIONS
- 7- BAIX
- 8- BALAZUC
- 9- BANNE
- 10- BEAUCHASTEL
- 11- BEAUMONT
- 12- BESSAS
- 13- BOFFRES
- 14- BOURG-SAINT-ANDÉOL
- 15- CHAMPAGNE
- 16- CHANÉAC
- 17- CHARMES-SUR-RHÔNE
- 18- CHASSIERS
- 19- CHÂTEAUBOURG
- 20- LE CHEYLARD
- 21- COLOMBIER-LE-JEUNE
- 22- COLOMBIER-LE-CARDINAL
- 23- CORNAS
- 24- COUX
- 25- DARBRES
- 26- DOMPNAC
- 27- FAUGÈRES
- 28- GRAS
- 29- INTRES
- 30- JAUJAC
- 31- JOANNAS
- 32- JUVINAS
- 33- LABASTIDE-DE-VIRAC
- 34- LABÉGUDE
- 35- LAGORCE
- 36- LAMASTRE
- 37- LARNAS
- 38- LAVILLATTE
- 39- LAVILLEDIEU
- 40- LEMPS
- 41- LENTILLÈRES
- 42- LOUBARESSE
- 43- LUSSAS
- 44- MALBOSC
- 45- MAYRES
- 46- MEYRAS
- 47- MEYSSE
- 48- LE MONESTIER
- 49- MONTPEZAT-SOUS-BAUZON
- 50- PAILHARES
- 51- LE POUZIN
- 52- PRADONS
- 53- PRANLES
- 54- PRIVAS
- 55- RIBES

MEMBRES ADHÉRENTS DU CAUE



- 56- ROCHECOLOMBE
- 57- ROCHEMAURE
- 58- ROCHEPAULE
- 59- SABLIERES
- 60- SAINT-BARTÉLÉMY-LE-MEIL
- 61- SAINT-CIRGUES-DE-PRADES
- 62- SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS
- 63- SAINT-FÉLICIEN
- 64- SAINT-GENEST-LACHAMP
- 65- SAINT-GEORGES-LES-BAINS
- 66- SAINT-GERMAIN
- 67- SAINT-GINEYS-EN-COIRON
- 68- SAINT-JEAN-LE-CENTENIER
- 69- SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN
- 70- SAINT-JULIEN-VOCANCE
- 71- SAINT-JUST-D'ARDÈCHE
- 72- SAINT-MARCEL-LÈS-ANNONAY
- 73- SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS
- 74- SAINT-MAURICE-D'IBIE
- 75- SAINT-MONTAN
- 76- SAINT-PAUL-LE-JEUNE
- 77- SAINT-PÉRAY
- 78- SAINT-ROMAIN-D'AY
- 79- SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN
- 80- SAINT-THOMÉ
- 81- SAINT-VICTOR
- 82- SAMPZON
- 83- SATILLIEU
- 84- LA SOUCHE
- 85- SOYONS
- 86- VALVIGNIÈRES
- 87- VANOSC
- 88- LES VANS
- 89- VEYRAS
- 90- VILLEVOCANCE
- 91- LA VOULTE-SUR-RHÔNE

Évolution de l'adhésion au CAUE des collectivités de 2000 à 2007



2

L'AIDE À LA DÉCISION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'AIDE À LA DÉCISION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

À l'image des années précédentes, en 2007 l'aide à la décision des collectivités locales aura été le principal domaine d'activité du CAUE.

Au total, 140 dossiers ont été suivis au cours de l'année, dont une partie concernait la poursuite des projets initiés les années précédentes. Le positionnement du CAUE en faveur d'une assistance technique globale des collectivités, s'inscrivant sur la durée, a permis d'engager une démarche de projet tissant les liens entre différentes opérations d'aménagement.

Ainsi dans une période d'approbation de l'essentiel des documents d'urbanisme, les sollicitations des collectivités se sont multipliées concernant des problématiques d'urbanisme opérationnel.

Les demandes des collectivités ont ainsi été très diverses, se répartissant en trois principales catégories :

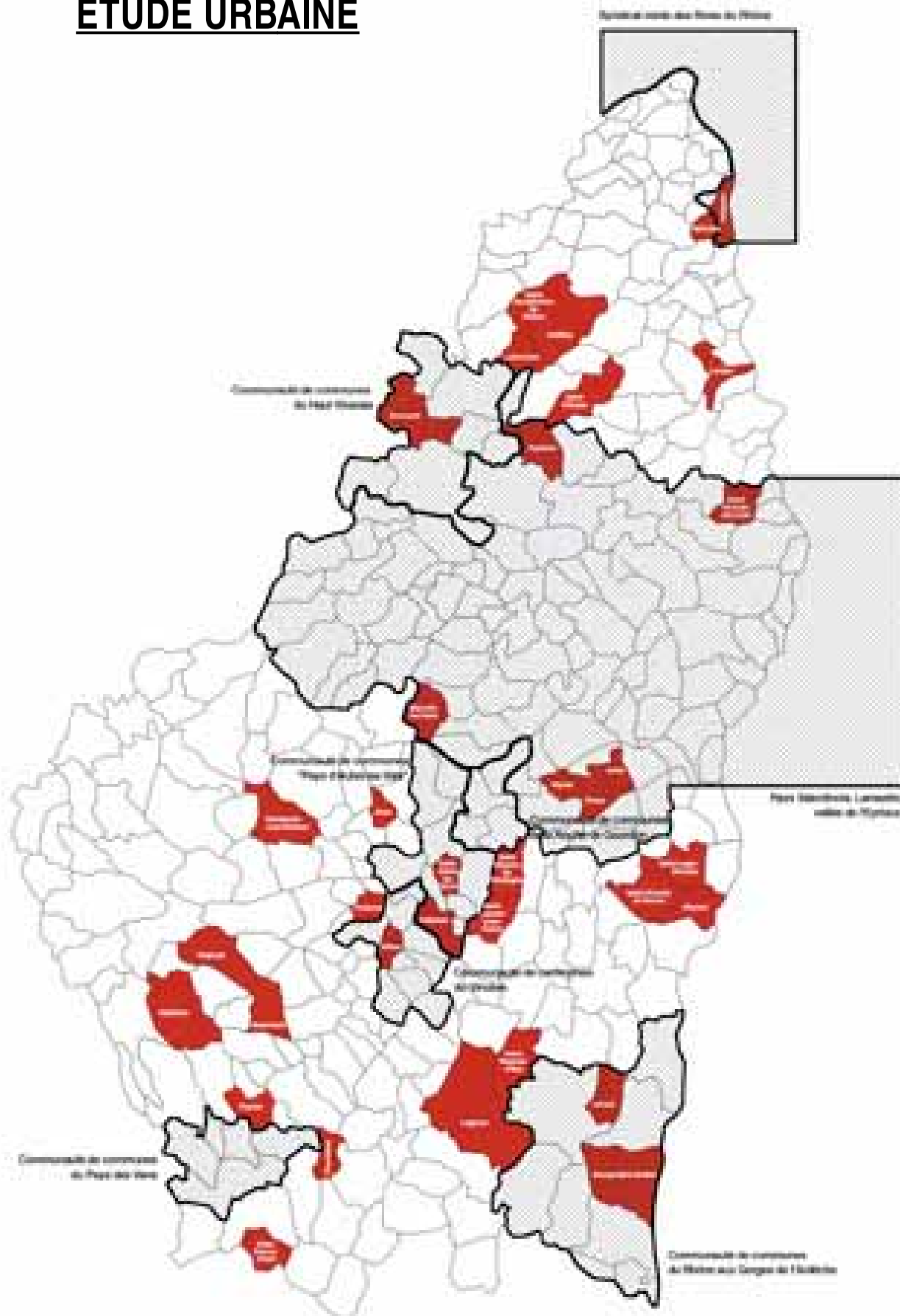
- L'accompagnement de démarches d'urbanisme réglementaire (PLU, cartes communales) ;
- L'accompagnement de démarches d'urbanisme opérationnel (aménagement de quartier, d'espaces publics, de bâtiments publics) ;
- Le suivi d'études stratégiques (foncier d'activités, espaces naturels sensibles, projets urbains...).

DOCUMENTS D'URBANISME OU ÉTUDES URBAINES

SUIVIS EN 2007 POUR LES COLLECTIVITÉS

1	Allhon	PLU
2	Andance	Suivi du PLU
3	Aubenas	Programme feder 2007/2013
4	Aubenas	Dossier fisac
5	Aubenas	Volet territorial Grotte Chauvet
6	Aubenas	Évaluation du PLU
7	Aubenas	Projet urbain
8	Aubenas	Dossier ANRU
9	Aubenas	Modification du PLU
10	Aubenas	Aménagement du site d'activités du Bourdary
11	Aizac	Carte communal
12	Beaumont	PLU
13	Bourg-Saint-Andéol	Étude de la voirie du centre ancien
14	Bourg-Saint-Andéol	Aménagement d'une zone d'activités, lotissement
15	CDC du Haut-Vivarais	Amélioration de l'environnement urbain dans le cadre de l'Opération Rurale Collective (ORC)
16	CDC Pays des Vans	Création zone d'activité
17	CDC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Analyse préalable mise en place ZDE
18	CDC de la Roche de Gourdon	Projet de zone artisanale, volet paysager
19	CDC Pays d'Aubenas Vals / Vinobre	Étude logement/transport
20	Chandolas	PLU
21	Coux	PLU
22	Devesset	Révision du POS
23	Lagorce	Lotissement communal
24	Lalouvesc	PLU
25	Larnas	Carte communale
26	Lemps	Information sur la carte communale
27	Lussas	PLU
28	Lussas	PLU complément diagnostic
29	Marcols-les-Eaux	PLU
30	Meyssse	Hiérarchisation des espaces publics
31	Meyssse	Modification du POS, pré-diagnostic
32	Montpezat-sous-Bauzon	ZPPAUP
33	Montpezat-sous-Bauzon	Lotissement communal
34	Montpezat-sous-Bauzon	Aménagement d'une zone AU
35	Montpezat-sous-Bauzon	PLU
36	Nozières	Carte communale / Village de caractère
37	Nozières	Schéma directeur d'eau potable
38	Pays de Valence	SCOT
39	Payzac	Étude paysagère
40	Prades	PLU
41	Privas	Projet urbain
42	Privas	PLU
43	Sablères	PLU intercommunal, création d'un hameau nouveau
44	Saint-Félicien	PLU
45	Saint-Julien-du-Serres	Programmation de zones urbanisables
46	Saint-Pons	Carte communale
47	Satillieu	Modification du PLU
48	Syndicat Mixte des Rives du Rhône	Commission SCOT
49	Saint-Laurent-sous-Coiron	Carte communale
50	Saint-Maurice-d'Ibie	PLU
51	Saint-Paul-le-Jeune	PLU
52	Saint-Romain-de-Lerps	PLU
53	Saint-Symphorien-de-Mahun	Village de caractère
54	Saint-Symphorien-de-Mahun	ZPPAUP
55	Saint-Symphorien-de-Mahun	Carte communale
56	Saint-Vincent-de-Barres	PLU
57	Talencieux	Modification du POS
58	Valgorge	PLU
59	Veyras	PLU
60	Veyras	AEU

LOCALISATION DES COLLECTIVITÉS SUIVIES POUR UN DOCUMENT D'URBANISME OU UNE ÉTUDE URBAINE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU PAYS D'AUBENAS - VALS

Aménagement du site d'activités du Bourdary

La communauté de communes du Pays d'Aubenas – Vals a sollicité le CAUE de l'Ardèche pour l'accompagner dans son projet d'aménagement du site d'activités du Bourdary situé dans la plaine d'Aubenas.

Le site est caractérisé par des contraintes de ruissellement importantes du ruisseau du Bourdary et par la proximité d'un secteur d'habitat, le quartier Saint-Pierre. Par ailleurs, le PLU d'Aubenas a ménagé un espace non constructible, entre le futur site d'activités et le secteur d'habitat, dont les conditions de gestion et le devenir restaient à définir dans le cadre du projet.

Le CAUE a ainsi proposé à la communauté de communes la réalisation d'une Analyse Environnementale de l'Urbanisme (AEU) à l'échelle d'un périmètre d'étude intégrant les secteurs inondables qui jouxtent la zone ainsi que les espaces non constructibles à proximité du secteur d'habitat.

Pour mener à bien cette démarche initiée par l'ADEME, le CAUE a proposé à la communauté de communes la rédaction d'un cahier des charges de consultation, puis accompagné la maîtrise d'ouvrage dans la conduite de son marché.

Le CAUE a participé à la réalisation de l'étude en partenariat avec le prestataire. Les principes d'aménagement retenus sont ainsi le fruit de la prise en considération des problématiques de gestion de l'eau, de déplacements, de gestion des déchets, de l'environnement sonore, et des choix énergétiques conformément au cahier des charges de l'AEU.

Sur la base de cette étude, l'aménagement du site d'activités sera engagé en 2008.

Aujourd'hui, les grands principes d'aménagement sont définis, et les bailleurs désignés pour la réalisation des logements intégreront prochainement l'équipe de travail.



Conduite des études FISAC et candidature à l'appel à projets urbains FEDER 2007 - 2013

Le CAUE accompagne depuis plusieurs années la ville d'Aubenas pour la conduite de ses projets d'aménagement. En 2007, la ville a sollicité le CAUE dans la poursuite des actions menées sur le centre ville, notamment sur la problématique du développement commercial et artisanal (étude FISAC) et pour un accompagnement technique dans le cadre de sa candidature à l'appel à projets urbains FEDER 2007-2013.

Concernant l'étude FISAC, le CAUE a assisté la ville dans la sélection du bureau d'études, puis a participé au sein du comité de pilotage aux différentes étapes du projet. Les problématiques d'aménagement des espaces publics du centre ancien, mais également de circulation - stationnement qui avaient été abordées dans le cadre d'un précédent marché de définition ont pu être intégrées à l'analyse.

Ainsi, sur les bases du programme d'actions validé, le CAUE accompagnera dès 2008 la mise en œuvre de ces projets, notamment au travers d'une nouvelle phase du programme d'aménagement des espaces publics.

La candidature à l'appel à projets « volet urbain » du programme opérationnel FEDER 2007-2013 est un cadre réservé aux collectivités ayant signé un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). Plusieurs projets d'envergure, conduits directement par la ville d'Aubenas ou en lien avec ses partenaires institutionnels, peuvent être rassemblés dans cet appel à projet.

La création d'un réseau de chaleur, la requalification des espaces publics de l'hyper centre, le projet de rénovation urbaine du quartier des oliviers, la mise en œuvre d'un périmètre de transport urbain, l'élaboration d'un agenda 21, etc., sont autant de démarches importantes pour le devenir de l'agglomération que la ville entendait intégrer à sa candidature.

Le CAUE a ainsi accompagné la ville dans l'organisation de son dossier de candidature et dans la coordination des fiches actions rédigées par la ville et ses partenaires. Dans un second temps, le CAUE a accompagné la ville d'Aubenas dans la sélection d'un prestataire spécialisé, lequel est aujourd'hui chargé de coordonner la candidature de la ville.

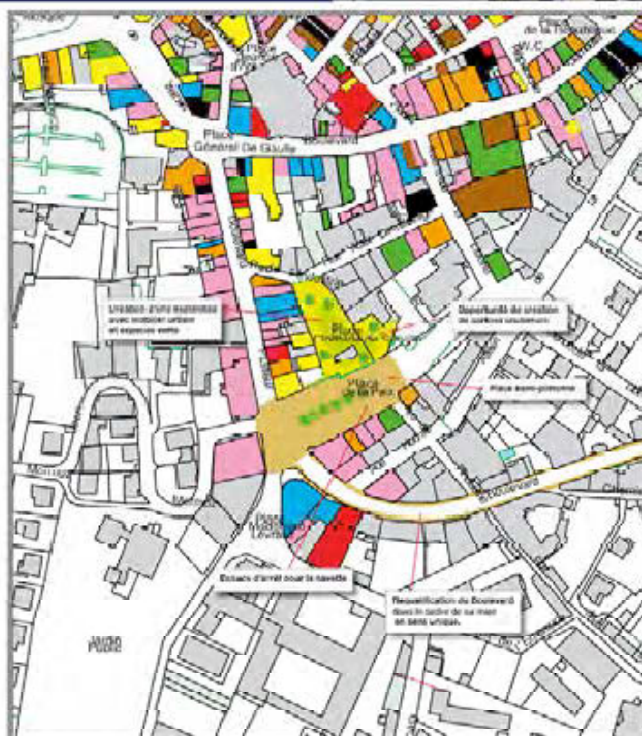


Action 2.1.2

La requalification de la Place de la Paix et du Boulevard St Didier



Requalification de l'entrée de ville Sud



Action 2.2.1

Raccordement des stationnements Ouest à l'espace marchand



Les liaisons stationnement-commerces



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU PAYS DES VANS

Aménagement d'une zone artisanale, création d'un giratoire

Le CAUE de l'Ardèche a été consulté par la communauté de communes du Pays des Vans afin de l'assister dans son projet de création d'une zone d'activités. Cette mission s'est traduite par la réalisation d'un dossier de faisabilité de l'opération ainsi que d'un dossier programme et de consultation pour la mise en œuvre de cet aménagement.

Le secteur de l'agglomération des Vans connaît un fort développement économique qui se traduit par l'implantation de nombreuses activités artisanales et commerciales, en complément de celles existant auparavant.

La communauté de communes a souhaité regrouper ces nouvelles activités en un seul lieu afin de trouver une cohérence en termes d'investissement et d'organisation de l'espace. Il s'agit en effet de faire cohabiter les activités artisanales et commerciales avec l'activité touristique et l'image patrimoniale d'un site et d'une région.

Le terrain de la future zone d'activités est l'entrée du bourg des Vans. C'est l'un des rares secteurs encore peu bâti avec des éléments architecturaux remarquables (hameaux, VVF de Chambonas). Le projet devra contribuer à l'identification d'entrée de ville dans un secteur très touristique, avec la création d'une zone verte autour du giratoire.

Après consultation, les architectes Fabre & Doinel ont été retenus pour réaliser l'aménagement paysager autour du giratoire et sur la zone artisanale.

Vue aérienne du site et repérage du projet d'aménagement



Bourg-Saint-Andéol

Programmation d'une zone d'activité et d'un lotissement

La ville de Bourg-Saint-Andéol a été sollicitée par le groupe Gérard Perrier Industrie en vue d'un projet d'extension de l'entreprise ARDATEM. Actuellement implantée dans le quartier «le Cros», cette activité occupe une parcelle de 3 000 m². Le fonctionnement actuel de l'entreprise et ses projets de développement rendent nécessaire son déménagement.

En continuité du site d'implantation actuel de l'entreprise, le POS comporte une zone à vocation d'activités. Dans le cadre de la révision de son POS en PLU, la ville de Bourg-Saint-Andéol a souhaité conforter cette vocation sur une partie de la zone, de sorte à permettre l'extension de l'entreprise. Les surfaces restantes de la zone Naf affichent aujourd'hui une vocation d'habitat.

Pour mener à bien ce projet, la ville de Bourg-Saint-Andéol a sollicité le CAUE pour l'accompagner dans la programmation d'ensemble de la zone.

Un scénario global d'aménagement du quartier a été défini en considérant le projet de l'entreprise ARDATEM.

Le CAUE a réalisé une analyse paysagère du site (topographie, couvert végétal, accès et voirie et contexte réglementaire) qui a permis de définir les grands principes d'aménagement de la zone :

- La sécurisation de l'accès à la zone

Le développement de la zone va augmenter les flux de circulation. La création d'un giratoire permettra de faciliter l'accès à la zone dans la sécurité et la fluidité.

- L'organisation de la desserte interne de la zone

La desserte interne sera commune pour les activités industrielles et l'habitat. Un soin particulier sera naturellement apporté à cet aménagement pour valoriser la mixité du site.

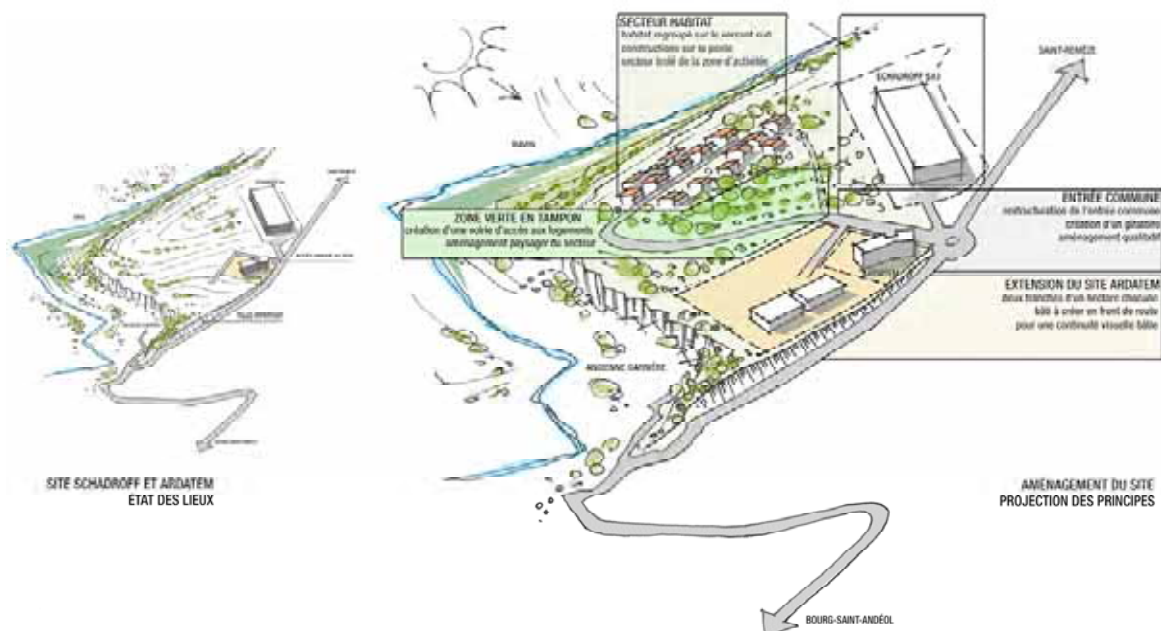
La création d'une zone verte, en tampon, pose le principe de la végétation comme élément de composition urbaine.

- La gestion de la mitoyenneté entre l'habitat et l'activité

La zone d'habitat sera implantée sur le versant exposé au sud, en partie sur la pente, séparée du site industriel par la zone verte.

Les nouveaux bâtiments d'Ardatem seront plutôt implantés en front de route afin de dégager le maximum d'espace libre entre les deux zones.

État des lieux et principes d'aménagement



Accompagnement à l'élaboration du schéma départemental du foncier d'activités

Le Conseil général de l'Ardèche a sollicité le CAUE pour l'accompagner dans sa démarche d'élaboration du schéma départemental du foncier d'activités autour de quatre objectifs principaux :

- Améliorer l'attractivité du département en proposant du foncier d'activité de niveau régional et national.
- Orienter les financements publics vers une offre d'accueil qui réponde mieux aux demandes de développement et d'implantation des entreprises.
- Disposer d'un outil d'aide à la décision et d'accompagnement des collectivités dans leurs politiques d'aménagement de foncier d'activités.
- Faire vivre un outil d'aide à la promotion des sites d'activités du département.

Cette démarche fait suite au constat dressé par le Département de l'inadéquation de son dispositif de soutien des collectivités dans leurs politiques de développement économique. Aussi, dans la perspective d'amélioration de ce dispositif, le Conseil général a souhaité disposer d'une connaissance approfondie du foncier d'activités dans le département.

L'analyse a porté sur le foncier d'activités au sens large, c'est-à-dire toutes les parcelles à usage d'activités au sein des sites existants (zones U des documents d'urbanisme) et des sites en projet (zones AU). Selon cette approche, la nuance entre les sites d'activités peu structurés et les zones d'activités a pu être prise en considération. En effet, la zone d'activités est un site aménagé par un maître d'ouvrage en vue d'être commercialisé auprès d'entreprises souhaitant développer une activité économique.

Le CAUE a ainsi réalisé un diagnostic exhaustif du foncier d'activités à partir des documents d'urbanisme approuvés dans le département. Un système d'information géographique a été créé sur cette base, de sorte à permettre à la mission pour l'implantation et le développement des entreprises du Conseil général d'assurer la mise à jour régulière des données, et le cas échéant, leur partage au sein du réseau des acteurs dans le département.

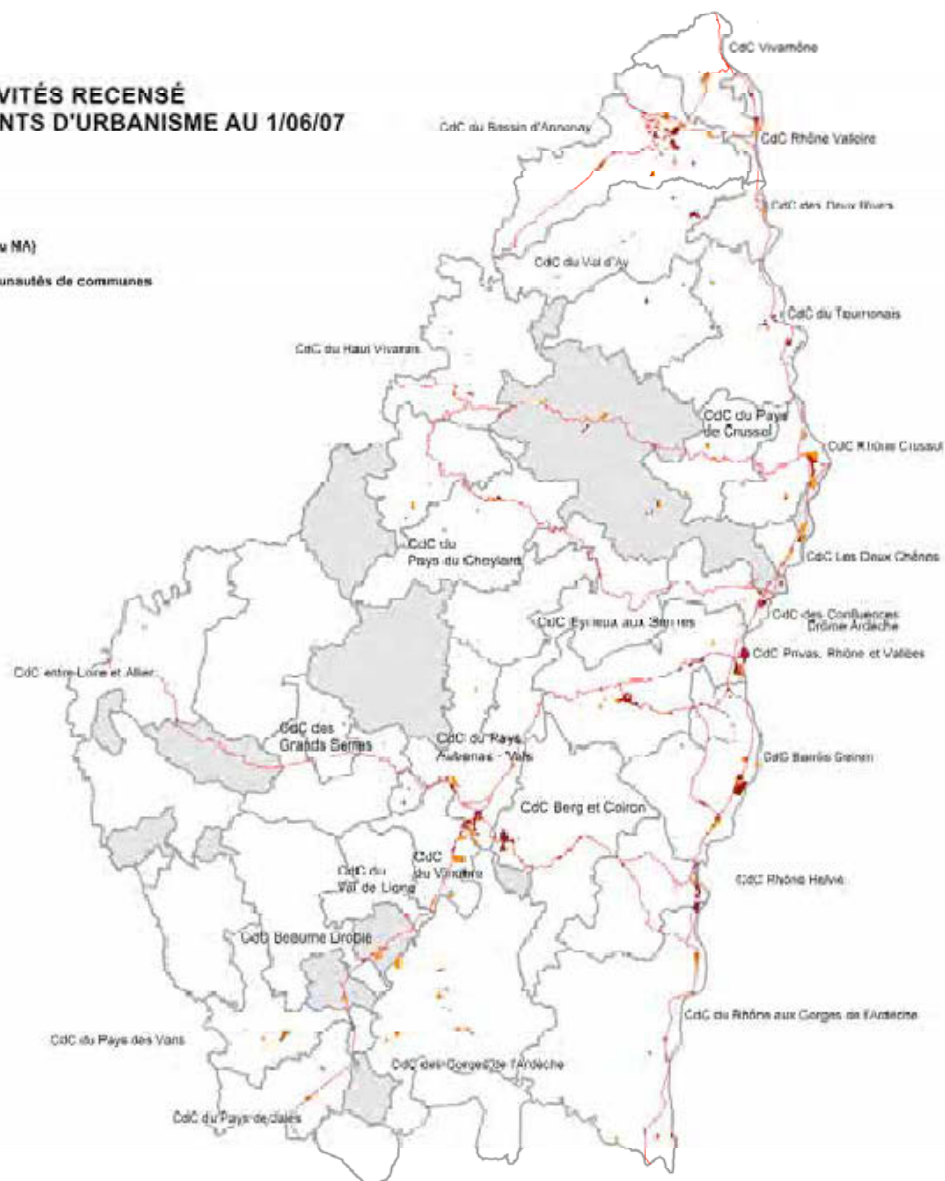
L'intégralité des communautés de communes ont été rencontrées, permettant ainsi de préciser le niveau d'équipement, la disponibilité du foncier existant et les perspectives d'aménagement des sites en projet. Le diagnostic a également porté sur l'analyse spatiale de plusieurs sites d'activités représentatifs de la diversité des époques de réalisation, de maîtres d'ouvrage différents et d'outils d'urbanisme opérationnels mobilisés. Plusieurs éléments de recommandations quant à la qualité des opérations ont ainsi pu être proposés.

Cette analyse a permis de mettre en exergue l'émiettement des sites d'activités dans le département, pour la plupart de petite taille et peu équipés. L'absence de réserves foncières dans certains secteurs souligne la problématique de l'attractivité du département pour l'accueil de nouvelles activités, mais également sa capacité à permettre aux activités existantes de se développer.

Ce travail a pour partie été présenté lors de la seconde conférence départementale économie – emploi. Il sera finalisé en 2008 et permettra au Département de faire évoluer son dispositif d'intervention en matière de développement économique.

LE FONCIER D'ACTIVITÉS RECENSÉ DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME AU 1/06/07

- Foncier existant (U)
- Foncier en projet (AM ou MA)
- Communes hors communautés de communes



État des lieux du foncier d'activité sur la Zone d'activité du Pouzin



Diagnostic territorial du site ENS Cance-Ay

Le Conseil général de l'Ardèche a sollicité le CAUE pour qu'il l'accompagne dans sa réflexion sur la politique des espaces naturels sensibles dans le département, comme le prévoit le schéma départemental des ENS approuvé en mars 2006.

Le CAUE a ainsi été sollicité pour :

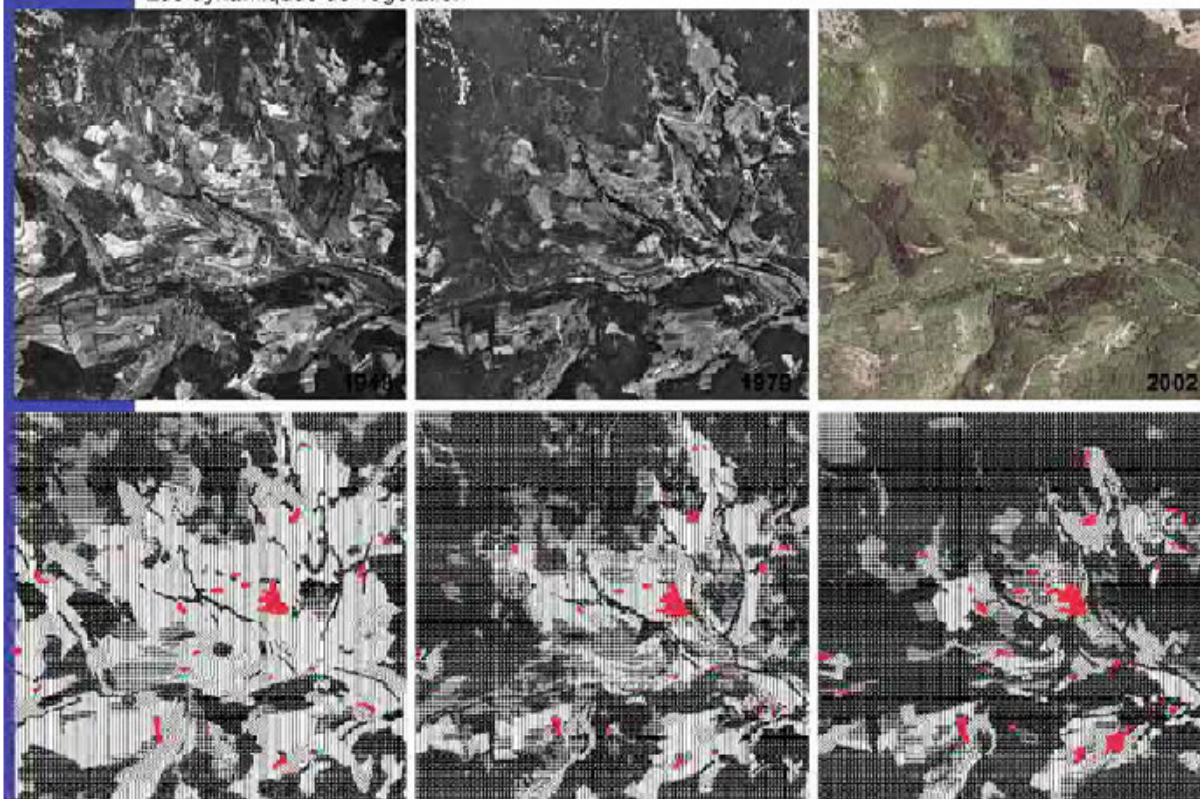
- Accompagner l'élaboration de diagnostics socio-économiques et paysagers des sites ENS ;
- Établir une synthèse des documents relatifs à la gestion de l'espace ;
- Proposer des actions à intégrer dans les documents de programmation, ou en cohérence avec ceux-ci.

Après avoir étudié les caractéristiques physiques, socio-économiques et environnementales du territoire Cance-Ay, ainsi que les dynamiques et les usages de l'espace, le CAUE a porté un regard sur les politiques publiques mises en œuvre sur ce territoire.

La diversité des usages et des problématiques d'aménagement de l'espace sur ce territoire a ainsi pu être mise en exergue, permettant au Conseil général de mettre en œuvre son dispositif d'intervention ENS en cohérence avec ses autres domaines de compétences.

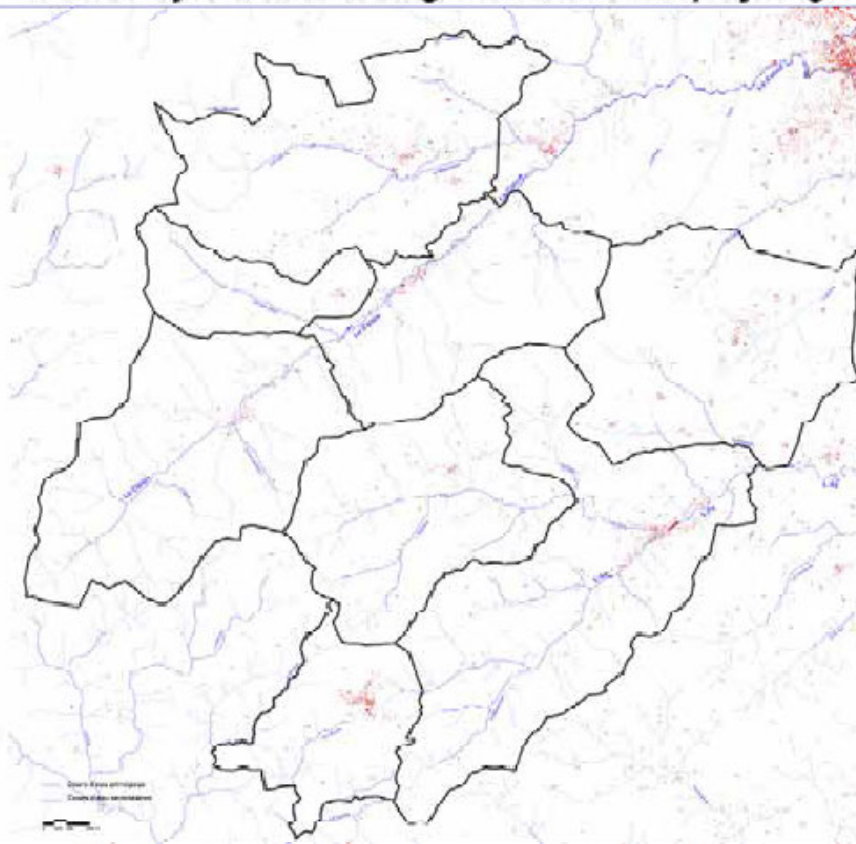
1. Les systèmes d'organisation du paysage

Les dynamiques de végétation



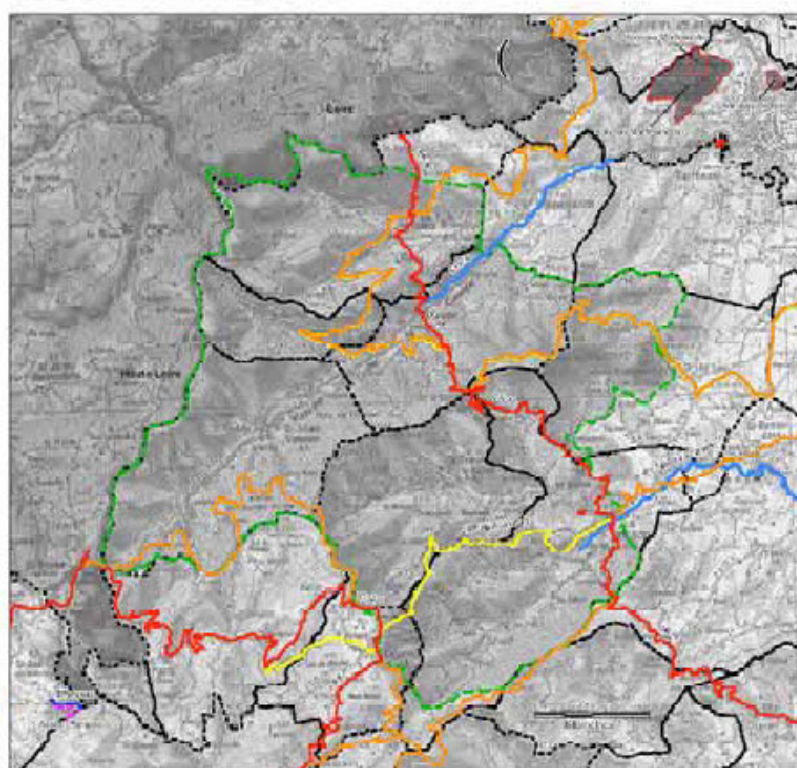
1. Les systèmes d'organisation du paysage

L'urbanisation



4. Usages et pratiques des espaces naturels

Usages récréatifs et touristiques : un territoire parcouru



Terre d'Ardèche
Département de l'Ardèche

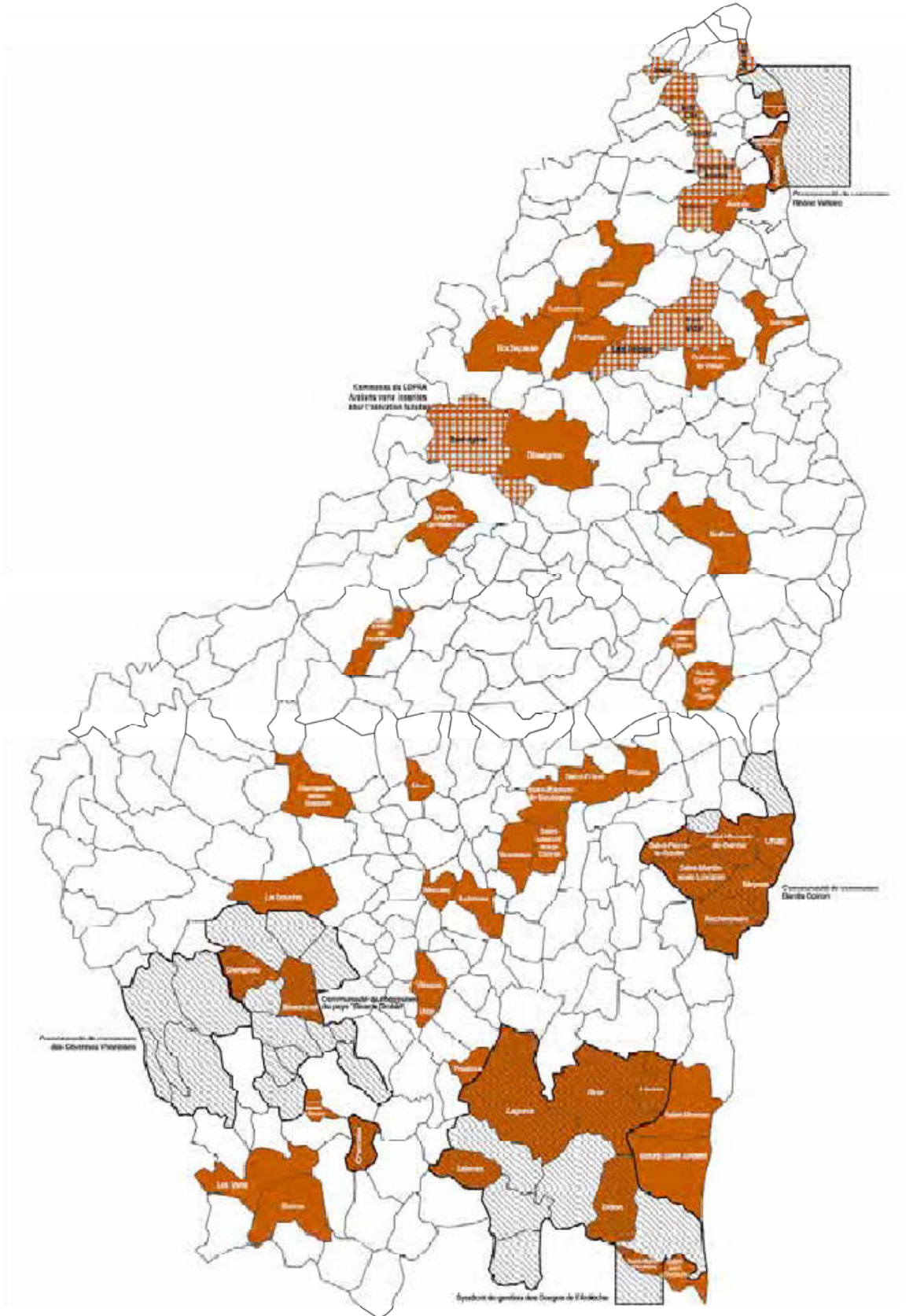
Sources : IGN 2006 - IGN 16
Mairie d'Ardèche - Service Aménagement
Commissariat Général de l'Ardèche 2006

PROJETS D'ÉQUIPEMENT OU D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS SUIVIS EN 2007 POUR LES COLLECTIVITÉS

1. Ales	Création d'un nouveau centre
2. Anduze	Aménagement de usage
3. Anduze	Remplacement
4. Anduze	Aménagement (aménagement)
5. Anduze	Travaux urbains entre autres
6. Anduze	Travaux de balancement
7. Anduze	Agenda 21
8. Anduze	Aménagement pour la mise en place des services
9. Bagnols	Aménagement de la place du fort, réhabilitation
10. Bagnols	Aménagement de l'école
11. Bagnols	Création d'un ensemble de logements sociaux communaux
12. Bagnols	Projet de balancement
13. Bagnols	Aménagement de la place de l'école
14. Bagnols	Aménagement de la place de l'école
15. Bagnols	Aménagement de l'école
16. Bagnols-Saint-André	Aménagement d'une zone d'activités et d'un bâtiment
17. Bagnols-Saint-André	Travaux de la zone de l'école
18. Bagnols-Saint-André	Aménagement de la place de l'école
19. Bagnols-Saint-André	Programme d'un service
20. Bagnols-Saint-André	Travaux communaux
21. Bagnols-Saint-André	Aménagement de la place de l'école
22. Bagnols-Saint-André	Projet de service d'un service d'urgence avec point de vente
23. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
24. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux (voir page 20)
25. Bagnols-Saint-André	Travaux de l'école
26. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
27. Bagnols-Saint-André	Aménagement de la place de l'école
28. Bagnols-Saint-André	Aménagement de la place de l'école
29. Bagnols-Saint-André	Aménagement de la place de l'école
30. Bagnols-Saint-André	Aménagement de la place de l'école
31. Bagnols-Saint-André	Travaux de la zone de l'école
32. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
33. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
34. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
35. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
36. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
37. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
38. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
39. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
40. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
41. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
42. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
43. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
44. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
45. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
46. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
47. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
48. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
49. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
50. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux

51. Bagnols-Saint-André	Aménagement de l'école
52. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
53. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
54. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
55. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
56. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
57. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
58. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
59. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
60. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
61. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
62. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
63. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
64. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
65. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
66. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
67. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
68. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
69. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
70. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
71. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
72. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
73. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
74. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
75. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
76. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
77. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
78. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
79. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
80. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
81. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
82. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
83. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
84. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
85. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
86. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
87. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
88. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
89. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux
90. Bagnols-Saint-André	Travaux locaux

LOCALISATION DES COLLECTIVITÉS SUIVIES POUR UN PROJET D'ÉQUIPEMENTS OU D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS



Réorganisation des bâtiments scolaires

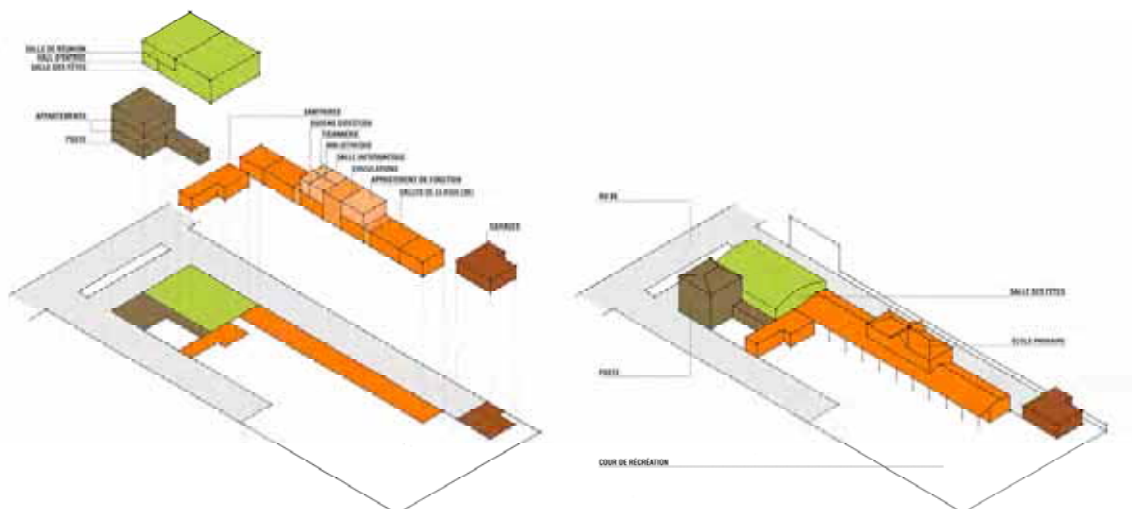
La commune de Rocheмаure est située dans la vallée du Rhône, à proximité de Montélimar. Le village médiéval est implanté sur un coteau face à la plaine rhodanienne. Il s'organise en linéaire autour d'une voie à mi-pente. À la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, de nouvelles constructions furent édifiées au pied de la colline, organisées par le tracé de l'actuelle RD 86. Cet aménagement, à l'époque en contournement de village, a permis la réalisation d'une large traversée. Cette configuration est assez intéressante en comparaison des étroites percées créées dans la plupart des autres communes rhodaniennes, permettant de disposer d'un large espace de stationnement pour desservir les commerces et les équipements publics.

L'actuelle école primaire fut construite à cette époque dans ce secteur. Il s'agit d'un grand bâtiment linéaire sur deux niveaux, à la composition symétrique caractéristique du style des équipements de l'époque. Suite à l'augmentation des effectifs, une école maternelle fut construite dans les années 80. Si le premier bâtiment bénéficie de bonnes conditions d'accès et d'une proximité avec les autres équipements communaux (salle polyvalente, terrains de sport, centre village), la nouvelle école est plus enclavée, dans un terrain en contre-bas de la RD 86 et de la voie ferrée, en discontinuité des principaux espaces publics du bourg.

Face à l'augmentation régulière de la population, les bâtiments scolaires sont aujourd'hui à nouveau saturés. La commune de Rocheмаure a alors sollicité le CAUE pour établir un diagnostic du fonctionnement de ces bâtiments (surfaces, accessibilité des personnes handicapées, énergie, contexte réglementaire...) et envisager des perspectives d'extension. Au-delà de la nécessité d'une classe supplémentaire, l'étude a révélé une obsolescence du bâtiment actuel en matière d'espaces partagés par les classes (atelier d'arts plastique, salle informatique, bibliothèque) au regard des effectifs et des programmes scolaires actuels.

Un programme prévisionnel a été établi pour déterminer les fonctions et les surfaces nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment. Or une extension de ce bâtiment est contrainte par les risques d'inondation du site, en limite de zone inondable. Cette contrainte est encore plus lourde dans le cas de l'école maternelle située plus bas en altitude. Plusieurs scénarios de redistribution des fonctions et d'extension ont été envisagés, et le CAUE accompagnera prochainement la commune dans le choix d'un scénario en concertation avec les services de l'État au regard du risque d'inondation.

Organisation de l'îlot école primaire / salle des fêtes / poste.





Fonctionnement du centre bourg et liaisons à conforter

Projet de nouvelle mairie

La commune d'Aizac (170 habitants), située au nord de Vals-les-Bains, s'organise en de nombreux hameaux. Le centre bourg de la commune, installé sur un col formant carrefour, ne rassemble que peu de constructions faiblement agglomérées. Le carrefour routier, installé au centre du village qui constituait certainement auparavant l'espace public principal de la commune, est aujourd'hui entièrement consacré à la circulation automobile. Enfin, l'actuelle mairie est située à l'écart du village.

La faible densité de cet ensemble bâti et l'absence d'équipement communal lisible depuis l'espace public peinent à créer une centralité urbaine marquée à l'échelle de la commune. Pour pallier cette situation, la commune avait entrepris il y a plusieurs années l'acquisition d'une grande parcelle mitoyenne du carrefour en vue de proposer du stationnement dans le village et de construire une salle des fêtes avec logements communaux à l'étage.

Aujourd'hui le bâtiment de l'actuelle mairie, qui englobe également l'école, est trop petit. L'ouverture d'une nouvelle classe contraint la commune à transformer l'unique pièce de la mairie en salle de classe.

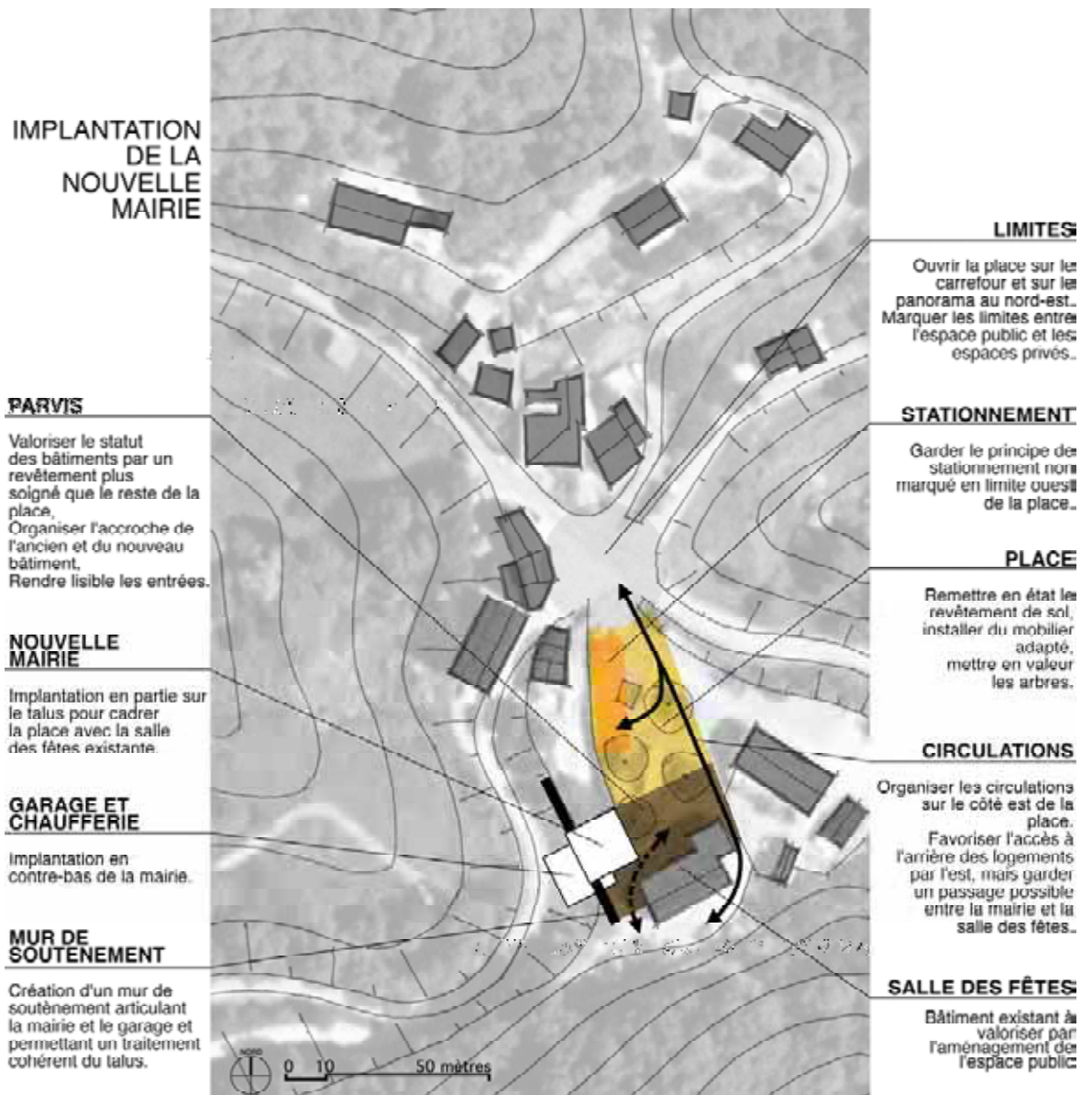
La commune a alors contacté le CAUE pour l'accompagner dans la localisation et la programmation d'une nouvelle mairie. La commune ne disposant pas de foncier susceptible d'accueillir ce nouveau bâtiment, le CAUE a proposé de l'installer sur le même terrain que la salle polyvalente. Cette implantation permettra de travailler les limites de la parcelle pour créer une place, de former un parvis au-devant du nouveau bâtiment et de la salle polyvalente et ainsi de renforcer le statut de la place.

Une fois le principe d'installation validé par les élus, le CAUE a travaillé à la programmation du bâtiment pour identifier les fonctions et les surfaces nécessaires et proposer une première estimation des coûts. La commune a choisi d'associer à la construction de la nouvelle mairie la réalisation d'une chaufferie collective, desservant également l'ancien bâtiment communal, ainsi qu'un garage pour ses services techniques. Ces bâtiments annexes seront implantés en contre-bas à l'est de la place, l'articulation avec la mairie permettant de traiter le talus existant en mur de soutènement.

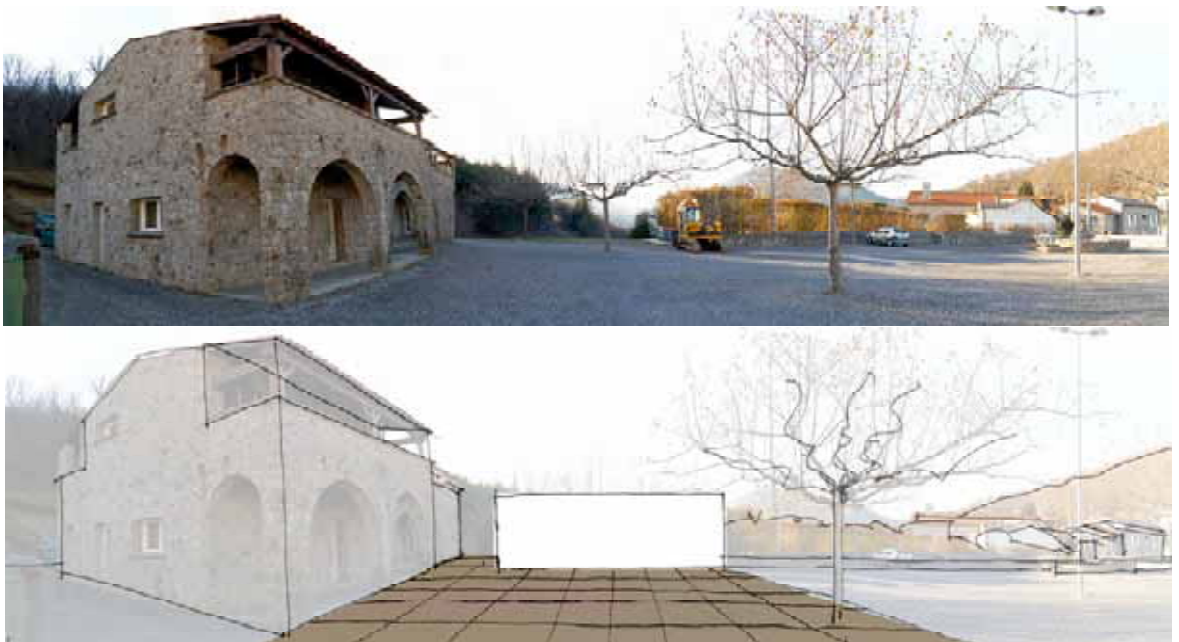
Le CAUE de l'Ardèche a ensuite rédigé un cahier des charges en vue de la consultation d'un concepteur pour la création du nouveau bâtiment ainsi que l'aménagement de la place. Le CAUE accompagnera également la commune dans le déroulement de l'appel d'offres.

Implantation de la nouvelle mairie à proximité de la salle polyvalente et création d'un parvis





Implantation de la nouvelle mairie à proximité de la salle polyvalente et création d'un parvis



Aménagement de logements communaux

La commune de Saint-Étienne-de-Boulogne est soumise à une pression foncière importante du fait de sa proximité avec les bassins d'Aubenas et de Privas.

Dans ce contexte, la commune a sollicité le CAUE de l'Ardèche pour plusieurs projets de logements communaux afin d'augmenter l'offre locative sur son territoire. L'objectif était à la fois de créer de nouveaux appartements, en réhabilitant un bâtiment situé au hameau d'Auzon, et de réaménager une partie du parc existant en centre-bourg.

Le projet situé au hameau d'Auzon est actuellement en attente, le foncier étant en cours d'acquisition. La réhabilitation des logements du centre-bourg s'est, quant à elle, concrétisée par la consultation de bureaux d'étude et le choix d'un architecte sur la base de la programmation proposée par le CAUE de l'Ardèche.

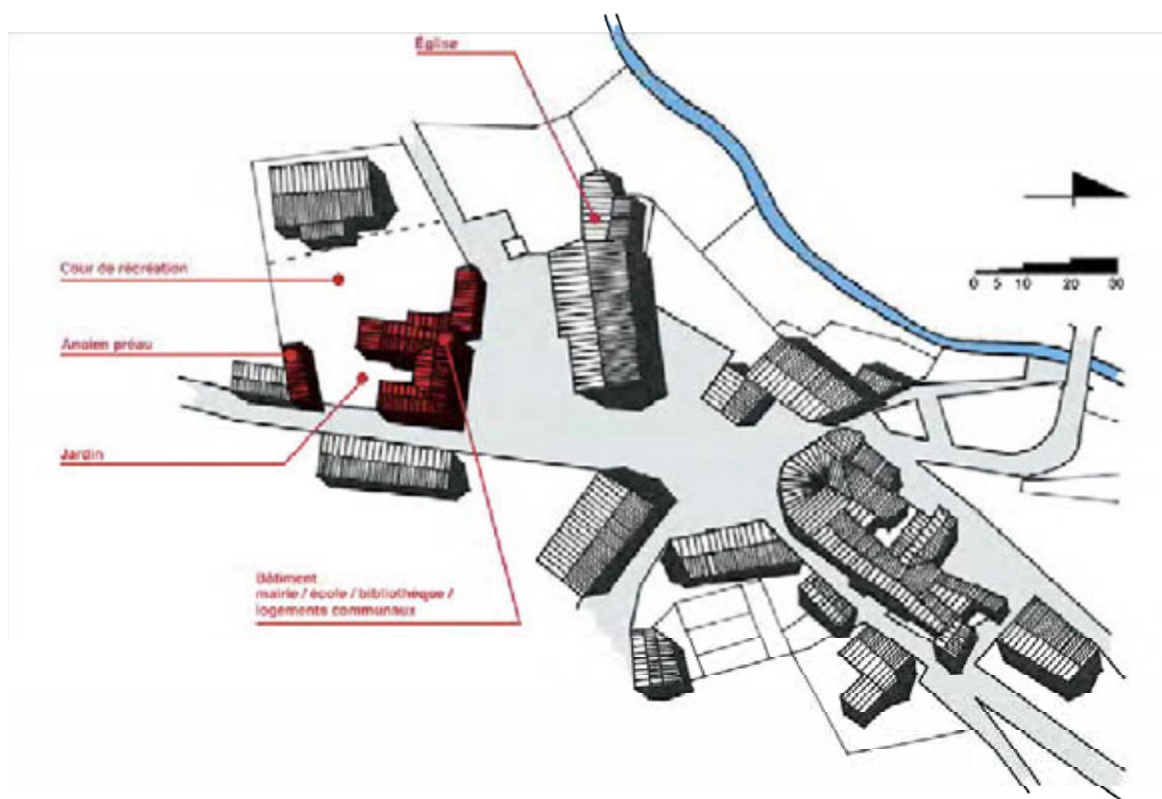
Le projet consistait en une réorganisation de deux appartements situés au 1er étage d'un bâtiment communal multifonctionnel abritant en rez-de-chaussée : la mairie, la bibliothèque et l'école.

L'état des lieux a permis de mettre en évidence un certain nombre de dysfonctionnements tels que la vétusté du système d'évacuation des eaux usées, l'absence d'isolation, le manque d'ouvertures au Sud, l'orientation des pièces de vie au Nord, la multiplication des circulations entre les différentes pièces, l'accès d'un appartement au niveau de la cour de l'école...

Suite à ce constat, le CAUE de l'Ardèche a proposé plusieurs scénarios selon un même principe d'organisation : les pièces de vie orientées au Sud et les pièces de nuit au Nord, un accès conjoint aux deux appartements créé en façade Sud.

Les variantes proposées permettaient de créer deux ou trois appartements et éventuellement d'investir les combles actuellement non-aménagées.

Plan masse, situation du bâtiment dans le centre-bourg



Opération façades

Le CAUE de l'Ardèche a été sollicité par le CDPRA Ardèche Verte pour une mission d'accompagnement d'une opération façades. Ce projet a été lancé en avril 2006, suite à un questionnaire diffusé fin 2004 dans l'ensemble des communes du territoire « Ardèche Verte ».

Dans un premier temps, quatorze communes se sont portées candidates, mais au final seules neuf participeront à l'opération : Davézieux, Quintenas, Saint-Agrève, Saint-Clair, Saint-Félicien, Saint-Victor, Savas, Serrières, Vernosc-lès-Annonay.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la commission cadre de vie du Contrat de Développement Ardèche Verte et vient concrétiser la fiche action intitulée « Développer un urbanisme respectueux de son environnement ». La mise en place d'opérations façades permet d'accompagner les communes dans leurs démarches d'aménagement et de revitalisation des centres-bourgs.

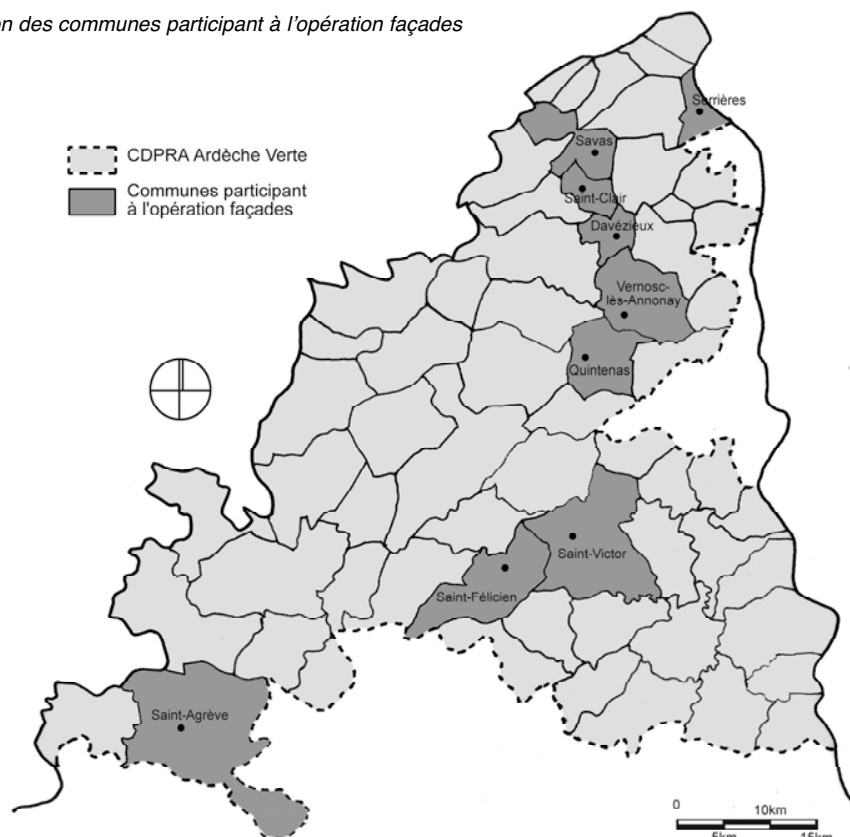
Le CAUE de l'Ardèche a réalisé, dans un premier temps, un diagnostic dans les différentes communes afin d'identifier les diverses typologies, les matériaux utilisés, les textures, les éléments de modénature... Suite à cette étude sur le terrain, une proposition de périmètre d'intervention a été présentée aux élus, pour chacune des communes participantes, afin de déterminer les projets éligibles.

Un cahier des charges a ensuite été réalisé afin de définir les orientations permettant une mise en valeur architecturale des façades. Ce document comprend des indications à la fois sur les principes constructifs et la mise en œuvre des matériaux mais exclut toute approche chromatique par la réalisation d'une palette de couleurs.

Ces différentes orientations sont accompagnées d'une proposition de règlement permettant leur traduction opérationnelle : durée de l'opération, conditions d'attribution de la subvention, engagement du bénéficiaire, modalités de gestion des demandes...

Dans un second temps, le CAUE de l'Ardèche a encadré le suivi de l'opération, en apportant une assistance technique aux projets de ravalement. Au 31 décembre 2007, l'architecte conseil avait rencontré 97 pétitionnaires.

Carte de localisation des communes participant à l'opération façades



Bourg-Saint-Andéol

Aménagement des espaces publics dans le centre ancien

La ville de Bourg-Saint-Andéol a réalisé des travaux d'aménagement importants en centre ville. Ce sont le nouveau plan de circulation et la restructuration de la place du Champ de Mars. Ces travaux ont accompagné la construction de la maison des arts du cirque et le projet de médiathèque. Aujourd'hui, la commune souhaite engager un programme d'aménagement du centre ancien.

Le CAUE a réalisé un dossier de faisabilité organisé autour de trois principes directeurs :

- Travaux de remise en état des secteurs dégradés.
- Aménagements fonctionnels de certains espaces (transformation de la fonction principale).
- Travaux d'embellissement dans le centre ancien.

L'analyse du site a permis la définition de trois types de secteurs dans les espaces publics : les secteurs à dominante automobile, les secteurs à dominante piétonne et les secteurs mixtes.

Pour chacun de ces secteurs, il a été défini des types de revêtement de sols et des principes d'aménagement (limiter l'usage du goudron, dégager les pieds des façades d'immeuble, préserver les zones en galets de rivière).

La commune pourra ainsi engager des tranches de travaux sur la durée, tout en gardant une cohérence pour un aménagement global.

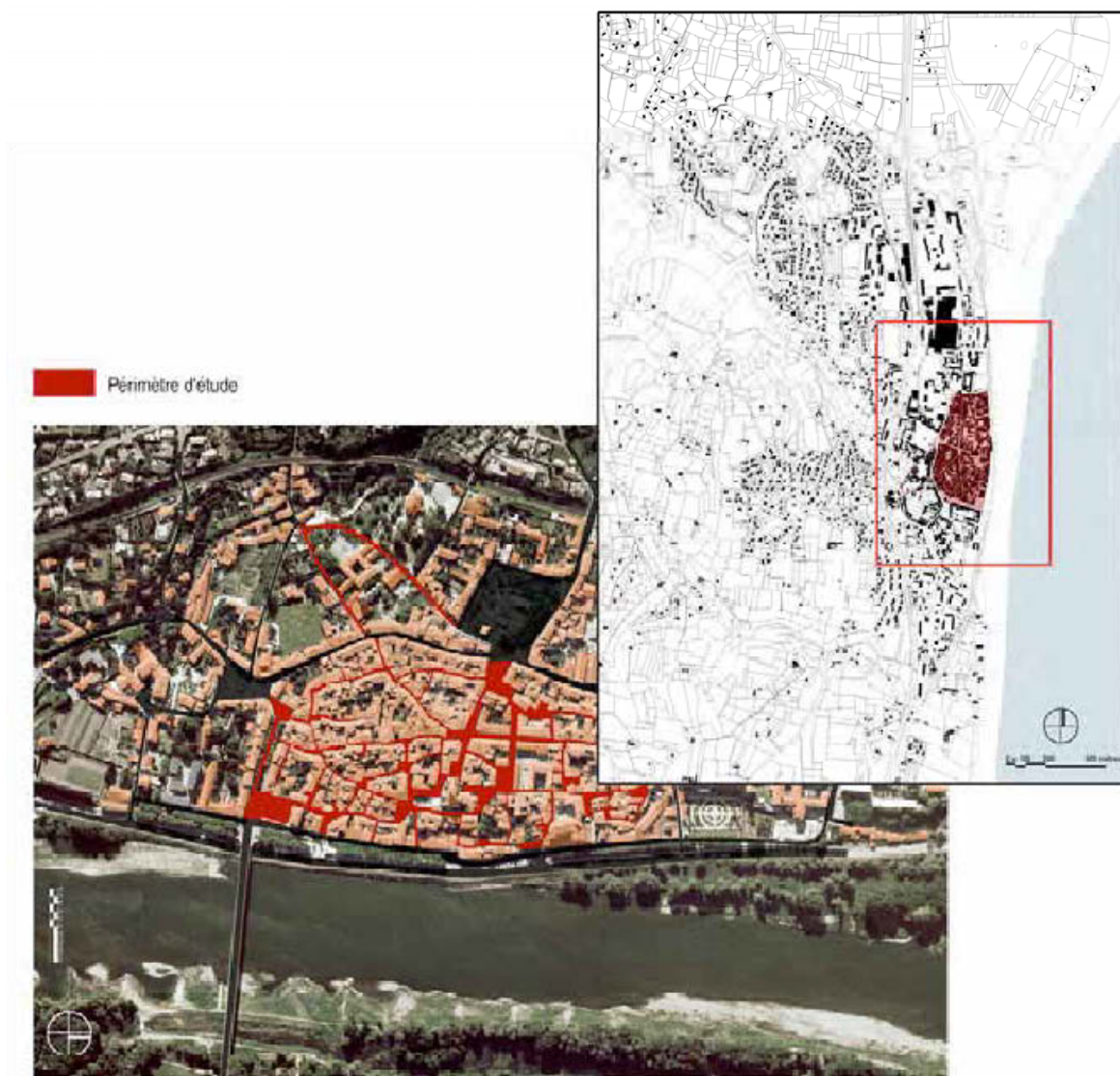


photo aérienne et plan secteur d'étude localisation du secteur concerné

Mise en valeur du centre ancien

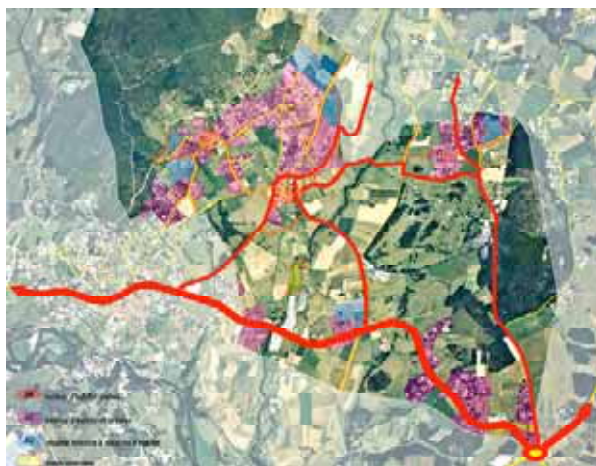
Le village historique de Saint-Clair est situé en fond de cuvette, dans une plaine agricole. Les collines avoisinantes ont connu un fort développement de la construction, en particulier sur les versants au sud. Le village est une sorte de carrefour distribuant Annonay, Boulieu et Savas. Le réseau routier enserrme fortement le hameau et donne l'impression de le couper du reste de la commune. La commune a souhaité mener une réflexion pour rattacher le cœur de village aux quartiers situés en périphérie. Pour mener à bien ce projet, la ville de Saint-Clair a sollicité le CAUE pour l'accompagner dans une programmation d'ensemble de la zone.

Des travaux d'aménagement récents (amélioration des circulations, aménagement de stationnements, création d'un giratoire et d'une nouvelle bretelle d'accès) assurent un bon fonctionnement du village. Tous les services y sont regroupés, ce qui évite des conflits de traversées de routes très passantes et dangereuses :
la mairie, l'église, l'école communale, le restaurant du village, et les zones à vocation sportive.
Il reste que ces services et que la vie de village peuvent être considérés comme coupés du reste de la commune.

L'intérêt de la programmation a été de considérer les points suivants pour améliorer la qualité de vie des résidents de l'ensemble de la commune :

- Améliorer et fluidifier les relations inter quartiers, en particuliers vers le centre bourg ;
- Recréer de l'espace public en ouvrant de nouveaux espaces et en aménageant une véritable place de village ;
- Créer du stationnement par poches successives pour éviter l'effet supermarché ;
- Développer les circulations piétonnes, en particulier entre le haut (l'école) et le bas (les tennis) du village ;
- Enfin, embellir le cœur de village par le traitement des sols des espaces publics (place de l'église, ruelles du villages).

Zonage du PLU et circulations principales



Principe d'aménagement du village



dessin entrée village simulation de l'accès au village



4

LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

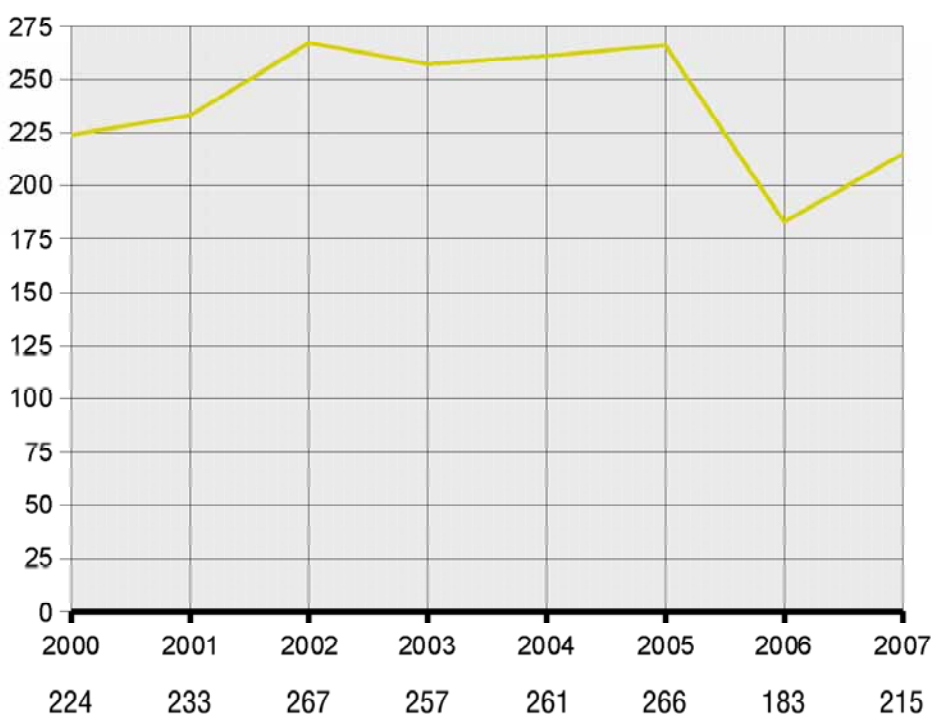
LES PERMANENCES EN 2007

Évolution du conseil aux particuliers depuis 2000

215 particuliers ont été reçus cette année dans les 12 lieux de permanences du CAUE.

Après une légère baisse constatée en 2006 (183 permanences), le résultat de 2007 se rapproche de ceux des années précédentes (250 en moyenne de 2000 à 2005). La lecture de ces chiffres doit considérer le suivi réalisé depuis 2004 pour le lotissement communal de Saint-Montan, qui a permis de rencontrer environ 50 particuliers par an. Cette opération spécifique, liée à un travail de suivi en partenariat avec la commune, est aujourd'hui terminée (seulement 5 pétitionnaires rencontrés en 2007). Les 215 rendez-vous pris cette année ne bénéficient donc pas de ce surcroît de fréquentation, et se montrent ainsi en nette augmentation par rapport aux années précédentes si l'on fait abstraction de la permanence de Saint-Montan (170 en 2004, 169 en 2005 et 162 en 2006).

Évolution du conseil aux particuliers de 2000 à 2007



Répartition géographique des permanences

Les 12 lieux de permanences sont les suivants :

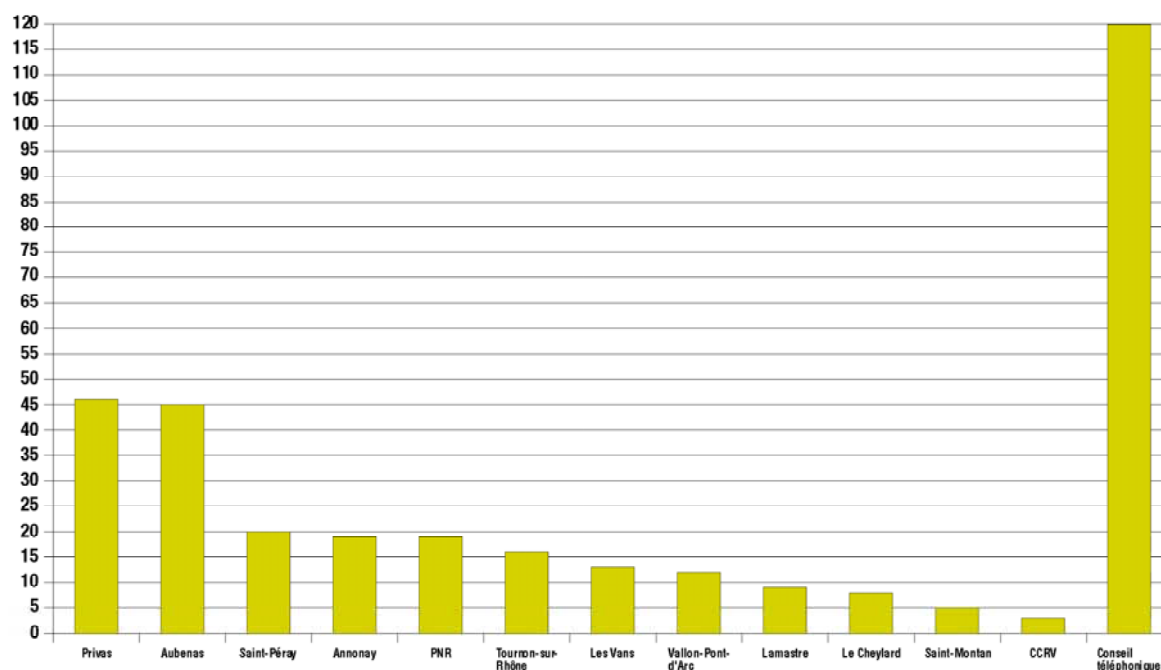
- Albon (26), à la communauté de communes Rhône Valloire.
- Annonay, à la communauté de communes du Bassin d'Annonay.
- Aubenas, en mairie.
- Lamastre, en mairie.
- Le Cheylard, en mairie.
- Les Vans, à la Maison des associations.
- Montpezat-sous-Bauzon, au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.
- Privas, dans les locaux du CAUE.
- Saint-Péray, en mairie.
- Tournon-sur-Rhône, à la Maison de la culture.
- Vallon-Pont-d'Arc, en mairie.
- Saint-Montan, en mairie.

Comme l'année dernière, les lieux de permanences les plus fréquentés sont Privas (46 rendez-vous) et Aubenas (45). La fréquentation de la permanence de Saint-Montan a logiquement chuté (5) en raison de la fin de l'opération de lotissement. La permanence à la communauté de communes Rhône-Valloire est faible, puisque seules quatre communes ardéchoises sont concernées sur ce territoire

bi-départemental (Drôme et Ardèche), et que les particuliers de ce secteur ont la possibilité de se rendre facilement à Annonay. Les permanences de Lamastre et du Cheylard restent modérées (9 et 8), dans un secteur où le nombre de constructions est plus faible que dans le reste du département. Enfin, les autres permanences restent à un niveau comparable à l'année dernière (20 à Saint-Péray, 19 à Annonay, 19 à Montpezat, 16 à Tournon, 13 aux Vans et 12 à Vallon-Pont-d'Arc). Hormis la chute d'effectif à Saint-Montan, la fréquentation est stable comparativement à l'année dernière, avec cependant une certaine hausse à Privas et Aubenas.

Les 215 conseils aux particuliers concernent 130 communes du département ardéchois. Ces communes sont relativement bien réparties sur l'ensemble du territoire.

Répartition du nombre de conseils par permanence



Contenu des conseils

Concepteur

88% des projets étudiés ne sont pas confiés à un maître d'œuvre, architecte ou constructeur, au moment de la rencontre. Ceci s'explique par le fait que ce sont les « auto-concepteurs » qui sont en premier lieu à la recherche d'informations et de conseils, mais également par le fait que la majorité des particuliers sont rencontrés en amont de leur projet, avant d'avoir opté pour un maître d'œuvre.

Type d'opération

52% des conseils portent sur la construction neuve, soit un peu plus que pour des travaux sur des bâtiments existants (44% dont 31% en restructuration et extension et 13% en réhabilitation). Cette partition proche de l'égalité est comparable aux années précédentes.

Nature du projet

La grande majorité des projets étudiés concerne l'habitation (84%). Le reste se partage entre bâtiments agricoles (2%), hébergement (4%), et autres conseils ne relevant pas de ces dernières catégories (10% pour des ateliers, des travaux d'aménagement extérieurs, des commerces ...).

Niveau de conseil

Le conseil porte généralement sur plusieurs aspects du projet qui peuvent relever de la composition et du fonctionnement du bâtiment, mais également d'une façon plus générale sur la marche à suivre pour faire aboutir son projet. Ces différents niveaux de conseils sont comptabilisés selon les catégories suivantes, plusieurs niveaux de conseils pouvant être abordés dans le cadre d'un même projet :

- 72% en matière d'architecture : organisation du plan et des volumes, traitement des façades, couleurs...

- 37% pour les questions réglementaires : règlement d'urbanisme, zone de protection du patrimoine, assainissement...
- 36% sur la technique : matériaux et systèmes constructifs, chauffage et isolation, installations techniques...
- 29% en matière de programmation : définition des besoins et traduction en termes de surfaces et de fonctionnement,
- 26% sur des questions d'ordre administratif, essentiellement liées aux autorisations de construire,
- 2% pour des questions d'ordre divers.

Avancement du projet

La plupart des pétitionnaires (83%) rencontrés nous sollicite pour un projet déterminé : un terrain à construire, une maison à réhabiliter ou à rénover. Parmi ceux-là, 46% ont déjà un plan esquissé contre 37% venant en amont de tout dessin, 9% des conseils portent sur des projets ayant déjà fait l'objet d'un permis de construire, très souvent après un refus. Enfin, 3% concernent des personnes n'ayant pas encore de projets précis (avant une acquisition par exemple) et 5% portent sur des questions n'étant pas relatives à un projet de construction ou de rénovation.

Présence

99% des personnes rencontrées sont des particuliers. Seul 1% des rendez-vous se fait en présence du maître d'œuvre, accompagné ou non de son client.

Nouvelle répartition des permanences pour 2008

La répartition générale des permanences permet de desservir équitablement l'ensemble du département, et sa configuration générale est inchangée pour 2008. Cependant, certaines permanences seront déplacées au sein des collectivités du département, et en particulier des communautés de communes. C'est le cas de Tournon-sur-Rhône, déplacée à Mauves à la communauté de communes du Tournonais, du Cheylard à la communauté de communes du Pays du Cheylard et de Bourg-Saint-Andéol à la communauté de communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche. Cette dernière permanence viendra en remplacement de celle de Saint-Montan. Les autres lieux resteront inchangés, notamment la permanence à Montpezat-sous-Bauzon au siège du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Mise en place l'an dernier, cette permanence organisée en partenariat avec le Parc permet de faire vivre les cahiers de recommandations architecturales réalisés par le CAUE pour ce territoire.

Renforcement du partenariat avec les autres organismes de conseil et communication sur les permanences du CAUE

Depuis fin 2007, chaque particulier orienté vers un autre organisme est dénombré. Cela concerne par exemple d'autres lieux de conseils aux particuliers, comme le point Info Énergie de l'Ardèche, le Centre d'amélioration du logement ou les services compétents dans le cadre de l'instruction d'une demande de construire : le Service départemental de l'architecture et du patrimoine, le Service public d'assainissement non collectif local, la Direction départementale de l'équipement.

De la même façon, nous demandons à chaque personne rencontrée de quelle manière elle a eu connaissance de nos permanences (conseil de la mairie, site Internet, affichage et plaquettes...).

C

COMMUNES CONCERNÉES PAR LES PROJETS DES PÉTITIONNAIRES LORS DES PERMANENCES

COMMUNE DU PROJET	Nombre de projet	COMMUNE DU PROJET	Nombre de projet
Accons	1	Rochessaive	1
Ajoux	1	Rosières	5
Alba-la-Romaine	1	Sablières	1
Alboussière	1	Saint-Thomé	1
Alex (26)	1	Saint-Alban-Auriolles	1
Alissas	1	Saint-Alban-d'Ay	1
Andance	1	Saint-Andéol-de-Vals	2
Ardoix	1	Saint-André-en-Vivarais	3
Les Assions	1	Saint-Apollinaire-de-Rias	1
Aubenas	3	Saint-Christol	3
Aubignas	1	Saint-Cierge-la-Serre	1
Balazuc	1	Saint-Clément	1
Beaumont	2	Saint-Cyr	1
Bogy	1	Saint-Didier-sous-Aubenas	1
Bourg-Saint-Andéol	1	Saint-Étienne-de-Boulogne	1
Bozas	1	Saint-Félicien	1
Chalencon	2	Saint-Fortunat-sur-Eyrieux	3
Chambonas	1	Saint-Germain	1
Chandolas	2	Saint-Georges-les-Bains	1
Charmes-sur-Rhône	2	Saint-Jean-le-Centenier	2
Chassiers	2	Saint-Jean-Roure	1
Le Cheylard	1	Saint-Julien-en-Saint-Alban	1
Chomérac	3	Saint-Laurent-les-Bains	1
Cornas	1	Saint-Marcel-lès-Annonay	1
Le Crestet	1	Saint-Martin-d'Ardèche	1
Creysseilles	2	Saint-Mélany	2
Darbres	1	Saint-Montan	3
Désaignes	2	Saint-Péray	4
Dompnac	1	Saint-Pierre-de-Colombier	1
Éclassan	1	Saint-Pons	1
Empurany	2	Saint-Romain-de-Lerps	2
Fabras	1	Saint-Sauveur-de-Montagut	2
Gilhac-sur-Ormèze	1	Saint-Sernin	2
Gourdon	1	Saint-Sylvestre	1
Gras	1	Saint-Victor	5
Guilherand-Granges	3	Les Salelles	1
Intres	1	Sampzon	1
Issarles	1	Sanilhac	1
Jaujac	1	Satillieu	1
Joyeuse	1	Sécheras	2
Labastide-de-Virac	1	Silhac	3
Lablachère	3	La Souche	3
Le Lac d'Issarles	1	Soyons	4
Lagorce	2	Thueys	2
Lalevade-d'Ardèche	2	Toulaud	4
Lamastre	1	Tournon-sur-Rhône	1
Lapte (43)	1	Ucel	1
Lemps	1	Usclades-et-Rieutord	1
Lyas	2	Vagnas	2
Malbosc	1	Valgorge	1
Mauves	1	Vallon-Pont-d'Arc	1
Meyras	5	Vals-les-Bains	1
Meyssse	1	Vanosc	6
Montpezat-sous-Bauzon	2	Les Vans	2
Nozières	1	Vernosc-lès-Annonay	1
Orgnac-l'Aven	1	Vesseaux	2
Pailharès	1	Villeneuve-de-Berg	1
Payzac	2	Vinezac	2
Plats	1	Vinzieux	2
Prades	1	Vion	1
Pranles	3	Viviers	2
Privas	5	Vocance	1
Ribes	1	Vogüé	1
Roche-colombe	1	La Voulte-sur-Rhône	3

5 **LE FLEURISSEMENT**

ÉDITION 2007 DU CONCOURS DÉPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

L'année 2007 a commencé dans le domaine du fleurissement par une remise des prix associée à la pose de la première pierre du bâtiment Luquet.

Depuis quelques années les critères d'appréciation des jurys du concours des villes et villages fleuris ont profondément évolué. Axé essentiellement sur les fleurs à son origine, le concours s'intéresse désormais à de multiples critères. Par conséquent, le concours a changé de nom et s'intitule dorénavant le concours « Fleurissement, paysage et cadre de vie »

Le patrimoine paysager et végétal

Ce critère reste affecté du coefficient maximum tout en confortant le patrimoine végétal par rapport au fleurissement proprement dit.

Le jury évalue les parcs et espaces verts. Même s'ils correspondent souvent à l'aménagement des délaissés, le rôle du végétal est souvent d'intégrer l'ensemble dans le paysage urbain.

Les arbres tiennent une place primordiale qui mérite d'être évoquée dans la plupart des aménagements. Les arbustes et rosiers peuvent participer à une décoration hors saison efficace et peu onéreuse. Les pelouses sont évaluées sous l'angle de la consommation en eau ; leur répartition et leur importance doivent être particulièrement bien étudiées. Le fleurissement de pleine terre et hors sol représente entre un quart et un tiers des coefficients. La localisation et la qualité plutôt que la quantité sont des éléments essentiels d'appréciation. Les aménagements hors sols, bacs, jardinières et suspensions doivent se limiter aux espaces urbains denses ; la plantation en pleine terre est le plus souvent privilégiée.

Le cadre de vie et le développement durable

En mettant l'accent dans la notation sur la prise en compte de l'environnement, les jurys entendent renforcer les prises de conscience et la nécessité de préserver un environnement de qualité. C'est ainsi que sont évalués les outils de gestion de l'environnement et de gestion de l'eau. Le jury s'intéresse également à l'utilisation raisonnée des produits chimiques et à la pollution visuelle liée aux publicités. Par ailleurs, les aspects propreté, qualité du patrimoine bâti et du mobilier urbain, les réseaux mais aussi le soin apporté aux entrées de villes, sont pris en compte dans ce volet.

L'animation et la valorisation touristique

Ce dernier groupe souligne la finalité de l'action, à savoir l'appropriation par le public de son cadre de vie. Trois volets émergent de ce chapitre : l'économie avec en priorité le développement touristique, l'environnement et le social.

Les jurys sont attentifs à la promotion qui est faite du label, lorsqu'il s'agit de communes primées au niveau régional. Il s'intéresse également au développement des jardins familiaux, des jardins partagés et de toute action à caractère social utilisant le végétal. Enfin, les différents accords passés avec les interlocuteurs propriétaires d'espaces à gérer (offices HLM, SNCF, DDE, etc) participent à la réussite de l'ensemble.

Afin de marquer la prise en compte de ces nouveaux critères le comité de fleurissement a décidé de changer le nom de ce concours qui devient : « Fleurissement, paysage et cadre de vie ».

L'édition 2007 du concours a réuni 48 communes

Un classement départemental

Cette année 2007 est également marquée par une nouvelle formule de classement des communes. Jusqu'à présent les communes étaient classées au cœur de chaque arrondissement en fonction de leur catégorie, de moins de 1 000 habitants pour la catégorie 1 à plus de 10 000 habitants pour la catégorie 3. Il n'y a plus qu'un seul premier prix par catégorie à l'échelle du département.

Une enquête sur les pratiques

Une enquête sur les pratiques du fleurissement a été menée auprès des 78 communes qui participent ou ont participé au concours.

Cette enquête a servi de base à la construction d'un projet d'actions sur l'aménagement végétal.

Une visite d'une journée a été organisée en juin sur le thème de l'impact de l'aménagement végétal dans les communes. Montélier dans la Drôme a été choisie pour cette visite compte tenu de sa politique très volontariste en matière de fleurissement. Les visiteurs ont rencontré le maire et un botaniste qui ont décrit leur action dans ce domaine et les résultats obtenus. Cette commune primée au niveau régional est aussi un village botanique orienté sur les arbustes à fruits. La visite s'est poursuivie à Chabeuil, commune également primée et s'est terminée dans les serres du GAEC BERTRANT spécialisé dans les plantes vivaces adaptées localement.

Le CAUE a été présent dans les tournées du jury régional et a participé à l'organisation de la remise des prix qui s'est déroulée en février à Charbonnières-les-Bains.

Les partenaires

L'ardéchoise a renouvelé son soutien en faveur du fleurissement par le biais de bons d'achat à hauteur de 50% ; ces bons sont offerts aux communes lauréates.



Visite à Montélier dans la Drôme



Visite à Montélier dans la Drôme



Inauguration de l'usine Luquet



Buffet fleuri de Bachir Henni



Intervention de Joël Avril lors de la remise des prix 2006

6

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

LE CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Le centre de ressources documentaires contribue aux missions de sensibilisation et d'information du CAUE. Ouvert au public sur rendez-vous, il met à disposition des usagers un fonds important de documents et de nombreux abonnements couvrant notamment les domaines suivants :

- Architecture : d'A, Archiscopie, l'Architecture aujourd'hui, Séquence bois, Maison écologique
- Construction : Guide véritas des techniques de la construction, le Moniteur
- Urbanisme : Urbanisme, Urbanisme pratique, Traits urbains, Diagonal, Études foncières
- Aménagement : Territoires et espaces ruraux
- Environnement : Espaces naturels, Environnement magazine
- Art : Art press
- Collectivités : Pouvoirs locaux, la Gazette des communes
- Droit : Code des marchés publics, Mémento social

En 2007, les personnes préparant le concours d'Attaché territorial (spécialité urbanisme et développement des territoires) ont été les principales utilisatrices des ressources documentaires du CAUE, avec le besoin d'avoir des informations d'actualité.

Plusieurs étudiants ont fait parvenir des questions plus ciblées concernant des documents produits par le CAUE (inventaires des paysages), des architectes d'Ardèche (André Ravéreau), des réalisations du département (la maison bulle de Joël Unal), l'architecture vernaculaire, les lieux de ressources du département...

Le réseau des CAUE reste également très actif et les demandes de partage d'expérience dans des domaines très variés sont nombreuses. D'autre part, le CAUE a apporté sa contribution aux publications initiées par la Fédération nationale des CAUE afin de mutualiser ressources (Catalogue 2005/2007 des publications des CAUE) et expériences (Transmettre l'architecture : formes et expériences de médiations – éditions du CERTU, juin 2008).

À cela se sont ajoutées cette année des demandes de la part de maisons de production qui, dans le cadre de la préparation d'émissions, étaient à la recherche de maisons exemplaires ou originales en Ardèche, d'astuces d'architectes...

En interne, plusieurs thématiques ont été développées. Certaines ont donné lieu à la réalisation de dossiers documentaires et à l'acquisition de nouveaux ouvrages.

- Droit

La réforme du Code de l'urbanisme, incluant le Nouveau permis de construire, et les modifications apportées à la réglementation Accessibilité ont nécessité une mise à jour des documents.

- Architecture

Outre des ouvrages techniques, des documents tels que *Archi pas chère*, *20 maisons d'aujourd'hui à 100 000 euros* ont été achetés à l'attention d'un public moins spécialiste.

- Aménagement du territoire

La thématique des pôles de compétitivité a été plus particulièrement développée et un outil, avec mise à jour, couvrant les aspects juridiques et opérationnels de l'aménagement a été acheté.

- Développement durable, agendas 21, villes et quartiers durables

Cette thématique, développée depuis quelques années, continue à faire l'objet de recherches et d'acquisitions avec notamment des documents pédagogiques.

- Environnement

Le fonds s'est enrichi des résultats d'une recherche sur le Bois raméal fragmenté.

- Paysage

Les recherches et acquisitions documentaires sont le reflet des différentes déclinaisons de la problématique du paysage sur l'année 2007, avec des ouvrages du paysagiste Gilles Clément, du photographe Jürgen Neftzger, des documents sur la couleur dans la ville et un réassort de la revue les *Carnets du paysage*.

En outre, une première sélection d'artistes a été effectuée en vue de la manifestation Patrimoine sonore et des contacts ont été pris afin de collecter différentes représentations du paysage sur l'Ardèche rhodanienne.

- Archives

En vue d'optimiser l'archivage en interne, mais également afin d'aborder une phase plus concrète de la collecte d'archives d'architectes, plusieurs documents ont été achetés.

7

ACTIONS CULTURELLES ET DE SENSIBILISATION

EXPOSITION ANDRÉ REVEREAU

“LATITUDES CLÉMENTES”

La réflexion sur un habitat sain, écologique et sur l'éco-construction est un thème très actuel. L'architecte André Ravéreau habite en Ardèche et il est un des précurseurs de l'éco-construction au travers de ses expériences dans le M'zab (Sahara algérien).

Le CAUE a réalisé une exposition sur son œuvre pour apporter un peu d'eau au moulin de la thématique “qualité environnementale des bâtiments” et pour lui rendre un hommage (plus que) mérité. L'exposition s'est déroulée du 21 janvier 2006 au 09 février 2006 à la galerie d'art contemporain du théâtre de Privas.

L'exposition a été inaugurée le 21 janvier 2007 en présence de M. André Ravéreau, M. Jean-Claude Tournayre, vice-président du Conseil général et président du CAUE de l'Ardèche, M. Raoul L'Herminier, conseiller général délégué aux politiques culturelles, M. Hervé Saulignac, conseiller régional, M. Yves Chastan, conseiller général et maire de Privas, Mme Dominique Buis, adjointe à la culture de la mairie de Privas et présidente de la Régie autonome du Théâtre de Privas, Mme Élisabeth Macocco et M. Dominique Lardenois, directeurs de la Régie autonome du Théâtre de Privas et M. Patrick Fifre, directeur du CAUE de l'Ardèche.

L'exposition a été clôturée le 09 février 2007 par une conférence donnée par Maya Ravéreau, architecte, sur l'œuvre de son père et à laquelle ont assisté une quarantaine personnes.

577 visiteurs (dont 163 scolaires) sont venus au cours des trois semaines d'ouverture de l'exposition.

L'exposition a été présentée à Toulouse, à la demande de M. Stéphane Gruet, directeur de l'A.E.R.A., du Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville et des éditions Poïesis.

En 2008, elle devrait circuler dans les écoles d'architecture de Lyon, Grenoble et Saint-Étienne.

André Ravéreau a été l'élève d'Auguste Perret.

Architecte en chef des monuments historiques des débuts de l'Algérie indépendante, il a reçu en 1980 le prestigieux prix d'Architecture de l'Agha Khan pour le centre de santé de Mopti au Mali.

André Ravéreau a enseigné à l'école d'Architecture de Grenoble, à l'école spéciale d'Architecture de Paris, à l'école d'Art américaine de Fontainebleau et a dispensé ses séminaires et conférences en France, en Belgique, en Suisse et en Algérie.

Lors de son activité au M'zab, André Ravéreau a créé deux ateliers d'Architecture et d'Urbanisme, obtenu le classement de cette vallée au titre des Monuments Historiques d'Algérie et, ainsi, permis son classement au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Accompagné de la photographe Manuelle Roche, il a publié de nombreux ouvrages sur l'Architecture Méditerranéenne :

"Le M'zab, une leçon d'architecture" : Sindbad 1981, réédition 2003 Actes Sud.

"La Casbah d'Alger, et le site Créa la ville" : Sindbad 1989.

"Le Caire, esthétique et tradition" : Sindbad / Actes Sud, 1997.

"Le sens et l'équilibre, chapiteaux du monde méditerranéens" : Études et Communication, 2003.



Visite de l'exposition par André Ravéreau



Reproductions d'esquisses d'André Ravéreau sur des bâches plastiques



Affiche de l'exposition



Une partie de l'exposition



Une partie de l'exposition



Passage vers la partie photographique de l'exposition



Vue sur l'installation des photographies de Manuelle Roche



Discours lors de l'inauguration le 21 janvier 2007
André Ravéreau au premier plan à gauche



Conférence de Maya Ravéreau le 09 février 2007

SÉMINAIRE DU CAUE

“ LE PAYSAGE N’EST PAS CE QUE VOUS CROYEZ ”

L'intitulé du séminaire que nous avons organisé le 28 septembre 2007 peut être considéré comme provocateur ou (au moins) iconoclaste. Cependant, nous pensons que l'engouement porté depuis près de 30 ans à ce sujet relève dans certaines acceptions et dans de nombreux discours d'une forme de croyance voire d'une mythification.

Les dithyrambes relatifs au paysage sont très souvent idéalisés et très éloignés de la réalité observable comme si nous étions tous à la recherche du paysage perdu qui calmerait nos angoisses. De surcroît une sémantique particulière concerne le paysage et l'on nous parle de paysages emblématiques, d'universalité de la beauté du paysage, de paysages harmonieux,... Toute une panoplie de termes et d'occurrences qui renvoient à ce que nous appelons une croyance.

Nous avons proposé lors de ce séminaire de réflexion de ré-interroger la notion de paysage et de définir un programme d'actions pour les cinq prochaines années.

En introduction au séminaire ont été rappelés quelques éléments de contexte :

- La convention européenne du paysage du 20 février 2000, ratifiée par la France le 1er juillet 2006 ;
- La circulaire du 1er mars 2007 ;
- Les codes de l'urbanisme et de l'environnement ;
- Les états généraux du paysage, conseil économique et social, Paris, février 2007 ;
- Le Grenelle de l'environnement et le groupe miroir.

Le philosophe et sociologue Henry Pierre JEUDY est intervenu au cours de ce séminaire et a abordé la thématique de ce qui fait paysage et du rapport que nous entretenons avec cette notion.

Le séminaire s'est déroulé au château de Liviers, sur la commune de Lys. Il a regroupé une vingtaine de professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, 25 étudiants en BTS gestion et protection de l'environnement du lycée agricole d'Aubenas ainsi que toute l'équipe du CAUE de l'Ardèche.



Henry-Pierre JEUDY, sociologue et philosophe



CAHIER DE RECOMMANDATIONS

ARCHITECTURALES N°5 ET N°6

Les paysages exceptionnels des Monts d'Ardèche ont été reconnus au niveau national avec le classement en Parc naturel régional.

Six grands « paysages » ont été identifiés sur son territoire :

Le Plateau de Vernoux, la Région des Sucs, les Boutières, la Haute Cévenne, la Cévenne Méridionale et le Piémont Cévenol.

Le PNR a souhaité réaliser un cahier de recommandations architecturales par entité territoriale.

Le contenu de chacun des cahiers suit un même plan en trois parties :

- Les caractéristiques architecturales et paysagères de l'entité ;
- Comment restaurer sa maison ;
- Comment construire aujourd'hui.

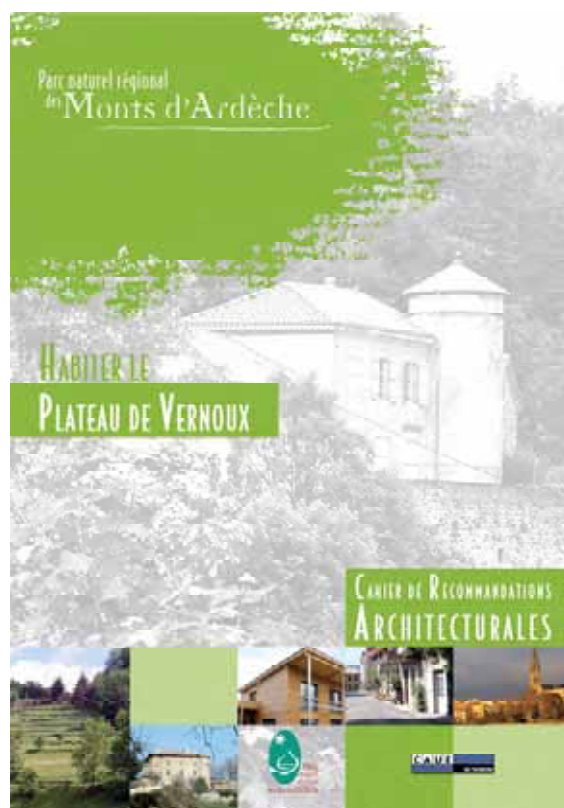
Ces chapitres sont suivis d'un guide pratique sur les démarches administratives et les adresses utiles.

Ces cahiers techniques s'adressent à tous ceux qui ont un projet de construction ou de rénovation.

Ils aident à découvrir ce qui fait le caractère d'une région.

Le CAUE a réalisé en 2007 les deux derniers cahiers d'une série de six :

- Habiter dans la Région des Sucs, « un territoire de confins ».
- Habiter le Plateau de Vernoux, « un territoire par monts et par vaux ».



L A REVUE DU CAUE : N°1

2007 a été l'année des trente ans des CAUE. La publication du premier numéro de la revue du CAUE de l'Ardèche a été le premier acte de célébration de cette date anniversaire.

La revue a tenu à saluer l'œuvre d'un des pionniers de l'architecture contemporaine en Ardèche : l'architecte Hubert Mesnier.

En choisissant de présenter le travail de cet architecte qui exerce depuis 40 ans dans le département, l'ambition du CAUE était de souligner l'importance de la créativité et de l'innovation dans un territoire qui est souvent représenté comme l'archétype du vernaculaire traditionnel et ancestral.

Contrairement à ce que l'on peut penser, le département de l'Ardèche est éminemment moderne et Hubert Mesnier, au même titre que d'autres de ses confrères, en a été l'un des humbles artisans.

Pour ce faire, le CAUE de l'Ardèche a confié la rédaction de certains des articles à des personnalités extérieures :

- Bernard Marey, historien d'architecture - éditeur,
- Daniel Le Couédic, professeur des universités - directeur de l'Institut de géoarchitecture de Brest,
- Paul Chemetov, architecte - urbaniste,
- Roland Schweitzer, architecte - urbaniste,
- et Robert Duchamp, architecte - vice-président du Conseil régional de l'Ordre des architectes Rhône-Alpes.

La revue, tirée à 2500 exemplaires et largement distribuée dans et hors du département, a été entièrement financée par la publicité. Ce travail a été délégué à la régie publicitaire des "Éditions Bucerep" à Toulouse.

Cette collaboration devrait être renouvelée en vue de financer le numéro de la revue dont la sortie est prévue courant 2009.



Sommaire

- 9 **Évolution de l'architecture en Rhône-Alpes**
Bernard MARREY - historien d'architecture, éditeur
- 11 **De la ruralité à l'urbanité**
Bernard MARREY - historien d'architecture, éditeur
- 13 **Une modernité buissonnière**
Daniel LE COUÉDIC - professeur des universités,
directeur de l'Institut de géoarchitecture de Brest
- 17 **Le patrimoine contemporain et moderne**
Paul CHEMETOV - architecte, urbaniste
- 23 **La continuité en architecture,
matériaux et techniques constructives**
Roland SCHWEITZER - architecte, urbaniste
- 33 **Bardeau d'asphalte et béton brut**
Patrice FLAMBEAUX - architecte,
responsable d'études au CAUE de l'Ardèche
- 39 **Le projet avant l'objet**
David GRIMAUD - architecte, chargé d'études au CAUE de l'Ardèche
- 43 **Aux armes citoyens**
Robert DUCHAMP - architecte,
vice-président du Conseil régional de l'Ordre des architectes Rhône-Alpes



Une modernité buissonnière

Daniel LE COUÉDIC

Professeur des universités, directeur de l'Institut de géoarchitecture de Brest

En 1954, quand Hubert Mesnier y prit ses quartiers, l'ENSA entrât dans son cinquième pour s'inscrire au maintien du système suranné qui la tenait en marge des réalités de l'époque. En fait, tout élève désireux d'épouser son temps devait s'inscrire en s'inscrivant dans des chemins de traverse. Ce qui n'allait pas de soi. Bien sûr, le mouvement moderne offrait alors un horizon, mais il perdait déjà de son lustre, trop souvent galvaudé par les titulaires des gigantesques chartes bruyamment couvertes. Il se voyait même bousculé par l'a Contraste qui, selon la juste expression de Stanislas von Moos, dans sa dernière décennie, allait se montrer "hérétique à sa propre religion".

Il arrivait cependant qu'une porte s'ouvrait. Ainsi, en avril 1952, André Gutton avait invité Frank Lloyd Wright et installé à l'ENSA une exposition rétrospective de son œuvre. Nous avons bien de la peine, aujourd'hui, à imaginer de quel côté résurgissait alors cet architecte parvenu au soir de sa vie. Depuis vingt ans, soupçonné aux États-Unis comme en France d'entretenir une coupable relation au passé, il avait été classé dans une regrettable continuation du XIXe siècle qui aurait expliqué son "romantisme solitaire" quelques peu dénué. Son retour au premier plan était la conséquence de l'impassé où se trouvaient l'académisme mais aussi le radicalisme des avant-gardes. Il permit de rappeler que la modernité ne se résumait pas à l'ascétique style

international, qu'il existait une voie naturaliste héritière du transcendantalisme américain subtilement enrichi de quelques apports de la tradition japonaise. Venant prudemment à nuance, les revues révélèrent ensuite l'existence d'un puissant mouvement induit par l'Amérique, nullement rebelle par ce mot discolé en France, nominal le régionalisme. Peter Blake énuméra les traits communs aux spécimens de cette famille étendue : "Toitures en pente, constructions en matériaux locaux naturels utilisés dans la tradition et souvent laissés à l'état brut sans peinture ni revêtement, plans et façades volontairement très articulés".

Cette architecture était essentiellement domestique et campagnarde : un registre et une situation que scrutèrent alors les caciques de la profession occupés par les grands programmes périurbains autrement rémunérateurs. Elle refusa donc prioritairement l'attention de ceux à qui leur âge et le cadencement du marché ne permettaient pas de brigner la commande avantagée. Pour qu'une génération enfin désintoxiquée de la poussière du quel Maelquois comme des prophètes scientifiques en faisaient son miel, il fallut cependant attendre quelques années et la découverte complémentaire des acclimations dantesques et finlandaises de cette tendance qui s'avérait capable d'assimiler les acquis fonctionnels et esthétiques de la modernité internationale en la débarrassant de sa torpente.

Groupement, village de vacances, 1975-1980



La continuité en architecture, matériaux et techniques constructives

Roland SCHWEITZER

architecte, urbaniste

Architecture sans architecte

L'environnement de l'homme est une expression maintenant d'usage courant, qui, sortie de l'outil, correspond à un besoin profond, ignoré voire oublié depuis l'avènement de l'ère industrielle. Notre société, depuis le milieu du XIXe siècle, perdant la connaissance de l'action globale qui agit sur la définition de l'environnement, est arrivée à un émiettement anarchique du paysage rural ou urbain, dont la perception effective n'est plus partagée par le plus grand nombre.

L'ère industrielle a progressivement modifié la perception de l'environnement architectural : le système social a pris le pas sur la perception collective et la production supplante l'objectif initial : construire pour l'homme. La société pré-industrielle concevait l'environnement bâti dans le respect d'une tradition qui exprimait une discipline collective acceptée dans la connaissance et le respect des rythmes de vie.

L'environnement bâti n'était pas, à quelques exceptions près, conçu et réalisé par des architectes. Cette architecture populaire, issue d'une tradition, était l'expression d'une culture intégrant les besoins et les moyens.

Climat, matériaux et pratiques conduisaient à une grande diversité de modes menant à une constante : le dépassement de la seule fonction par la recherche d'une qualité du cadre de vie, aussi modeste soit-il.

Diverses composantes structurent le paysage, naturel ou urbain. Leur hiérarchisation est un préalable à toute intervention architecturale. Jean Prouvé écrivait : "Ne rien concevoir sans avoir la connaissance de la culture du passé".

Les sociétés de tradition percevaient et maîtrisaient, au-delà de l'assemblage de volumes simples, les problèmes posés par l'habitat groupé :
- typologie des parcelles,
- assemblages de bâtiments,
- conception des lots, des places,
- définition de la rue, espace collectif de première importance et son privilège de la rencontre,
- notion de dissuantes séquentielles de l'homme qui chemine,
- aménagement des abords des bâtiments comme espaces de contact ou zones de transition avec des choix de dimensionnement et de proportions, en ajoutant à la gamme du bâti les éléments complémentaires que sont murets, clôtures, emmarchements, escaliers, balcons, loggias, revêtements, plantations.

Notre société a perdu la perception intuitive de l'environnement, dans sa globalité comme dans son détail, abandonnant ainsi sa création ou son évolution à des réalisations qui ne répondent plus qu'à un nombre insuffisant de critères, souvent basés sur un rendement à court terme. Le système pavillonnaire actuel vient bouleverser les équilibres pré-existants, et provoque un désordre généralisé. Les sociétés modernes ont perdu, par inadvertance, le sens de la tradition

Orgnac-Aven, site de l'aven d'Orgnac, 2000

8

JURY DE CONCOURS

Commune de Coucouron

Réhabilitation du centre du Pontet

La commune de Coucouron a organisé une simple consultation sur références de concepteurs pour son projet de réhabilitation. C'est le Cabinet Bancilhon d'Aubenas qui a été retenu pour en assurer la maîtrise d'œuvre.

Communauté de communes du Tournonais

Réalisation de nouvelles installations du Chemin de Fer du Vivarais

La communauté de communes du Tournonais porte un projet de réalisation d'une gare de départ du chemin de fer du Vivarais (ligne de Tournon-sur-Rhône à Lamastre). Le projet comporte un volet technique lié au chemin de fer et un projet d'aménagement paysager du site.

C'est le Cabinet B-CUBE de Lyon qui a été retenu avec les bureaux d'études Site Études et Sitra.

Pays de l'Ardèche Méridionale

Constructions publiques en bois

Le pays de l'Ardèche méridionale a lancé un appel à projets auprès de ses communes adhérentes pour des constructions publiques en bois. Sept collectivités ont répondu à l'appel.

Cinq projets ont été retenus :

- Médiathèque de Vallon-Pont-d'Arc.
- Un bâtiment industriel à Saint-Étienne-de-Boulogne.
- Une halle couverte et fermée à Coucouron.
- Une salle polyvalente à Valgorge.
- Une salle multi-activités à Jaujac.

Commune de Marcols-les-Eaux

Extension de la maison de retraite

En 2007, une première réunion du jury a retenu sur références trois équipes de concepteurs pour concourir au projet de réhabilitation et d'extension de la maison de retraite de Marcols-les-Eaux :

- Agence Techtonic à Lyon.
- Agence Rosell aux Vans.
- Agence Dessus et agence Cuhe à Privas.

Le jury final, réuni le 3 juin 2008, a désigné l'équipe Dessus & Cuhe comme lauréat.

9

ACTIONS PÉDAGOGIQUES AVEC LES SCOLAIRES

Le lycée Boissy d'Anglas

Cet établissement d'Annonay mène depuis plusieurs années une action pour l'ensemble des élèves sur le thème de l'environnement. Ce projet d'envergure soutenu par la région Rhône-Alpes était orienté cette année sur l'habitat. Le CAUE est intervenu pendant une journée au cours du mois de mai sur le point plus spécifique de la qualité environnementale dans le projet architectural.

Après avoir expliqué les origines de la démarche et son évolution, les élèves ont approché le projet architectural dans ses différentes dimensions : les acteurs, les éléments constitutifs et les caractéristiques. Dans un second temps, ils ont pu aborder les spécificités des matériaux et diverses techniques constructives. Enfin ce volet théorique a été illustré par trois exemples de maisons contemporaines.

Les ateliers pédagogiques

Le CAUE répond aujourd'hui aux sollicitations des établissements d'enseignement concernant la formation et la sensibilisation des scolaires en préparant des interventions spécifiques à chaque demande. Ce mode de fonctionnement présente l'avantage d'une grande souplesse pour adapter le contenu au projet des enseignants.

Cependant, deux difficultés sont constatées. La première concerne la commande assez floue des enseignants, qui sont généralement plutôt en attente de propositions. De plus la commande concerne des thèmes très récurrents, comme l'architecture vernaculaire, avec lesquels il est souvent difficile d'aborder les enjeux actuels relatifs à la construction et à l'aménagement du territoire.

La seconde difficulté est liée aux délais trop courts pour préparer les interventions et notamment par un travail préparatoire entre l'architecte et les enseignants.

Afin de répondre à ce problème trois thèmes d'atelier ont été identifiés, s'intéressant à trois échelles d'espace :

- Technique et architecture.
- Territoire et urbanisme.
- Paysage et modes d'habiter.

Ces ateliers, construits préalablement à toute sollicitation, sont proposés aux enseignants, leur formulation étant assez souple pour s'adapter aux spécificités des différentes commandes et au niveau d'âge des scolaires, du 3ème cycle de primaire au collège.

Le forum écocitoyen du Lycée Vincent d'Indy

Dans le cadre du festival « Paroles et images d'Afrique », le Lycée Vincent d'Indy a mis en place un forum écocitoyen mettant en évidence l'interdépendance économique, environnementale et sociale du monde dans lequel nous vivons. L'une des thématiques de ce forum était l'impact écologique, paysager et économique des décisions liées à l'habitat. Dans ce contexte l'atelier « Technique et architecture » a pu être mis en place auprès de classes de niveaux très différents.

Nous avons reçu les :

- CE2 et CM1 de l'école primaire de Saint-Priest,
- 1ère STI du lycée des Catalins,
- 1ère STG2 du lycée Vincent d'Indy,
- deux classes de 5ème du collège Bernard de Ventadour.

Exposition « Latitudes clémentes » André RAVÉREAU

Comme chaque année l'exposition présentée par le CAUE a été ouverte aux scolaires du département. L'information est relayée au niveau des enseignants par le biais du CDDP sur son site ARDECOL et par Mireille CLUZET, enseignante chargée des liens entre les actions culturelles proposées par le théâtre de Privas et les scolaires. Ce fonctionnement par relais a permis de recevoir plusieurs classes pour des visites commentées par un architecte du CAUE.

Intervention avec des scolaires lors de l'exposition Ravéreau, janvier 2007



10

REVUE DE PRESSE

EXPOSITION Organisée par le CAUE

“Lattitude clémentes”

P our fêter ses trente années d'existence, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Ardèche organise plusieurs manifestations consacrées à André Ravéreau. Une exposition sur ses réalisations et ses projets. Une projection vidéo réalisée par son épouse et plus proche collaboratrice Manuelle Roche, qui permet de pénétrer dans des maisons du M'Zab, une oasis algérienne où le couple a longtemps travaillé. Une conférence donnée par Maia Ravéreau, la fille d'André Ravéreau et de Manuelle Roche. Architecte à Paris, Maia abordera les thématiques développées par son père tout au long de sa carrière. S'il est vrai que André Ravéreau a surtout travaillé dans des

régions à climat sub-tropical, certaines de ses réalisations conviennent tout à fait pour nos régions. Et puis, ce monsieur modeste, à l'attitude clémentine, s'est établi en Ardèche avant même que la loi de 1977 sur l'architecture soit promulguée. Il reçoit volontiers les visiteurs dans sa retraite de Lentillères, près d'Aubenas. Et il la quitte parfois pour aller donner une conférence à Marrakech, ou pour aller voir les travaux de la maison que Manuelle et lui font construire en Grèce. □

À VOIR

Exposition “Latitudes clémentes”, du 21 janvier au 9 février 2007, au théâtre de Privas.



André Ravéreau (à droite) et Manuelle Roche lors de la semaine de l'Algérie en février 2006.

ARCHITECTURE Exposition au théâtre à partir d'aujourd'hui

Les “Latitudes clémentes” d'André Ravéreau

G râce à une exposition sur André Ravéreau (“Latitudes clémentes”), le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Ardèche permet, à partir de ce dimanche et à l'occasion des 30 ans de la loi sur l'Architecture, de mieux connaître l'œuvre d'un homme discret, mais qui a marqué son temps. Installé depuis 30 ans à Lentillères, près d'Aubenas, André Ravéreau a notamment été l'architecte en chef des Monuments historiques en Algérie, de 1965 à 1971. En 1980, il a reçu le prix Agha Khan d'architecture et, en 1982, la grande médaille d'argent de l'urbanisme, décernée par l'Académie d'architecture.

Elève de Perret

« Je suis un enfant de l'armistice », indique André Ravéreau, qui a eu 20 ans en 1939. C'est un élève de Perret. Envoyé en Algérie, il découvre le M'Zab (voir ci-contre). C'est une révélation. En 1953, il est envoyé aussi dans l'île grecque de Céphalonie, détruite par un séisme. Il y dirige la reconstruction de deux villages. C'est une autre révélation. Il y fait la connaissance de Manuelle Roche, qui deviendra sa femme.



André Ravéreau chez lui à Lentillères.

La leçon d'architecture du M'Zab

À Chardafia, en Algérie, André Ravéreau crée deux ateliers. L'un relatif aux Monuments historiques, dont il sera l'architecte en chef pour toute l'Algérie après l'indépendance.

L'autre sur l'architecture saharienne. Le retour au désert renvoie au rapport de l'homme à son environnement. Et à cet égard, le M'Zab donne une leçon d'architecture. L'atelier d'André

Ravéreau établit le “Plan directeur et de détail d'urbanisme de la vallée du M'Zab”. La vallée est classée.

À Lentillères, André Ravéreau a commencé une nouvelle vie. L'isolement favorise l'écriture.

Mais c'est un isolement tout relatif. La personne qui vient de téléphoner, « c'était Assia Djebbar ». « L'académicienne ? » « L'académicienne... »

Gérard PRAT

REPÈRES

LE M'ZAB

■ C'est d'abord le nom d'un oued au nord du Sahara. Il ne coule qu'après les pluies. Il peut ne pas pleuvoir pendant plusieurs années, quatorze dans le cas du M'Zab. C'est ensuite le refuge de musulmans persécutés, des ibadites, il y a mille ans. On les appelle dorénavant les mozabites. Ils fondèrent cinq villes et leurs oasis. Éloignés des pistes caravanières, ils vécurent en paix jusqu'à nos jours. C'est aujourd'hui un réservoir de population exilée, épiciers ou marchands de tissus à Alger, transitaires à Marseille, traders à New-York. Mais ils reviennent toujours dans le M'Zab.

EN SAVOIR PLUS

Exposition du 22 janvier au 9 février, dans la galerie d'exposition du théâtre. Ouverture du lundi au samedi de 14 h à 18 h, ainsi que le 25 janvier et le 7 février de 18 heures à 22 heures. Conférence de Maya Ravéreau, fille d'André Ravéreau, le 9 février à 18 h 30.

LA SEMAINE L'AGENDA

Ile-de-France

CONSEIL D'ENTREPRENEURS 29 JANVIER Paris

A l'initiative conjointe de la Mairie de Paris et du Salon des entrepreneurs, 1^{re} édition de « Conseil d'entrepreneurs ». Objectif : faire avancer les porteurs de projets souhaitant créer leur entreprise, en leur faisant rencontrer des entrepreneurs chevronnés. Hôtel de ville.

Site : inscription au www.conseildesentrepreneurs.com ou par téléphone au 39 75.

LES ACCORDS-CADRES EN PRATIQUE 15 FÉVRIER Paris

Conférence d'actualité destinée à maîtriser les modalités de mise en œuvre de l'accord-cadre, nouvel outil d'achat issu du Code des marchés publics 2006. Avec l'expertise concrète de praticiens et d'avocats et la participation de Jérôme Grand d'Ennon, directeur des affaires juridiques du Mineri.

Contact : Groupe Moniteur.
Tél. : 01.40.13.33.64. - E-mail : conferences@groupemoniteur.fr - Site : lemoniteur-formations.com

CONTRATS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES 8 FÉVRIER Paris

Deux colloques de l'université Paris-Dauphine : « Les conditions d'utilisation du contrat par les collectivités territoriales » et « Les domaines d'utilisation du contrat par les collectivités territoriales ». Renseignements : Flavie Mattout, 01.44.05.46.43. flavie.mattout@dauphine.fr

Ouest et Centre

URBANISME ET ENVIRONNEMENT CLIMATIQUE 6 FÉVRIER Nantes

Journée organisée par l'Ademe, principalement à destination des collectivités territoriales, des professionnels de l'aménagement et des bureaux d'études, afin d'apporter des réponses sur la manière de prendre en compte le facteur de l'environnement climatique dans la conception des projets urbains.

Contact : Cité des congrès de Nantes, 9h à 17h. Site : programme.sur.www.ademe.fr/paysdelaloire

A ne pas manquer

24 JANVIER LYON Dix maisons au XX^e siècle



Dans le cadre des conférences sur « La maison contemporaine [Architecture et modes de vie] » proposée par le CAUE du Rhône, en partenariat avec la Bibliothèque de La Part-Dieu et la librairie Le Moniteur, conférence de Richard Klein, professeur d'histoire de l'architecture à l'École d'architecture de Strasbourg. 18h30. Bibliothèque de La Part-Dieu. 30, bd Vivier-Merle. Tél. : inscription au 04.72.07.44.55.

Nord

CODE DES MARCHÉS PUBLICS 19 JANVIER Laon

Organisée par le CNFPT Picardie et le Club Marchés Nord du Moniteur, conférence-débat sur le nouveau Code des marchés publics, avec Daniel Guilmann, avocat au barreau de Lille. IUT de Laon, 2, rue Pierre-Curie. Contact : Sylvie Robillart. Tél. : 03.28.36.89.53.

HISTOIRES D'ARCHITECTES : PAUL DÉCHINET 21 JANVIER Langres

Conférence de Georges Viard sur l'architecte Paul Déchinnet (1816-1890), auteur de l'ancien petit séminaire de Langres et de l'église de Leffonds. Hôtel de ville, 16 heures. Contact : mairie de Langres. Tél. : 03.25.87.77.77.

CODE DES MARCHÉS PUBLICS 26 JANVIER Agnetz

Conférence-débat sur le Code des marchés publics organisée par le CNFPT Picardie et le Club Marchés Nord du Moniteur, avec l'intervention de Daniel Guilmann, avocat au barreau de Lille. Hôtel « Le Clermontel », 60, rue des Buttes. Contact : Sylvie Robillart. Tél. : 03.28.36.89.53.

CONFÉRENCE DE NICOLAS MICHELIN 1^{er} FÉVRIER Lille

Dans le cadre des « Rencontres de l'espace public », l'architecte-urbaniste Nicolas Michelin traitera du sujet « Espace public-espace privé ». La conférence sera suivie d'un débat. Communauté urbaine de Lille, 1, rue du Latton, 9h. Contact : Emma Mariangeas. Tél. : 03.20.21.26.25. E-mail : emamariangeas@cucllille.fr

SALON RÉGIONAL CHAUFFAGE ET CLIMATISATION 2 - 4 FÉVRIER Douai

Premier salon régional chauffage et climatisation. Conférences sur les diagnostics techniques, les énergies renouvelables, dans le cadre du salon régional de l'im-

obilier (70 exposants). Gayant expo.

Contact : André Chaumette
Tél. : 03.28.55.36.63. - E-mail : andre.chaumette@france-expo.fr - Site : www.france-expo.fr

FORUM DU LITTORAL 5 - 7 FÉVRIER Boulogne-sur-Mer

Premier Forum du littoral coorganisé par l'université du littoral Côte d'Opale, Rivages de France, le Conservatoire du littoral, Nausicaa, l'Union mondiale pour la nature. Ateliers techniques et scientifiques : droit des zones côtières, environnement littoral et marin. A TULCO et à Nausicaa. E-mail : p.bigot@conservatoire-du-littoral.fr - Site : www.rivagesdefrance.org

Est

ARCHITECTURE CONTEMPORAINE EN SUISSE JUSQU'AU 24 FÉVRIER Bâle

Série de débats proposée depuis le début janvier par le Musée de l'architecture suisse, avec le soutien du salon Swissbau. Le 31 janvier à 10 h, l'Institut pour la ville contemporaine, émanation de l'École polytechnique fédérale de Zurich, consacre une table ronde à la question : qui planifie la ville ? Entrée : 4 euros ; nombre de places limité. Programme complet disponible au Musée de l'architecture suisse. Contact : Musée de l'architecture suisse. - Tél. : 0041.61.281.14.13.

COMPOSITES RTM 2007 6 - 7 FÉVRIER Saint-Avoid

Symposium international proposé par le pôle de plasturgie de l'Est, sur les applications des composites, y compris dans le bâtiment. Contact : pôle de plasturgie de l'Est. Tél. : 03.87.92.93.94.

LIAISONS FERROVIAIRES DANS L'ESPACE PAMINA 9 FÉVRIER Haguenau

Table ronde proposée par le groupement local de coopération transfrontalière Pamina. Contact : Régis Pamina. Tél. : 03.88.05.08.20.

Rhône-Alpes/ Auvergne

CONVENTION GFC-PARTENAIRES 19 JANVIER LYON

3^e convention GFC Construction et Partenaires (sous-traitants et fournisseurs) : présentation de l'entreprise, qualité-sécurité-environnement, développement durable, avec synthèse réalisée après enquête auprès des sous-traitants de cette entreprise générale. Salon Tête d'or, amphithéâtre de la Cité internationale, quai Charles-de-Gaulle. Inscription obligatoire.

Contact : Eric Chataignat. Tél. : 04.72.81.19.70.

FORMES EN REGARD 19 JANVIER - 28 FÉVRIER Grenoble

Exposition des photographies et de la recherche graphique de Anne Chataignat, architecte, enseignante à l'École d'architecture de Grenoble. Vernissage le 18 janvier, 18 h. Ecole d'architecture. Grande galerie. 60, av. de Constantine. Tél. : 04.76.69.83.06.

LE PROBLÈME DE L'ÉNERGIE 22 JANVIER Lyon

Conférence de Jean-Marc Jancovici, ingénieur-conseil auprès des grandes entreprises et de l'Etat, sur « La solution au problème de l'énergie ». 18h30. Tour de la Caisse d'épargne. 42, bd Eugène-Deruelle. E-mail : inscription obligatoire : monique.michel@areva.com

EXPOSITION ANDRÉ RAVÉREAU 22 JANVIER - 9 FÉVRIER Privas

Exposition réalisée et proposée par le CAUE de l'Ardèche. Inauguration le 21 janvier 11h30 : conférence de Maya Ravéreau, fille de l'architecte. le 9 février 18h30. Théâtre. Place André-Moiraux. Tél. : 04.75.64.36.04.

PROXIMA VERT SPORT VOIRIE 24 - 25 JANVIER Vichy

8^e convention d'affaires européenne des décideurs des collectivités locales. 2007 rassemble en un même événement européen les thèmes vert (urbanisme et espaces verts), sport (équipements sportifs) et voirie (aména-

ARCHITECTURE Prophète en son pays

Une exposition consacrée à André Ravéreau

PRIVAS / LENTILLÈRES

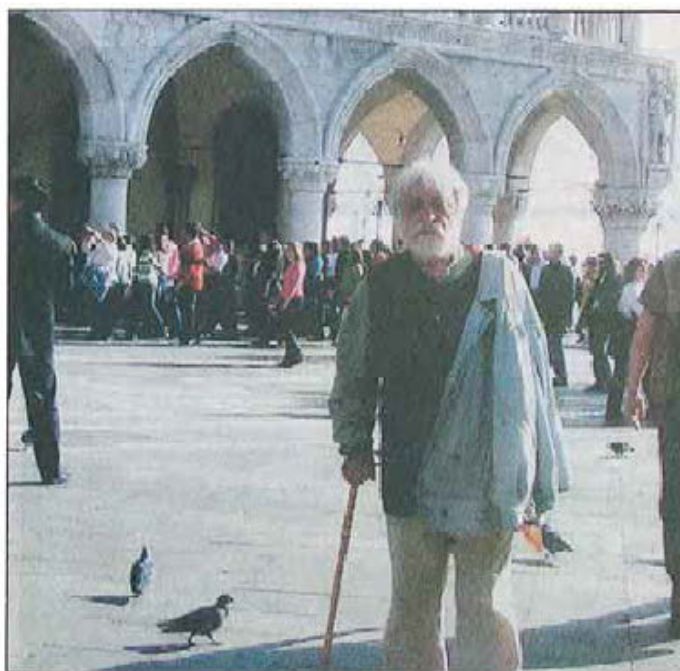
Depuis plus de trente ans, Manuelle Roche et André Ravéreau vivent en Ardèche, dans un hameau de Lentillères, près d'Aubenas. Une grande photographe qui écrit de bons romans. Un grand architecte qui a occupé des situations élevées.

Ils ne demandent rien aux institutions. Mais quand elles reconnaissent publiquement leur valeur, leur joie est grande et sincère. L'Ardèche les a longtemps ignorés. Ils ont été sollicités par le Carrefour laïque d'Aubenas pour une conférence sur Le Caire en 2000.

Ils ont participé à la semaine de l'Algérie à Aubenas en février 2006. Et maintenant, voilà cette invitation du CAUE de l'Ardèche pour une exposition dont le vernissage a lieu ce dimanche au théâtre de Privas.

André Ravéreau a commencé à écrire assez tard, et tous ses livres ont été écrits à Lentillères. Le premier est consacré au M'Zab. Cette oasis du sud algérien est éloignée des pistes caravanières. Les Mozabites ont développé une architecture adaptée aux contraintes du climat (il peut ne pas pleuvoir pendant quatorze ans !) et de la religion (les femmes ne doivent pas être vues). Le dernier livre porte sur les chapiteaux du monde méditerranéen. Il aura une suite, les portiques. Il faut citer un livre dont il n'est pas l'auteur mais le sujet, "André Ravéreau, l'atelier du désert". Il faut enfin préciser qu'à quelques exceptions près, toutes les photos sont de Manuelle Roche, sa compagne.

La première réalisation



André Ravéreau, un grand architecte à découvrir.

d'André Ravéreau, ce sont les villages de l'île grecque de Céphalonie, détruits par un séisme en 1953. A Chardai, la principale des cinq villes du M'Zab, on lui doit le plan d'urbanisme, le musée d'art musulman (resté à l'état de projet), l'Hôtel des Postes, la maison du docteur M. A Mopti, au Mali, le centre de santé qui lui vaut le prix Agha Khan 1980. Le lycée français de Nouakchott en Mauritanie. Il a participé à la réalisation du village de terre de l'Isle d'Abeau en Isère. Il participe aussi à la construction de sa maison en Grèce. Mais ceci est une autre histoire.

Gérard PRAT

POUR EN SAVOIR PLUS

Exposition "Latitudes clémentes" du 21 janvier au 9 février au théâtre de Privas.

REPÈRES

BIBLIOGRAPHIE

- — "Le M'Zab, une leçon d'architecture", édité par Sindbad en 1981, réédité par Actes Sud en 2003, format 22 x 28, 224 pages, 44 €.
- "La casbah d'Alger. Et le site créa la ville", édité par Sindbad en 1989. En cours de réédition par Actes Sud.
- "Le Caire, esthétique et tradition", édité par Actes Sud en 1997, format 22 x 28, 192 pages.
- "Le sens & l'équilibre. Chapiteaux du monde méditerranéen", édité par Études & Communication en 2003, couverture rigide, format 22,5 x 28,5 ; 166 pages, 38,50 €.

LIVRE SUR A. RAVÉREAU

- — "André Ravéreau, l'atelier du désert", ouvrage collectif édité par Parenthèses en 2003, format 24 x 28, 192 pages, 34 €.

AU CONSEIL MUNICIPAL LE 29

1 M€ de travaux pour l'usine Luquet

■ Le coût de la réhabilitation de l'usine Luquet et de son ascenseur urbain entre le quartier de la Poste et le cours de l'Esplanade est estimé à 1,047 M€. La Sempar portera ce projet, permettant notamment au conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de l'Ardèche (CAUE) de s'installer plus confortablement qu'aujourd'hui, contre un loyer de 16 000 €/an. L'information sera rendue publique lundi, à l'occasion d'un conseil municipal convoqué à 20 heures.

ACCUEIL

Centre Meridional Architecture Ville

15, rue Saint Pantaléon
31000 Toulouse / France

Tel : 05 61 21 61 19
Fax : 05 61 21 60 09

E-mail : caue-south@wanadoo.fr

Une ville

ARCHIVES
Galerie architecte

ARCHIVES
Galerie 2

ARCHIVES
Conférences

ARCHIVES
Bibliothèque

EXPOSITIONS

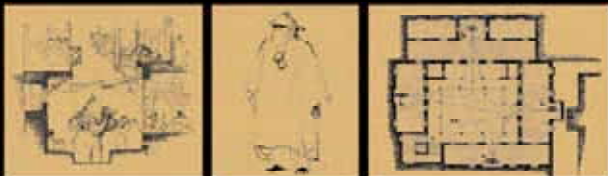
Les expositions abordent l'architecture et la ville dans leurs dimensions sociales, culturelles et artistiques et ont pour ambition d'intéresser le plus large public.

La programmation permet de présenter la création architecturale locale et internationale, de présenter des travaux de recherche, des regards diversifiés sur l'architecture et la ville.

Les approches sont thématiques, géographiques, monographiques ou locales et participatives.

Les expositions présentées dans la galerie 1 sont organisées par les quatre personnes du Centre (AERA, CAUE 51, Ecole d'Architecture de Toulouse, Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées) en relation avec des institutions ou organismes français et étrangers.

2007



CENTRE MERIDIONAL DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE

L'oeuvre dessinée d'André Ravéreau

Exposition produite par le CAUE de l'Ardèche présentée par l'AERA et le CAUE de Haute-Garonne

12 avril 2007 > 16 juin 2007

André Ravéreau, architecte né en 1919, a longuement étudié les architectures vernaculaires du monde méditerranéen, notamment en Algérie où il fut Architecte en Chef des Monuments Historiques. Il s'est particulièrement intéressé au MZab, vallée aride du désert algérien et à la Casbah d'Alger où il a créé des ateliers visant à mener conjointement l'étude et la réalisation de constructions nouvelles, des recherches et des actions de protection du patrimoine du passé.

En 1987 paraît l'ouvrage "Le MZab, une leçon d'architecture", synthèse des enseignements tirés d'une longue pratique de l'architecture mobile.

L'exposition présente un ensemble de très beaux dessins réalisés en Algérie et ailleurs : études de l'habitat vernaculaire, croquis des scènes de la vie quotidienne, relevés, études et plans pour des projets de maisons et de bâtiments publics. Elle présente également les principaux bâtiments réalisés par André Ravéreau, dont le Centre de Santé de Mopti au Mali, pour lequel il reçut le prix Agha Khan en 1980.

RENDEZ-VOUS 2007 - Des projets pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Un anniversaire et un déménagement

2007 est une année anniversaire pour les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). En effet, en 1977 la promulgation de la loi sur l'architecture est à l'origine de la création de ces premiers outils de la décentralisation. Les CAUE sont régis par un mode d'administration spécifique et la nature de leurs missions est particulière, avec une dimension pédagogique, de conseil en amont auprès des collectivités et des particuliers, et un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage territoriale. Avec l'apparition du concept de développement durable, la qualité des constructions et du cadre de vie est devenue un enjeu national relevant de l'intérêt public. La profession d'architecte prend sa place au cœur des enjeux d'aménagement du territoire et l'architec-

ture est clairement identifiée comme étant « une expression de la culture ».

En 2007, le CAUE de l'Ardèche, sera placé sous l'égide de la culture et se déclinera en plusieurs manifestations. La première étant une exposition et une conférence consacrées à l'architecte André Ravéreau, qui vit désormais dans le sud de l'Ardèche.

Ensuite s'enchaîneront, la publication du premier numéro de la revue du CAUE, consacrée à l'architecte Hubert Mesnier. Suivra fin mars, la journée de remise des prix du concours villes et villages fleuris, avec l'intervention d'un conférencier de renom. Le festival des paysages sonores se déroulera à l'occasion des journées du patrimoine en septembre. Une réédition de l'ouvrage, co-édité

par le CDDP et le CAUE de l'Ardèche « Maquettes de maisons traditionnelles en Ardèche » est en cours. Et, chaque manifestation se déroulera sous l'égide de Jean-Claude Joumayre, vice-président du Conseil général de l'Ardèche et président du CAUE de l'Ardèche.

2007 amorce également un tournant important pour le CAUE de l'Ardèche puisqu'elle coïncide avec la perspective d'un déménagement de l'équipe dans les locaux de l'ancienne usine Luquet, une friche industrielle privatisée dont la pose de la première pierre de réhabilitation aura lieu fin mars, suite à la remise des prix du concours des villes et villages fleuris. Cet ancrage visible marquera la place centrale du CAUE au sein du département.

SK

L'Hebdo de l'Ardèche • 6 • 19 janvier 2007



Inauguration de l'exposition Ravéreau

■ **DIMANCHE 11 H 45**, installée à la galerie du théâtre jusqu'au 9 février, l'exposition « Latitudes clémentes » de l'architecte André Ravéreau a été inaugurée par le maire Yves Chastan, et les conseillers généraux Raoul Lherminier et Jean-Claude Tournayre ; le premier en tant que chargé de la culture, le second comme président du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) ; cette exposition s'inscrivant dans le cadre du trentenaire de la loi sur l'architecture.

24 HEURES EN IMAGES 2



Tel père, telle fille

■ **VENDREDI 19 HEURES** Une conférence clôturait l'hommage rendu à André Ravéreau à l'occasion du 30^e anniversaire du CAUE. Donnée par Maya Ravéreau, architecte, fille d'André et de Manuelle Roche, elle a traité en premier de la formation reçue par son père à Rouen et à Paris, puis du travail réalisé surtout dans les ateliers du M'Zab, une oasis du sud algérien où la famille Ravéreau a longtemps vécu. Les réponses aux questions du public ont donc été précises et très intéressantes.

CONFÉRENCE - Vendredi 9 février, André Ravéreau est à l'honneur

Architecte de père en fille

Vendredi 9 février dans la galerie du théâtre, Maya Ravéreau, architecte, tiendra une conférence sur l'œuvre architecturale de son père André Ravéreau. Un homme étonnant, né en 1919, vivant actuellement en Ardèche après une vie passée dans le désert algérien et en Algérie et des travaux réalisés au Mali, en Mauritanie et en Grèce. Formé à l'école des Beaux-Arts de Rouen, André Ravéreau découvre dans l'architecture du M'Zab, une vallée du désert algérien « à la fois la rigueur qu'il aimait chez Perret et les formes exaltantes de Le Corbusier en moins rigoureux ». Cette découverte influencera toute sa vie son travail d'architecte. Intégration aux lieux, attention portée au climat, précautions d'organisations et d'aménagement des espaces permettant à chacun des habitants de mener leurs activités dans le degré d'intimité souhaité, sont quelques uns des principes

des constructions d'André Ravéreau. Passeur d'une architecture traditionnelle de terre, il est le créateur d'une architecture très contemporaine dénuée d'artifice. Son travail est à découvrir à la galerie du théâtre dans l'exposition organisée par le CAUE 07 (Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Outre quelques panneaux explicatifs de l'architecture, les dessins et les plans préparatoires d'André Ravéreau présentés sont d'une grande sensibilité. L'homme y est toujours présent dans ses gestes quotidiens. Dans cette exposition, Manuelle Roche, photographe et compagne d'André Ravéreau offre au regard des photographies épurées et serénités sur cette architecture en courbes en en douceur, d'une extrême simplicité.

S. KANDEL

Conférence, vendredi 18 h 30
Galerie du Théâtre.



Patrice Flambeaux, architecte du CAUE a présenté l'exposition sur André Ravéreau. Un succès pour cette exposition avec plus de 250 visiteurs et 12 classes.

L'Hebdo de l'Ardèche • 33 • 9 février 2007

EXPOSITION-CONFÉRENCE « Latitudes clémentes » d'André Ravéreau

Maya et son bâtisseur de père

Alors que les agressions urbaines, commerciales ou industrielles se multiplient dans notre environnement, il est bon d'aller faire un petit tour, même virtuel, au pays de Ravéreau. L'itinéraire de l'architecte ardéchois a commencé aux portes du Sahara, dans les dédales des ruelles aux maisons blanches du M'Zab. C'est là, de la terrasse des femmes ou, plus discrètement, du moucharabieh, que l'on découvre la matière et les formes qui ont inspiré André Ravéreau jusqu'à lui faire construire le centre de santé Moph au Mali ou le lycée français de Nouakchott en Mauritanie.

L'exposition « Latitudes clémentes », actuellement dans la galerie du théâtre, raconte toute cela et bien d'autres choses, avec notamment les superbes photographies de

Manuelle Roche, la compagne de l'architecte et des dessins d'André Ravéreau dans lesquels il a placé des silhouettes humaines afin de mieux en souligner le caractère de lieux de vie.

Actuellement André Ravéreau vit à Lentillères en Ardèche et se consacre à l'écriture. Il a cependant trouvé en sa fille, Maya Ravéreau, également architecte, une interprète privilégiée. C'est elle qui viendra aujourd'hui à 18h 30, dernier jour de l'exposition, évoquer l'œuvre et de la philosophie de son bâtisseur de père.

B. J.

POUR EN SAVOIR PLUS

À lire : « Le M'Zab, une leçon d'architecture » réédition Acte-Sud 2003 - 44 euros, « André Ravéreau, l'atelier du désert », ouvrage collectif - éd. Parenthèse 2003 - 34 euros



Patrice Flambeaux, architecte CAUE 07, guide la visite au pays de Ravéreau...

PRIVAS

Conseil municipal

1 047 909 euros pour Luquet

Avant le grand messe de présentation des travaux en conseil municipal mardi soir (lire en page précédente), les conseillers municipaux ont eu droit à une présentation "spéciale" et riche en avant première (au moins pour ceux de l'opposition) lundi en début de soirée.

Deux éléments qui excitent, qu'exceptionnellement, le conseil municipal était programmé un lundi et à 20h.

Un conseil pas très fourni quantitativement mais dont on retiendra deux délibérations : le nouveau régime indemnitaire du personnel municipal et surtout le lancement officiel, à l'unanimité, du projet de réhabilitation de la friche Luquet.

Un projet dont nous vous avons déjà présenté les grandes lignes (voir notre édition du 21 décembre) mais dont voici les détails. Si nous restons sur l'aménagement des trois niveaux du bâtiment en terrasse et bureaux, sans oublier quelques places de stationnement en pied d'immeuble, le coût prévisionnel de l'opération sera de 1 047 909 euros. Une somme qui ne sera pas, loin de là, la seule charge de la ville. Si les aménagements publics seront pris en charge par la commune, l'ascenseur urbain sera financé à hauteur de 10% chacun par les

locataires (ils sont deux) et 70% par la commune via une redevance. Au niveau des travaux, les démolitions des planchers et du bâtiment annexe seront imputées aux locataires et à la commune, tout comme la reconstruction des planchers et l'aménagement des loges.

L'aménagement du niveau 2 (ou supérieur) sera imputable à son locataire, qui sera donc le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE). Même chose pour le niveau 1, dont on ne connaît pas de manière définitive le locataire mais qui pourrait bien être la communauté de communes selon le maire, qui le soutient en tous cas. Deux locataires qui, avec la ville, prendront en charge la reconstruction d'une partie des bâtiments détruits en niveau 2 pour la réalisation d'une salle de réunion communale. Au niveau du calendrier, février verra la désignation d'un maître d'œuvre et le montage des dossiers de subventions. S'en suivront l'appel d'offres et la désignation des candidats retenus pour les travaux qui, eux, commenceront en juin. Livraison en janvier ou février prochain.

De toutes les délibérations, celle portant sur Luquet fut la seule à réle-

ment donner lieu à un débat. C'est ainsi Michel Valla (op) qui affirme qu'il faut se féliciter et vous féliciter d'avoir poursuivi ce projet. Un projet qui aura été conduit par trois municipalités (depuis André Imbert) : la "saut" bavard exprimé par l'ancien maire fut pour l'ascenseur public, qu'il n'aurait visiblement pas souhaité et dont le coût sera conséquent. Des déclarations seront à attendre devant-il indiquer et il faudra être particulièrement vigilant quant au contenu de maintenance.

À l'inverse pour Yves Chastan, il sera "une jonction quasi directe avec le parking de l'Europe Unifiée" que le projet est intégré à l'aménagement du carrefour (voir : avenue du Chomérac et départementale 104 ex nationale). Quant au stationnement, il sera sensiblement arrêté avec la destruction de l'immeuble Chazalon. Tandis qu'Henri Saugnac soulignait le côté hautement symbolique de cette réalisation, une petite passe d'arme s'en suivit entre opposition et majorité sur le temps qu'il aura fallu aux différentes municipalités pour mener à bien ce projet.

Un nouveau régime

Seconde délibération d'importance au moins par



Yves Chastan souhaite que la communauté de communes soit l'autre locataire du futur immeuble Luquet rénové.

Au fil des décisions

Un nouveau contrat a été passé pour la conception du bulletin municipal. À l'issue de l'appel d'offre, la candidature de la société montienne

AF Communication a été retenue, qui va donc continuer à réaliser le journal municipal. Le débat a porté sur le mode de distribution, qui sera assuré par la Poste. Le risque étant la confusion avec les autres publicités et

la non portage dans les boîtes affublées d'un autocollant stop pub. Au titre du mandat des livres non scolaires et documents sonores pour la Médiathèque. L'offre de la société CYS (Montreuil) a été retenue. Au titre de l'opération Publique d'amélioration de l'habitat, 2 000 euros ont été accordés à Franck L'Houzelier et 200 euros à la SARL. Enfin, une somme sur subvention de 10 000 euros

a été accordée au SCD Rugby. Au travers d'une délibération portant sur le civisme des citoyens (syndicat intercommunal pour l'accès à l'informatique), Florian Bénéfice (op) a posé la question de l'intérêt de la ville à faire partie d'une telle structure. Une affirmation contredite par Mousou Mohammedi, pour qui Privas se doit d'être un tremplin pour les petites communes.

Hervé BARRINET

FRICHE LUQUET Le projet adopté au conseil municipal

Une « tâche » disparaîtra

Coincidence ou non des dates, le projet de l'ancienne filature Luquet avance également. Six ans après le rachat de la friche par la municipalité de l'époque, l'aménagement de la friche a été adopté à l'unanimité par les élus lundi soir. Juste le lendemain, l'aménagement des trois places était présenté aux habitants (lire notre édition d'hier et les réactions ci-dessous). Deux dossiers qui ne sont pas sans lien.

Unanimité autour du projet

Le chantier de la friche Luquet doit commencer en juin. Même l'opposition, Michel Valla en tête, s'est réjoui de ce dénouement : « Comme l'usine Faugier, c'est une véritable tâche dans notre ville. On ne peut que se féliciter que la réflexion ait abouti. » Pour un peu plus d'un million d'euros, l'opération consistera à aménager les quatre niveaux de l'ancienne usine : un pour le parking, deux pour le bureau et le toit en "espace public". Deux plateaux de bureaux de 400 m² seront ainsi loués. Le premier est déjà destiné au siège du CAUE, le conseil d'architec-

ture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche (lire notre édition du 15 décembre). Le deuxième reste pour l'instant... vide. Est présentée la communauté de communes Privas, Rhône et Vallées. Il ne manque plus que sa décision. « C'est vrai que ce serait bien de le savoir rapidement », a reconnu Yves Chastan.

« Le bémol » sur l'ascenseur

Le premier magistrat a surtout mis l'accent sur la fameuse liaison interquartiers qui était déjà dans les cartons sous la municipalité d'André Imbert. Une liaison qui se révèle coûteuse : 170 276 € seront nécessaires pour aménager un ascenseur public et les escaliers. « C'est le seul bémol à ce projet. Le coût est conséquent et l'ascenseur peut faire l'objet d'une certaine fragilité », a remarqué l'ancien maire, Michel Valla, lors du conseil municipal.

En réponse, Yves Chastan a bien souligné qu'il fallait se placer dans « un aménagement plus global » à moyen et long terme. Il l'a redit, mardi soir, aux Privadois à l'espace Ouveze pour l'aménagement du centre-ville.



Avec déjà les premiers repérages, le chantier doit démarrer en juin pour une durée estimée à 7-8 mois. Le CAUE pourrait être ainsi dans ses locaux d'ici la fin de l'année ou début 2008. (Photo V.R. / L'In) (1)

Avec moins de voitures au centre, d'autres places pourraient être créées ailleurs. Et là, l'ascenseur jouerait son rôle : l'accès facile et rapide au quartier de la mairie. Et la question du parking sera,

d'ailleurs, sûrement posée mardi prochain : une réunion publique est prévue sur l'avenir de l'espace libéré derrière l'église.

Robin CHARRONNIER

Coup d'envoi pour la friche Luquet

Le conseil municipal du 29 janvier s'est tenu à 20h, une heure inhabituelle, la séance étant retardée de deux heures pour permettre la tenue préalable d'une réunion de présentation du projet des 3 places à l'ensemble des élus. Outre les rapports classiques d'autorisation, de modification, de subventions, passés sans réel débat et un long dossier sur le régime indemnitaire, le rapport 12 a entériné le projet d'ensemble de la friche Luquet. Il sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la société d'économie mixte Sempar. Il comprend l'aménagement du toit en espace public, l'aménagement des deux plateaux de bureaux à louer dont l'un est destiné au siège du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche (CAUE). Un parking en pied d'immeuble et un ascenseur urbain de l'esplanade au parking desservant également les étages de bureau. « On en peut que ce satisfaire de cette utilisation des différents espaces. Je pense que l'action entreprise par la Sem a été déterminante. Cependant le seul bémol que je soulignerai est l'implantation d'un ascenseur public. Ça a un coût conséquent et on voit ailleurs la fragilité d'un tel équipement » a remarqué Michel Valla tandis qu'Yves Chastan insistait sur la nécessité de cette liaison « quasi directe » entre le quartier de l'Europe Unie et le cœur de ville. Il a par ailleurs rappelé que des contacts étaient en cours avec la communauté de communes pour la location du 1^{er} niveau. Le début des travaux devrait intervenir en juin 2007 pour une durée probable de 7 à 8 mois. Le coût prévisionnel de ces travaux est de 1 047 909 euros hors taxes.



CONSEIL L'aménagement de la friche Luquet adopté

■ C'était aussi attendu que les esquisses des trois places : l'aménagement de la friche Luquet a été adopté lundi soir au conseil municipal. Coût de l'opération : un peu plus d'un million d'euros (HT). Avec le siège du CAUE sur le niveau 2, les parkings en-dessous et un "espace

public" au-dessus, il reste une seule inconnue : qui va occuper le niveau 1 ? Cela pourrait être la communauté de communes. Rien n'est définitif. Et, comme annoncé, un ascenseur public sera installé pour cette fameuse liaison interquartiers.

SAINT-PONS

D'un dossier à l'autre au conseil municipal

Convention Atesat

(Aide technique de l'état pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire). Renouvellement de la convention à raison de 90,50 € par an (revalorisés en considération de l'évolution de l'index d'ingénierie et de la population DGF) depuis le 1^{er} janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2009.

Convention CAUE 07

Renouvellement de la convention avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement pour une assistance technique dans le cadre des diverses opérations en cours sur la commune (durée : un an, montant forfaitaire : 1 400 €).

Contrat de territoire "Escoulay-Frayol-Conche" pour l'assainissement et la restauration des cours d'eau

Le conseil municipal approuve les objectifs généraux et le programme d'actions définies pour la commune dans le contrat territorial "Escoulay-Frayol-Conche" pour l'assainissement, la restauration des cours d'eau rentrant dans les compétences de la communauté de communes Berg et Coiron.

Taxe forfaitaire

sur les cessions de terrain Institution d'une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par une carte communale dans une

zone constructible. La taxe est assise sur un montant égal aux deux tiers du prix de cession du terrain, défini à l'article 150 VA du code général des impôts. Elle est égale à 10 % de ce montant. Elle est exigible lors de la première cession à titre onéreux, les cessions suivantes n'entrent pas dans le champ d'application de la taxe. Elle est due par le cédant au profit de la commune.

Gestion budgétaire 2007

Jusqu'à l'adoption des budgets 2007, autorisation est donnée au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses nécessaires d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Ecole maternelle :

un contrat d'Atsem basé sur un plein temps scolaire (quatre jours par semaine + le samedi matin) a été signé avec Murielle Magnet pour trois mois, renouvelable une fois.

Travaux de voirie :

un premier devis a été reçu de l'entreprise Colas, soit 6 680 € HT, pour trois jours de travaux correspondant au nettoyage des fossés, curage des aqueducs et buses, remise en état d'une partie de la voirie au quartier de Brassenegre.

Salle communale :

les utilisateurs de la salle de la cantine devront dorénavant désinfecter avec des produits réglementaires mis à leur disposition. Une affiche dans la salle donne les explications nécessaires.

Politique de contractualisation du conseil général de l'Ardèche :

cette réforme du mode de gestion de l'aide départementale aux projets d'équipement des communes et EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) entrera en vigueur dès 2007. Elle prendra la forme de contrats qui auront une durée de trois ans (2007-2008-2009). Seules les situations d'urgence ou d'imprévu (travaux urgents de voirie, fonds spécial d'intervention pour les communes, déneigement, dégâts d'orage, ouverture de classe) n'intégreront pas le périmètre de la contractualisation et continueront de pouvoir être actionnés dans un cadre réglementaire.

TOURNON-SUR-RHÔNE

Lancement de
l'Opération façades

Au bureau avec les principaux membres.

LEMPs
Convention
avec le CAUE

■ Le maire a rencontré M. Flambeaux, architecte conseil du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) qui propose une convention d'une durée d'un an moyennant la somme de 1500 € afin d'accompagner le projet d'extension de l'école et de la cantine ou tout autre projet d'aménagement sur la commune pendant la durée de la convention.

Sous l'égide du Contrat de développement de pays Région/Drôme/Ardèche (CDPRA), le Syndicat mixte Ardèche a tenu à St-Jean de Muzols, une importante réunion pour le lancement de l'opération Façades concernant onze villages du Nord Ardèche représentés par leurs maires, en présence de Alain Desbos président de la Commission cadre de vie, de Eliane Wauquiez, présidente de la Commission de culture Ardèche verte et de Pierre Chifflet, président de la Communauté de communes du tournonais.

Une information très large et détaillée a été donnée par projection assurée par M^{me} Micoud animatrice du CDPRA concernant le Conseil Ardèche Urbanisme Environnement (CAUE) avec

la présence de M. Flambeaux et mlle Mousset Architectes.

Les demandes sont
enregistrées à la commune

Les différentes étapes des démarches à effectuer pour obtenir autorisation de travaux et subventions diverses allouées par la région Rhône/Alpes à côté des communes dans le cadre du Contrat de Communes ont été longuement exposées. Le projet de réfection de façades concerne les immeubles antérieurs à 1970. Les demandes de subvention sont enregistrées par la commune. Le propriétaire fera exécuter les travaux conformément à la validation donnée par les architectes/Conseils du CAUE : M ; Flambeaux et M^{lle} Mousset. □

LUSSAS

PLU : toujours plus de rigueur

Maire, adjoints, accompagnés par MM. Derobert, architecte conseil, et Maisonneuve, du CAUE, ont présenté la proposition d'urbanisation de la commune pour les années à venir, proposition soumise le matin même aux services de l'État, et le moins que l'on puisse dire est que l'administration a fait preuve d'une rigueur toute particulière vis à vis des travaux des élus locaux.

C'est donc une tâche délicate qui s'impose aux élus locaux d'une commune qui subit une forte pression immobilière, du fait de sa situation dans le bassin albanais et sa proximité de la vallée du Rhône.

Dans une commune à vocation agricole, les propositions de la municipalité - qui entendent préserver l'identité lussassoise et éviter que l'urbanisation n'empiète et ne dénature économiquement les zones agricoles - devront réduire les superficies constructibles prévues par le plan local d'urbanisme avant de le proposer de nouveau aux services de l'État et du commissaire enquêteur.

Le P. L. U proposé par la commune oriente les constructions futures sur le quartier Eyriac-sud et le hameau des Rieux, laissant la plaine et le secteur nord du village à sa destination agricole. □

24
HEURES
EN IMAGES



Le CAUE de l'Ardèche a sa revue

■ **VENDREDI, 11 HEURES.** En préparation depuis plusieurs années déjà, la revue du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche est sortie hier. Le CAUE y présente une approche de l'architecture à travers différentes thématiques, avec la plume de différents architectes et autres historiens. Cette revue sera distribuée aux élus locaux, professionnels et particuliers proches de l'association.

USINE LUQUET

Pose de la première pierre samedi

■ L'ancien moulinage de l'entre-deux guerres, planté sur une terrasse jardinée, est depuis des années dans les dossiers municipaux. Il est vrai que l'implantation des lieux est stratégique, « au carrefour des deux voies les plus importantes de la commune » (cours de

l'Esplanade et avenue de Chomérac), souligne le CAUE de l'Ardèche. L'ancienne usine Luquet va être sous "les feux de la rampe" samedi. Ce site, actuellement propriété de la ville, fait l'objet d'un projet de réhabilitation dont le démarrage interviendra samedi, sur la

place de la poste, à 9 heures. Cette cérémonie s'inscrira dans le cadre de la remise des récompenses de l'édition 2006 du concours des villes et villages fleuris qui se poursuivra (après cette première pierre) au théâtre de Privas.

OPÉRATION "USINE LUQUET" Pose de la première pierre, samedi

Faire le lien entre la ville haute et la ville basse



L'usine Luquet, une réhabilitation attendue depuis longtemps. En médaillon, Patrick Fitré.

La pose de la première pierre de l'opération de réhabilitation de la friche industrielle "Luquet" aura lieu demain samedi. En 2002, dans un diagnostic urbain, le CAUE de l'Ardèche (conseil pour l'architecture, l'urbanisme et l'environnement) avait souligné le « caractère stratégique » de ce bâtiment implanté « au carrefour des deux voies les plus importantes de la commune : le cours de l'Esplanade et l'avenue de Chomérac ».

Patrick Fitré (directeur du CAUE) explique la problématique de l'opération. Dans ce dossier, le CAUE a un rôle de conseil et d'aide à la décision ; il sera aussi locataire dans ces

lieux réhabilités. Interview...

Le dossier de l'ancienne usine Luquet aborde une phase concrète. On pourrait "enfin" car c'est un projet qui date... Quelles difficultés représente la réhabilitation de ce site ?

« Les expertises que nous avons fait faire voici une dizaine d'années - une étude de Socotec - ont montré que les planchers - notamment la dalle du toit-terrasse vouée à accueillir du public - ne supporteraient pas une charge de 350 kilos/m² qui est la norme. C'était donc impossible de l'ouvrir au public. Du coup, le bâtiment sera vidé : toit-terrasse et tous les planchers se-

ront entièrement refaits. C'est "la" contrainte technique. Pour le reste, pas trop de soucis... On ne gardera que l'enveloppe du bâtiment ; à l'intérieur, après réhabilitation, il y aura les conditions pour répondre aux normes de sécurité. »

On parle de cette liaison interquartiers depuis 25 ans. C'est un peu le serpent de mer qui finit par montrer sa tête ?

« Oui, mais c'est un projet très utile au regard des questions de stationnement et de circulation, et pour mettre en relation des quartiers ; aujourd'hui, les liaisons entre la ville haute et la ville basse se font par des venelles et escaliers. Avec ce projet, il y aura

REPÈRES

L'OBJECTIF DE L'OPÉRATION

■ C'est un objectif municipal. Il s'agit de trouver une relation entre la ville haute et la ville basse, par le biais d'un ascenseur urbain, de manière à faciliter l'accès à des places de parking situées plus bas, et permettre l'accessibilité au centre ville, notamment le samedi où les parkings de la basse ville ne sont pas utilisés.

BUDGET

■ Environ 1 million d'euros

LE PLANNING

■ Début des travaux : mi-2007. Livraison prévue vers la mi-2008. En dehors des locaux dédiés au CAUE, les autres futurs occupants ne sont pas encore connus.

l'ascenseur qui permettra une fluidité entre ces deux parties de la ville. En 2002, nous avions réalisé une étude urbaine montrant la nécessité de retrouver une relation allant de la place du Champ de Mars jusqu'à la poste.

Quelle est la destination prévue des lieux une fois réhabilités ?

« Le CAUE occupera, en tant que locataire, un plateau de 350 m². Il y aura en dessous une salle de réunion (50 m²) commune aux deux plateaux. En bas, il y aura une surface de 400 m². »

Propos recueillis par Jean-François PERRET

Formation DDE

La traverse du village en exemple

Lundi 26 mars, dans le cadre d'une formation sur 2 jours, une vingtaine d'Agents de la DDE sont venus au village. Cette formation, conduite par Laurence Fluvilly (DDE), en collaboration avec Patrice Flambeau du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) s'est déroulée à Lagorce en présence du Maire Jean-François Egon et Anthony Bazin paysagiste conseil au Conseil Général.

Le thème général portait sur la qualité des espaces publics et il entre dans le cadre de la semaine nationale

sur le développement durable.

A la demande de la municipalité, Lucas Goy a proposé un projet innovant et une concertation de la population a permis la concrétisation et réalisation de la traverse du village qui touche à sa fin.

Il a présenté aux Agents sa démarche qui a abouti à ce projet.

Cet exemple intéressant peut être un support pour permettre aux Agents d'améliorer les conseils auprès des élus. La visite sur le terrain a permis à Lucas Goy d'expliquer et de montrer concrètement



Le projet réalisé dans le village a été présenté aux Agents de la DDE.

les orientations prises.

La formation s'est pour-

suivie l'après-midi à

Villeneuve de Berg pour un

autre exemple de réalisation.

JEUDI 5 AVRIL 2007 • La Tribune • EDITION A07 - NUMÉRO 14

RENCONTRE avec l'architecte albenassien Hubert Mesnier

Un parcours exemplaire

Le premier numéro de la revue du CAUE de l'Ardèche (le Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement) vient de paraître (lire le Dauphiné Libéré du lundi 2 avril 2007).

Ce premier numéro traite des sujets les plus variés, du plus large au plus pointu. Mais ces contributions ont un point commun : elles prennent toutes leurs exemples dans la vie et l'œuvre de l'architecte albenassien Hubert Mesnier. Nous allons donc dialoguer avec Hubert Mesnier en partant des informations qui figurent dans La Revue.



« Il faut être ouvert aux gens et ouvert aux sites. Mon travail consiste à les aider à trouver des réponses à leurs envies. »

La jeunesse et la formation

Hubert Mesnier ne veut pas parler de vocation. Le mot est trop fort. Mais il se souvient d'avoir dessiné des maisons dès le lycée, voire dès le collège. Après le bac philo, il entre à l'école des Beaux-Arts de Besançon, puis à celle de Paris. Les études sont longues. Il sera diplômé à 30 ans, architecte DPLG, diplômé par le gouvernement. Entre temps, il passe deux années en Algérie où il construit un village de regroupement, après l'échec des villages de regroupement. Pendant ses études, il travaille chez des architectes, car il faut bien gagner sa vie. Quel bilan tirer

de ces études ? « On a appris l'architecture entre nous », ce qui confirme la réputation de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, « la seule école qui met dix ans pour fabriquer des autodidactes ».

Les principes et les réalisations

Les CAUE ont trente ans. Quelle est la situation de l'architecture et de l'urbanisme aujourd'hui ? Si un début de sensibilisation est fait à l'école, l'échec sur le terrain est fréquent. Suivons la route qui conduit de la Chaboterie à Ailhon, près d'Aubenas.

Que voit-on ? La laideur des maisons (mais c'est une question de goût). L'absence d'urbanisme. La destruction du paysage. L'ancien POS (plan d'occupation des sols) l'a permis. Le nouveau PLU (plan local d'urbanisme) devrait l'empêcher. Mais la tâche sera dure pour le maire. Hubert Mesnier regrette une autre tendance lourde, la standardisation. « Je n'ai jamais, je dis bien jamais, rêpété le même plan. » C'est vrai que les maisons d'Hubert Mesnier sont toutes différentes entre elles. Pourtant, un œil averti voit bien que

c'est cette maison-ci et non pas cette maison-là qui a été construite par Hubert Mesnier.

Comment procède-t-il ? Prenons l'exemple d'une maison individuelle. « Il faut être ouvert aux gens et ouvert aux sites. Je demande aux gens de venir avec leurs envies et pas avec leurs dessins (leurs despoins ?). Je les aide à trouver des réponses à leurs envies. » Mais ses meilleurs souvenirs, il les doit à ses grandes réalisations. Le domaine du Rouret à Grospierres. « Avant de démarrer les travaux, il y a eu une redistribution des terres, un échange qui a profité aux agriculteurs. Le Rouret est devenu un petit centre économique et culturel ouvert aux gens du pays. Une convention avait été signée entre le maire, Maurice André, et le propriétaire du domaine. » Ou l'accès à l'avenue d'Orgnac. « La satisfaction a son origine dans les relations franches, claires, nettes entre les différents protagonistes. Et pourtant ils étaient nombreux, et chacun pouvait nuire à l'ensemble du projet. Mais tout le monde a joué le jeu. » Apprivoiser la modernité et se fondre dans le paysage, tel a été le parcours d'Hubert Mesnier.

Gérard PRAT

ARCHITECTURE Le CAUE de l'Ardèche a 30 ans

Une revue moderne et innovante

PRIVAS

Vendredi était présentée la première édition de la revue du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche (CAUE) par Patrick Fifre, son directeur-urbaniste. Elle regroupe les textes de sept architectes, historiens ou encore professeurs d'universités tournant autour de différentes thématiques. « Nous ne voulions pas présenter notre rapport d'activités dans cette revue, précise Patrick Fifre, le but est clairement de montrer la richesse du paysage de l'Ardèche, sous son vrai jour. »

1977-2007 : 30 ans de CAUE

Au centre de cette présentation, le travail d'Hubert Mesnier, pionnier de l'architecture contemporaine en Ardèche et basé à Aubenas. Loin de la carte postale touristique présentée aux visiteurs, la revue se veut la vitrine d'une Ardèche moderne et innovante. Depuis 30 ans que les CAUE ont été créés par la loi sur l'architecture de 1977, ils ont pour



Séverine Mondino et Patrick Fifre présentent la première revue du CAUE et la brochure de présentation, en préparation depuis 4 ans.

rôle de donner des avis sur les projets d'urbanisme, de développement des territoires, et s'adressent aux collectivités comme aux particuliers. Pour Patrick Fifre, leur rôle aujourd'hui tend à se renforcer dans une stratégie urbaine à long terme : « le travail que nous réalisons avec les communes, mais aussi et surtout avec les communautés de communes, doit s'inscrire dans la durée. C'est le but de nos conventions payantes d'un an renouvelables ».

que nous signons avec les collectivités, pour ne pas être chargés d'actions ponctuelles par les élus. »

Dans le même temps une plaquette de présentation va être distribuée aux partenaires du CAUE, dans les mairies du département, afin d'en montrer le fonctionnement et les actions.

Alexandre MAURY

POUR EN SAVOIR PLUS

Site internet :

<http://www.mairieprivas.fr/CAUE2007>

RÉHABILITATION DU CENTRE-VILLE Première pierre pour l'usine Luquet

« Le lien entre le centre-ville et les quartiers bas »

L'ancienne Luquet va prochainement disparaître du paysage urbain. Hier matin, Yves Chastan, le maire, a en effet posé la première pierre de la requalification de l'ancienne usine textile qui, d'ici quelques mois, va accueillir, entre autres, le siège du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

« Créer et tisser cette liaison indispensable »
Lors de cette cérémonie, le premier magistrat de Privas a insisté sur « la nécessité de décloisonner le centre-ville aux quartiers bas ». Et de préciser : « Si cette transformation n'est pas un luxe, elle va remettre de la vie à cette ancienne usine. Mais aussi créer et tisser cette liaison indispensable entre l'Europe unie et le cours de l'Esplanade. »

À ce sujet, Yves Chastan a rendu un hommage remarquable à la « la préoccupation exprimée par les Privadois », et à son interprétation « par la municipalité d'Amédée Imbert ». Le projet de liaison interquartiers est, en effet, à mettre au crédit de l'ancien maire. C'est d'ailleurs ce qui avait motivé l'achat des locaux en 1993.

Concrètement, cette liaison verticale entre le haut et le bas de la ville se manifestera par la réalisation d'un ascenseur public et l'utilisation de la terrasse supérieure de l'immeuble donnant sur le carrefour de l'Esplanade, de l'avenue de Chomérac et de la RN 304. Le chantier devrait débuter au début de l'automne et s'achever au printemps 2008.

M.L.



Yves Chastan, Pascal Terrasse et Hervé Saulhac ont symboliquement noué le lien qui va unir dans quelques mois le centre-ville au quartier de Lancelot.

REPERES LE COÛT

L'usine Luquet est un ancien moulinage acquis par la commune en 1993 pour 200 000 €. La Ville prendra à sa charge une redevance de 20 000 € par an correspondant à la réalisation de l'ascenseur urbain.

LE BÂTIMENT

Il comprend 4 niveaux : le toit, qui se connecte avec l'espace de l'office de tourisme, deux autres étages de 400 m² et une parcelle donnant sur le parking de La Poste.

LE PROJET

Le toit aura une vocation d'espace public sur lequel débouchera l'ascenseur interquartiers. Deux plateaux de bureaux ont été construits, dont un dédié au CAUE (16 000 € de loyer annuel). Pour le second locataire, il en coûtera 30 000 € par an.

Friche Luquet

La première pierre

Plutôt qu'une pierre, c'est un lien entre les quartiers hauts et les quartiers bas de Privas qui vient de se nouer. C'est aussi un acte de lien entre le passé de l'histoire de la ville préfecture et son avenir, ainsi commentera Yves Chastan, samedi dernier, la descente de la première pierre symbolique tout au long d'un filin développant derrière lui un bandeau de tissu noué, peu après, avec Pascal Terrasse, président du conseil général de l'Ardèche, avec son autre partie installée au pied du parking de la poste. Privas avait acquis cet espace de l'ancienne usine Luquet pour 200 000 euros en 1993. Le projet de réhabilitation et de réutilisation, confié au maître d'œuvre la Sempar, est maintenant lancé. Il comportera 4 niveaux avec une parcelle en pied de bâtiment donnant sur le parking déjà nommé, deux niveaux de 400m² de bureaux présentant une seule façade ouverte et dont le second niveau est déjà attribué au siège du Conseil d'Architecture d'Urbanisme



La première pierre symbole du lien entre le bas et le haut de Privas.

et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE) qui fêtait ce même jour le 30ème anniversaire de la loi sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement) puis finalement le toit qui se connectera directement avec l'espace public de l'Office de Tourisme place Charles de Gaulle. Un parking public est prévu au pied de l'immeuble ainsi qu'un ascenseur urbain de l'esplanade à ce même parking, toujours ce lien entre le bas et le haut de Privas.

Le coût prévisionnel d'investissement pour ce projet est d'environ 1 million d'euros. Validé en conseil municipal à la fin janvier 2007, le démarrage des travaux se ferait vers le mois de juin et pour une durée de 7 à 8 mois. Yves Chastan prévoit ainsi une forte revitalisation des commerces en centre ville, démontrant le dynamisme de la ville dans son développement économique et socio-culturel.

Gilles FOURNIER-CHALES

RÉHABILITATION - Première pierre de la friche Luquet

Le ruban symbolique

L'Hebdo de l'Ardèche • 34 • 6 avril 2007

Samedi 31 mars, avait lieu, le 30ème anniversaire de la loi de l'ancienne usine Luquet. Un premier rendez-vous organisé par le CAUE de l'Ardèche (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) qui fête cette année les 30 ans de la loi du 3 janvier 1977 portant sur l'architecture. L'ancienne usine Luquet est un ancien moulinage acquis par la commune en 1993 pour 200 000 € environ, un projet de réqualification et de réutilisation de cet immeuble débute cette année. Outre l'accueil de ses « locataires », cette opération devrait apporter une réponse à la préoccupation depuis longtemps exprimée par les Privadois, comme par la municipalité de M. IMBERT notamment, d'une liaison facilitée entre le quartier Europe Unie et le Centre Ville. Ceci via la réalisation d'un ascenseur public et l'utilisation de la terrasse supérieure de l'immeuble donnant sur le carrefour « Esplanade - Route de Chomérac » et très proche de l'Office de Tourisme. Lors de ce lancement de réhabilitation, les organisateurs avaient choisi de faire partir un ruban du toit de l'immeuble jusqu'en bas pour symboliser cette future liaison entre le haut et le bas de la ville. En effet, cette ancienne usine représente un



Yves Chastan (maire de Privas), Pascal Terrasse (président du conseil général de l'Ardèche) et Hervé Saulignac (conseiller régional) lors du lancement de la réhabilitation de la friche Luquet.

enjeu majeur de par sa situation en proximité immédiate du centre historique de Privas et sa structure qui la relie au quartier de l'Europe Unie. C'est un symbole car c'est la liaison verticale entre le bas et le haut de la ville. Parallèlement elle présente une des rares surfaces de locaux disponibles aux portes du centre ville. Le bâtiment comprend 4 niveaux : le toit qui se connecte directement avec l'espace public de l'Office de tourisme (centre

au siège du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE) contre un loyer de 16 000 €. C'est d'ailleurs ce dernier qui se chargera de l'aménagement de son niveau, un parking public en pied d'immeuble, un ascenseur urbain de l'esplanade au parking desservant également les deux étages de bureaux. Sans oublier le traitement des façades. La ville confiera à la Sempar le bâtiment Luquet pour une durée de 30 ans par bail emphytéotique et restera en fine propriétaire de l'immeuble. La Sempar en est donc le maître d'ouvrage. Elle lance les consultations, et porte le projet. Une fois les travaux du 2^e niveau réalisés, le bail emphytéotique pourra être partiellement cédé au CAUE : cela concernera uniquement ce plateau du fait qu'il prendra en charge directement les aménagements intérieurs. Une fois l'ensemble des travaux réceptionnés, la Sempar gèrera en direct la location du 1^{er} niveau, l'ascenseur urbain et cèdera les espaces publics - esplanade et parking - à la ville de Privas. Le coût prévisionnel d'investissement est d'environ 1 M €.

Ce projet s'intègre dans un projet global de rénovation urbaine puisqu'il s'effectuera

conjointement avec le réaménagement des places du centre ville, en facilitant l'accès à ce dernier depuis les parkings de l'Europe Unie. Cet aménagement a pour but de mieux répondre aux attentes des usagers mais aussi de capter des visiteurs nouveaux en suscitant l'envie de s'arrêter en ville, secteur voué à devenir un lieu d'échanges et de vie. Mais il doit aussi prendre en compte le développement de l'activité commerciale et économique ; et la valorisation de la qualité du patrimoine bâti.

Le calendrier de l'opération

Début décembre 2006 : lancement des consultations de maîtrise d'œuvre et de BE techniques.
Consultation des banques pour le crédit nécessaire au portage financier du projet.
Mi-décembre 2006 : Le conseil d'administration du CAUE donne un avis favorable sur le montage prévisionnel du projet.
Fin janvier 2007 : le projet est validé en Conseil Municipal.
Mi-2007 : démarrage des travaux (durée prévisionnelle 7/8 mois).



Villages du territoire Ardèche verte

11 villages du territoire Ardèche verte ont décidé de s'engager dans une opération façades.

Saint Félicien, Saint Victor, Vernosc, Davezieux, Saint Clair, Savas, Quintenas, Préaux, Saint Agrève, Limony, Sérrières ont souhaité proposer aux propriétaires de les aider à refaire leur façade.

Le Syndicat Mixte Ardèche verte a missionné le CAUE de l'Ardèche pour accompagner les villages dans leur démarche. Un périmètre d'intervention a été défini pour chaque commune sur des ensembles cohérents (groupement de maisons et linéaire de rues).

Des subventions seront allouées par la Région Rhône Alpes au côté des communes dans le cadre du Contrat de Développement Ardèche verte. L'aide auprès des propriétaires sera de 30 % du montant des travaux.

Ce programme permet de subventionner la réfection des façades d'immubles antérieurs à 1970. Le demandeur doit s'engager à rénover totalement la façade visible depuis le domaine public. Les travaux devront être réalisés par des entreprises agréées ayant signé le règlement de l'opération.

Les demandes de subvention seront enregistrées par la commune. Après acceptation du dossier le propriétaire fera exécuter ses travaux conformément au projet validé par l'architecte conseil du CAUE.



Syndicat Mixte Ardèche verte

36 place de l'église, 07340 PEAUGRES
Téléphone 04 75 34 75 59
Télécopie : 04 75 33 10 79

et 12 rue des écoles, 07610 VION
Téléphone : 04 75 08 94 30
Télécopie : 04 75 07 05 03

coordination@pays-ardeche-verte.fr

Ce document est imprimé sur papier recyclé - Alpha-imprimerie imprim'art
(votre imprimeur agit pour l'environnement)



RhôneAlpes



Conception et réalisation : CAUE de l'Ardèche - 07340 PEAUGRES - 04 75 34 75 59

SAINT-AGRÈVE

RAVALEMENT - Une initiative intitulée « Opération Façades »

Aide à l'amélioration du centre ville

La Région Rhône-Alpes et la commune de Saint-Agrève souhaitent contribuer à l'amélioration esthétique du centre ville à travers une initiative intitulée « Opération Façades ». Celle-ci encourage les ravalements des façades sur l'axe principal de l'agglomération, de la place de Verdun jusqu'à la rue du Docteur Tourasse au niveau de la rue de l'hôpital. Les propriétaires qui envisagent une réfection complète de leurs façades peuvent bénéficier d'une aide non négligeable à hauteur de 30 % des dépenses. Cela concerne aussi bien les nouveaux enduits que le nettoyage des murs en pierres, la zinguerie et les volets extérieurs. Seulement, ce soutien financier n'est valable que jusqu'à fin 2008 et les travaux déjà commencés ne sont pas éligibles. Il convient de s'adresser à la mairie avant le 29 juin pour connaître les conditions de l'opération et prendre un rendez-vous avec un architecte du CAUE 07 (Conseil en architecture, urba-

Un ravalement
semblerait nécessaire !



nisme et environnement). Ses conseils sont gratuits et les candidats pourront remplir avec lui leur dossier de demande de subvention. Parallèlement à « l'Opération Façades », une étude

d'urbanisme va être menée en 2007 par le CAUE et la communauté de communes du Haut Vivarais dans le cadre de l'ORC (Opération Rurale Collective). Cette étude a pour but de définir,

entre autres, une ligne de conduite cohérente pour l'ensemble des travaux qui seront dorénavant entrepris pour valoriser le centre commerçant et le rendre plus attractif.

DAVÉZIEUX

FLEURISSEMENT - Remise des prix par le conseil général

Le Nord-Ardèche bien primé

Samedi 31 mars au théâtre de Privas, le conseil général avait convié les responsables des villes et villages fleuris d'Ardèche pour la remise des distinctions du concours départemental de fleurissement.

Depuis quelques années déjà, l'organisation de ce concours est confié au CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) sous la responsabilité de Guylaine Magniez dont le président Jean-Claude Tournayre est également vice-président du conseil général et président de la commission de fleurissement du département.

En avant-première, une conférence de Joël Avril, chroniqueur à Radio France dans «Jardin et paysages» passionnait l'auditoire, avec en conclusion des questions-réponses concernant l'art et la culture du fleurissement. A la nomination de la commune de Davézieux, Alphonse Jolivet qui était accompagné par Jeanine Vanel du conseil municipal, de Jean-David Rivière en charge des espaces verts et fleuris, et de Jérôme Lia-



Les communes d'Annonay, Davézieux et Roiffieux, bien représentées à Privas.

beuf, responsable des services techniques, excusait le maire (retenu par ailleurs), et remerciait le jury et le conseil général de cette distinction qui rend ainsi hommage au travail accompli par l'ensemble des employés municipaux.

Davézieux, qui concourait en catégorie II (population comprise entre 1 000 et 5 000 habi-

tants) de l'Arrondissement de Tournon, ayant obtenu le 1er prix trois années consécutives, est de ce fait hors concours autant de temps, a reçu néanmoins les félicitations de jury avec diplôme, un magnifique ouvrage sur l'horticulture et des bons d'achats. L'apéritif et un plateau-repas original, aux fleurs et plantes prolongeait la céré-

monie marquant ainsi le trentième anniversaire du CAUE de l'Ardèche. Les personnes n'ayant pas participées en 2006 et désireuses de s'inscrire pour le 18^e concours communal des maisons ou balcons ou jardins fleuris visibles de la voie publique peuvent déjà le faire auprès du secrétariat de mairie au 04 75 33 25 25.

Construire dans les Monts d'Ardèche : les conseils du Parc !

Construire, rénover, agrandir : depuis le mois de septembre 2006, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a mis en place des permanences gratuites de conseil architectural pour tous les habitants. Construction neuve ou rénovation, vous pouvez poser toutes vos questions à des architectes à votre écoute.

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a pour mission de préserver le patrimoine bâti et de favoriser une architecture contemporaine respectueuse des spécificités ardéchoises. En effet, la richesse et la diversité de ces patrimoines sont autant d'atouts pour le développement économique et social, et le respect d'un cadre de vie exceptionnel. Pour avoir des précisions sur l'action du Parc, j'ai interrogé Jérôme DAMOUR, chargé de mission au PNR des Monts d'Ardèche.

Pourquoi se préoccuper d'architecture ?

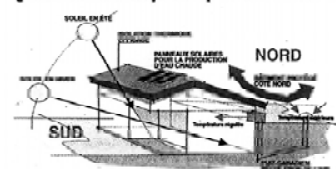
Nous avons la chance d'avoir dans les Monts d'Ardèche un patrimoine architectural de grande qualité.

Nous devons transmettre ce patrimoine commun aux générations futures mais aussi accompagner son évolution : il faut pouvoir moderniser son habitation, l'adapter aux besoins actuels de lumière, d'isolation. Il faut aussi répondre aux attentes des habitants en matière de construction neuve : le PNR favorise une architecture adaptée au spécificités locales et soutient la création architecturale. Il faut enfin la valoriser par des volumes, des couleurs, des terrassements adaptés au contexte local.

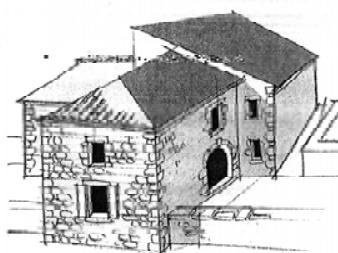
De plus, il est urgent de travailler sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Afin de répondre à ces besoins, des cahiers de recommandations architecturales ont été élaborés pour chaque unité paysanne du PNR. Ils sont disponibles en mairie ou sur demande au PNR. Depuis peu, le PNR a renforcé le conseil architectural auprès des particuliers avec l'appui

du Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE).

Quels sont les principes à suivre ?



Il n'y a pas de recette toute prête ! Une observation fine de son environnement est indispensable. Sur l'ensemble des Monts d'Ardèche, l'adaptation à la pente nécessite une réflexion préalable qui va orienter l'implantation de la maison. Regardez l'architecture ardéchoise : le respect des courbes de niveau, la limitation des terrassements déstabilisant le sol et coûteux doivent être étudiés avec soin. La maison ardéchoise est très souvent composée de volumes simples juxtaposés : vous pouvez vous en inspirer et l'adapter pour répondre à vos envies ! Trop souvent les modèles architecturaux copiés sur d'autres régions françaises sont inadaptés. Il est important de préserver les spécificités locales : forme, matériaux, couleurs des enduits traditionnels et ouvertures doivent faire l'objet d'une attention particulière. Des extensions de qualité sont possibles, des nouvelles ouvertures judicieusement réalisées peuvent enrichir l'architecture traditionnelle. Comment intégrer les nouvelles constructions ?



Une architecture aux volumes simples est un gage de réussite... et d'économie. Les couleurs ocre ou jaune souvent utilisées aujourd'hui ne sont pas forcément les plus adaptées. Des teintes plus neutres doivent être privilégiées pour respecter les paysages.

Un projet résolument contemporain peut être parfaitement en harmonie avec son environnement bâti ou naturel et beaucoup plus adapté qu'un modèle néo-régional. Nous devons aujourd'hui faire encore plus d'efforts sur la qualité environnementale des constructions : Une bonne implantation de la construction est une source importante d'économie d'énergie. Différents types de matériaux peuvent être utilisés pour construire des maisons « saines ». Les économies d'eau peuvent être réalisées. L'utilisation des énergies renouvelables doit être favorisée. Vous pouvez être conseillé dans vos choix !

Comment lancer un projet ?

Il n'est pas facile de répondre à toutes ces questions. Les cahiers de recommandations architecturales peuvent vous apporter les premières réponses. Faites ensuite appel à un architecte : il pourra vous apporter une aide pour préciser vos besoins.

Prenez donc rendez-vous avec le PNR et le CAUE !



Pratique : Prochaines permanences à partir de 14 h 00 sur rendez-vous, les :
jeudi 05 avril, jeudi 03 mai, jeudi 07 juin
Renseignements & inscriptions : Parc naturel régional des Monts d'Ardèche DP 3 07560
Montpezat sous Bauzon Tél. : 04 75 94 35 20
CAUE de l'Ardèche 6 cours du Palais d'Orléans Privas Tél. : 04 75 33 25 25



Pas de quorum à l'AG du CAUE

■ **SAMEDI 14 HEURES.** L'assemblée générale du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) qui devait se dérouler hier au théâtre n'a pas pu se tenir normalement, faute de quorum. Une nouvelle assemblée sera convoquée dans deux semaines.

INTERVIEW Jean-Claude Tournayre,
président du CAUE de l'Ardèche

« Prendre conscience de la valeur de l'environnement »



Jean-Claude Tournayre, président du CAUE de l'Ardèche.

Lors de l'assemblée générale du CAUE de l'Ardèche (conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement), samedi après-midi à Privas, Jean-Claude Tournayre (président) a rappelé le rôle majeur que joue cette structure dans le cadre de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement en milieu rural.

Quel bilan dressez-vous de l'exercice 2000 ?

« Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement se porte bien. Pas moins de 130 communes adhèrent à notre structure. Elle correspond aux besoins de nos communes rurales et sa taille humaine nous permet d'être en phase avec la réalité ardéchoise. Cela dit, nous n'avons pas exclu les grandes communes du département comme Aubenas ou Tournon ».

Et l'avenir, comment se présente-t-il ?

« Nous allons conduire une réflexion générale sur le paysage en terme de diversité

touristique et économique. Notre objectif est d'amener les élus et les citoyens à prendre conscience de la valeur de leur environnement. Faire intervenir la population le plus possible, c'est aussi notre pari ».

Le CAUE agit également dans d'autres domaines. Lesquels ?

« C'est exact. Notre mission de service public nous a amenés à agir dans les écoles primaires et les collèges à travers des expositions. Mais également avec les professionnels du bâtiment (Capeb, Chambre des métiers). Cela dit, l'arrivée des Plans locaux d'urbanisme (PLU) occupent l'essentiel de notre temps. Les élus prennent conseils et sont davantage motivés par l'avenir de leurs territoires. Et comme eux, on veut mettre de la cohérence dans tout cela, sur le plan de l'urbanisme comme au niveau de la dimension culturelle de toutes ces communes ».

Propos recueillis
par Michel LOUIS

Patrimoine

CAUE de l'Ardèche

Une association au service de tous



Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Ardèche est une association départementale investie d'une mission de service public. Mis en place par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 et créé par le Conseil général de l'Ardèche en 1979, il assume quatre missions principales : l'aide à la décision des collectivités locales, la formation des administrations et des professionnels, le conseil aux particuliers et la sensibilisation des scolaires ainsi que du grand public. Présentation d'une structure qui intéresse un large public.



Patrick Fifre, directeur du CAUE



« **L**e CAUE de l'Ardèche, fort aujourd'hui de 11 intervenants, a mis en place, depuis 2000, sous l'impulsion de son président Jean-Claude Jounayre, de nouvelles méthodes de travail axées sur le long terme et la transversalité via une reconquête de notoriété et une implication dans les territoires. Nous ne faisons pas de maîtrise d'œuvre, mais nous préparons les consultations. L'une de nos préoccupations majeures réside dans la politique foncière dans un département où nous détenons le record des terres agricoles transférées à la construction. Nous participons également aux travaux et aux actions développés par une union régionale qui regroupe les sept CAUE de la région Rhône-Alpes. Nous adhérons de même à la fédération nationale des 87 CAUE existant en France. Cette instance nationale a pour fonction de représenter l'ensemble des CAUE auprès d'autres organismes et des ministères. Elle est également chargée d'organiser chaque année les rencontres nationales de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, manifestation durant laquelle se rassemblent les professionnels de ces disciplines pour échanger sur leurs savoir-faire et leurs méthodes de travail. »

L'équipe technique

Patrick Fifre, directeur - urbaniste; Patrice Flambeaux, responsable d'études - architecte; Remy Maisonneuve, responsable d'études - urbaniste; Guylaine Magniez, chargée de mission - environnement; David Grimaud, chargé d'études - architecte; Stéphane Robert, chargé d'études - environnement; Delphine Mousset, chargée d'études - architecte; Marie-Ange André, secrétaire; Corinne Marzin, comptable; Séverine Mondino, documentaliste - chargée de communication; David Martin, infographiste - plasticien

Des missions variées en faveur de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage

Pour remplir ses diverses missions, le CAUE dispose d'une équipe pluridisciplinaire rassemblant des professionnels de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement. Ses compétences

couvrent l'intégralité du département de l'Ardèche. Toutes les communes et les groupements de communes, ainsi que les particuliers résidant dans le département ou désirant s'y implanter, peuvent faire appel à lui.

De l'aide à la décision et à l'accompagnement des collectivités...

Dans le cadre de sa mission d'aide à la décision et de l'accompagnement des collectivités, le CAUE propose aux communes, aux communautés de communes et aux Pays un accompagnement sur le long terme pour les guider dans leurs choix en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement. Ces actions, qui représentent 65% des activités de la structure, permettent de réaliser un cadre de vie adapté aux besoins locaux. Elles encouragent de même le débat public et la participation des usagers, afin de prévoir des actions cohérentes en matière d'habitat, d'équipement, d'espaces publics, de développement communal ou intercommunal.

Nature des missions

- Diagnostique territoriaux, communaux ou intercommunaux;
- Suivi des documents d'urbanisme et autres documents réglementaires (plan local d'urbanisme,

carte communale, schéma général d'aménagement...).

- Définition et suivi de projets urbains ou de territoires;
- Études préalables aux opérations de rénovation des façades;
- Inventaires patrimoniaux;
- Réalisation de cahiers de recommandations architecturales et de chartes de qualité;
- Programmation de bâtiments et d'espaces publics;
- Aide au montage de dossiers opérationnels (ORC, ZAC, PVR, AEU, PAE, lotissements, ZDE...);
- Organisation de la mise en concurrence de la maîtrise d'œuvre (concours, marchés de définition, conventions simplifiées...)

Ces missions font l'objet de conventions spécifiques contractées avec les collectivités. Elles sont signées pour une durée d'un an et sont soumises à une participation financière. Actuellement, ce sont 155 dossiers qui sont suivis dont 62 documents d'urbanisme.

Relief/S n° 31 - printemps 2007

... Au conseil aux particuliers

Le CAUE conseille les particuliers qui ont un projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation, quelle que soit la nature du bâtiment. Cela peut concerner une maison individuelle, un immeuble d'habitation, un hangar agricole, un bâtiment artisanal ou industriel. Trois permanences se

tiennent chaque mois en mairie, sur l'ensemble du département. Cette mission est gratuite et représente près de 300 dossiers traités. Le calendrier des permanences est disponible dans toutes les mairies du département, dans les subdivisions de la DDE et en téléchargement sur le site.

Les missions de formation

Le CAUE organise régulièrement des cycles de formations destinées à plusieurs publics :

- les élus locaux, pour la connaissance des territoires et de leur mutation mais également des pratiques concrètes d'aménagement ;
- les enseignants, qui intègrent la connaissance de l'espace bâti et

naturel dans leur projet pédagogique avec les élèves ;

- les professionnels et les techniciens, soucieux d'approfondir leurs connaissances.

Le CAUE intervient seul ou appuyé par des experts spécialisés dans les thèmes traités.

Les missions d'information, de sensibilisation et les actions culturelles

Afin d'informer et de sensibiliser divers publics, le CAUE organise régulièrement des conférences, des colloques, et des séminaires. Il propose également des actions culturelles, telles que des nuits du film, des expositions ou participe aux séminaires de l'architecture et du patrimoine. Après avoir étudié les années précédentes en séminaires des thèmes tels que la Haute Qualité Environnementale (HQE), la loi solidarité renouvellement urbain (SRU) ou le territoire, le CAUE se penchera en septembre prochain sur le paysage. «Le paysage, ce

n'est pas ce que vous voyez. Cette notion est aujourd'hui quelque peu galvaudée voire simpliste, explique Patrick Ffno, directeur du CAUE. Les actions de sensibilisation se présentent, sous la forme d'interventions dans les écoles, les collèges et les lycées, en relation avec les projets développés par les communes concernées. Elles sont systématiquement engagées, sur demande, en collaboration avec les enseignants qui développent des thématiques liées à l'architecture, l'urbanisme, les paysages et l'environnement » précise-t-il.



Pour mieux répondre aux besoins du département de l'Ardèche, le CAUE a signé plusieurs conventions avec différents partenaires : le Conseil général, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et la Direction départementale de l'équipement. Ces accords déterminent des collaborations durables au service de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages.

Les ressources du CAUE

Elles sont constituées des recettes de la taxe locale d'équipement, de la taxe départementale pour les espaces naturels sensibles et de la taxe départementale CAUE sur les constructions neuves. Un total qui représente 60 % du budget annuel. Les 40 % restants résultent des conventions.



1977-2007, les 30 ans de la loi sur l'architecture

C'est, le 31 mars dernier, à l'occasion de l'anniversaire des 30 ans de la loi sur l'architecture, que s'est déroulée la pose de la première pierre, à l'usine Luquet, à Privas, du bâtiment qui abritera le CAUE à compter de l'année prochaine. Organisée en partenariat avec la municipalité de Privas et le Conseil général, cette manifestation a réuni un large public.

Au programme de cette manifestation également : une conférence de Joël Avril, chroniqueur jardins et paysages à Radio France, au théâtre de Privas, une dégustation des plats de Rachir Hamni, cuisinier étoilé, spécialisé dans les préparations à base de plantes sauvages et la remise des prix du concours 2006 des villes et villages fleuris.

Contact :

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche : 6 cours du Polain - BP 101 - 07001 Privas cedex
Tél : 04 75 64 36 04 - Fax : 04 75 64 01 30
mail : caue-07@wanadoo.fr - www.archi.fr/CAUE07/

ARCHITECTURE / CAUE



Les CAUE, un accompagnement sur la durée : l'exemple d'Aubenas

Contexte des projets

Avec une superficie de 1 432 ha et une population de 12 152 habitants, la commune d'Aubenas occupe la seconde ville du département de l'Ardèche. Sa position de ville centre dans l'agglomération (30 000 habitants) l'a conduite à engager plusieurs réflexions quant à l'organisation de son développement urbain, la création et la gestion de services publics.

Le CAUE est intervenu dès 2001 dans l'accompagnement technique à l'élaboration de différents projets. Ce positionnement d'assistance à « l'expression de la demande », à la formulation de projets, au suivi des études, a permis une meilleure prise en compte des projets ainsi que leur adaptation aux besoins et contraintes de la ville.

Façon aux problématiques de circulation et de mise en valeur du patrimoine bâti du centre ancien, un marché de définition a été engagé. Les solutions proposées ont ensuite été affinées et retravaillées en relation avec les engagements du PLU et d'un projet intercommunal de création d'un périmètre de transports urbains (PTU).

De la même manière, le projet de PTU a été articulé avec le dossier de candidature

ANRU de rénovation d'un quartier adjacent au centre ancien.

Interventions du CAUE

Le CAUE a apporté à la ville d'Aubenas un soutien technique dans le cadre de chaque opération, mais également une coordination des différents projets engagés.

La dynamique de travail issue de cette collaboration a récemment incité la ville d'Aubenas à prescrire l'élaboration d'un Agenda 21. Le CAUE intervient dans l'orientation de ce document auprès des élus et des techniciens de la ville. Sur la base des enjeux identifiés et des besoins exprimés, deux consultations seront organisées.

Projets suivis par le CAUE

Marché de définition pour la requalification des espaces publics du centre ancien et du schéma de circulation :

— Consultation pour la requalification des espaces publics de l'hyper-centre et la construction d'une halte ;

— Accompagnement technique à l'élaboration du PLU ;

— Accompagnement technique à la mise en œuvre d'une étude prospective intercommunale couplant les thématiques : logement - habitat ;

aujourd'hui d'engager la création d'un périmètre de transports urbains ;

La décision a été prise de créer un PTU et assurer l'organisation de transports urbains ;

— Soutien technique à la candidature ANRU du quartier des Oliviers ;

— Accompagnement à l'élaboration d'un Agenda 21 ;

— Accompagnement à la création d'un logement communal ;

CAUE de l'Ardèche



BIDON

Un éco-lo-hameau surgit de la garrigue



Marc Rampa, M^{me} Tavan, André Vermorel et Hans Litjens à la future station d'épuration, à deux pas de l'enceinte néolithique.

À quelques encablures du petit village, André Vermorel, maire de Bidon, et son adjoint Hans Litjens, ont présenté, mercredi 16, le périmètre des dix-huit terrains à bâtir du futur "Clos de Grand-Champ" confié à Rampa Réalisations, du Pouzin.

Si la vue est imprenable sur la garrigue vers le Ventoux, les exigences de respect du biotope en font une réalisation "atypique", aux dires mêmes de Marc Rampa, le promoteur, accompagné de Julie-Anne Tavan, son agent commercial : en amont, des liens avec l'ADME et le CAUE, maintien des enceintes néolithiques comme espace commun et d'une capitale ; en aval, utilisation du matériau calcaire sur place, remontage des murs, végétation ambiante

retenue, récupération des eaux pluviales, capteurs solaires programmés, orientation des façades...

Des contraintes qui auront un prix : la station d'épuration gravitaire autonome a coûté 120 000 euros.

Aux yeux du maire comme du promoteur, il ne s'agit pas de créer un banal lotissement, un mitage pavillonnaire comme en connaît la région. C'est un véritable hameau qui est prévu, intégré dans l'existant et l'énergie renouvelable - une sorte de prototype urbanistique. À deux pas de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, c'est aussi un pari sociologique : à 15 km du Rhône, il doit faire grimper d'un tiers la population de Bidon, aujourd'hui de 115 habitants.

LES VANS

Quel paysage pour demain ?

Le thème du débat, présenté le lundi 14 mai à la maison des associations par l'office de tourisme de pays des Vans en la personne d'Arnaud Froment son président, était « Quel paysage aujourd'hui, quel paysage pour demain ? ». De nombreux élus avaient été invités dont Bruno Vigier, maire des Vans, des professionnels du tourisme, des architectes et des associations locales concernées.

Des intervenants extérieurs dont M. Fiffre directeur du CAUE, M. Belleville président du parc des Monts d'Ardèche et maire de Payzac, M^{me} Cayre spécialiste de la perception du paysage ont apporté divers éclairages sur le sujet. Tout au long des siècles, les hommes ont façonné le paysage au gré des nécessités sociales et économiques. « *Le patrimoine n'est pas figé* » dit M^{me} Cayre. « *Il raconte une histoire qui intéresse le ressenti, une dimension subjective, mais qui soulève des enjeux pour le futur* ». La politique paysagère peut et doit être un outil du développement local.

« *Il faut protéger le patrimoine tout en développant l'économie locale* » affirme M. Belleville. Et dans ce domaine, le rôle des élus est difficile « *sous la férule de l'administration* ». Enfin Bruno Vigier, maire des Vans, a rappelé que 5 départements dont l'Ardèche participent au patrimoine de l'UNESCO dont le thème est « *Paysages vivants et culturels* » et « *Les Vans sont une ville porte* ».



Un public nombreux pour ce débat.

LES VANS Office de tourisme

Quel paysage pour le futur ?

Un débat organisé par l'office du tourisme a démontré toute la complexité de la question. Les paysages sont le résultat à la fois de la nature et des activités humaines. La question du foncier, notamment, a été mise en avant.

Qu'est-ce qu'un paysage ? demandaient les intervenants au débat organisé le 14 mai par l'Office de tourisme pour clore les Rencontres printemps nature. Catherine Cayre, de Calm Interprétation à Pailhères, Patrick Fiffre, directeur du CAUE, Guillaume Martinez, du bureau d'étude IATE à Aubenas, Henri Belleville, président du PNR et aussi maire de Payzac, André Laurent, premier adjoint au maire de Vinezac. C'est une notion complexe, notait Arnaud Froment, président de l'office, mais qui a son importance du point de vue touristique.

Avant de créer son entreprise Catherine Cayre avait travaillé sept ans au PNR des Monts d'Ardèche, créé par les paysages, et faisait partie de l'équipe qui a créé le parc.

Activités humaines

Le paysage, dit-elle, est d'une part un territoire perçu par la population (donc portant une part de subjectivité), et d'autre part le résultat d'une combinaison de la nature et des activités humaines. Ici, il y a très peu de paysages « naturels ». Un paysage est toujours mobile, dit-elle, propos soutenus par les autres intervenants, comme

Patrick Fiffre. Ce dernier note aussi que l'on vend les terrasses et forêts en Ardèche comme « naturels » alors qu'ils sont le résultat de l'activité des hommes. Il inclut dans un paysage des éléments tels zones d'activités, banlieues, pays abandonnés, garrigues couverts de poteaux, et pose la question de ce qui « ruine » un paysage.

Foncier

Le foncier semble, pour de nombreuses personnes, être pour beaucoup. La construction de hameaux nouveaux peut endiguer la tendance actuelle d'un développement linéaire,

remarque M. Martinez. D'autres maires dans le public ont fait état du fait que les gens arrivent dans leurs hameaux, papiers à la main, demandant si leur terrain est constructible. Il faut être vigilant vis-à-vis de la spéculation. Tout en ne voulant pas figer le paysage, M. Martinez est effaré par le « mitage » qui induit un conflit d'usagers. Mais dire ce qu'on voudrait comme paysage est une chose, y arriver est une autre. Mais, dit M. Froment si on rend les paysages moins attractifs, ça ira à l'encontre du développement touristique. « Quel paysage pour demain ? » demandait le débat. Il n'a pas trouvé de réponse.

RHÔNE-ALPES-AUVERGNE

AUVERGNE, RHÔNE-ALPES

VOTRE CONTACT

RESPONSABLE RÉGIONAL, Pierre Dolohien, 125, rue Vendôme, 69006 Lyon
- Tél. : 04.72.75.77.19, fax : 04.78.52.14.05, e-mail : pdolohien@groupe-moniteur.fr

LIBRAIRIE : 125, rue Vendôme, 69006 Lyon - Tél. : 04.72.75.77.17.
Du mardi au samedi, de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.

► PROJETS _ page 132

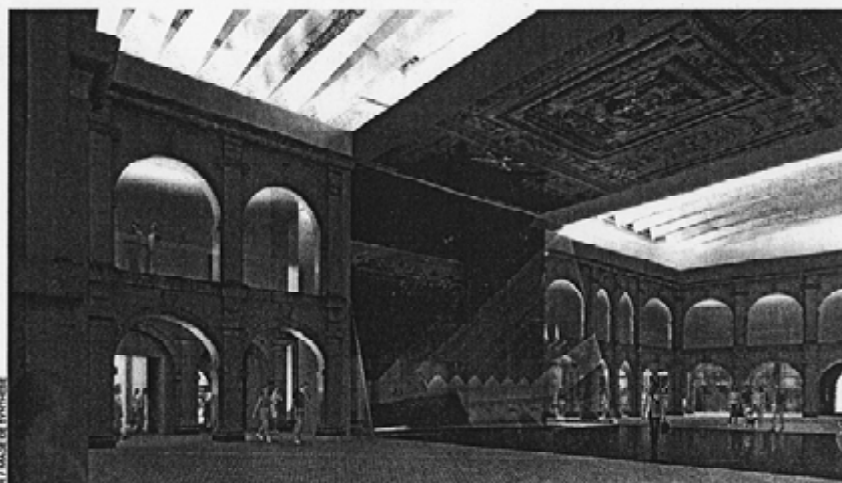
► PERMIS DE CONSTRUIRE _ page 146

GRENOBLE

Nouvelle vie pour le Palais du Parlement

Comment transformer un lieu chargé d'histoire en lieu de vie ? C'est tout l'enjeu du projet de requalification de l'ancien Palais du Parlement, remporté par Groupe 6 Architectes dans le cadre du marché de définition lancé par le département de l'Isère, maître d'ouvrage. L'édifice, exsangue depuis le transfert du palais de justice vers Eurypôle en 2001, n'en est pas moins resté emblématique pour les Grenoblois. « Il fallait réanimer le site, en créant une attractivité et lui redonner une véritable fonction », explique Olivier Félix-Faure, président de Groupe 6, associé pour ce projet à Andréa Bruno, architecte italien.

Recréer de la surface. Pour créer ce « lieu de rassemblement » qui abritera musée, office de tourisme, salles de prestige, antenne de l'IEP et hôtel quatre étoiles, les architectes ont dû recréer de la surface. D'où ce principe : conquête du sous-sol ; ouverture du rez-de-chaussée ; conservation et restauration du niveau 1 et conquête des combles. Au total 3000m² de surfaces exploitables supplémentaires sont libérées pour donner naissance à un projet de 8200m² contre 5500m² à l'origine.



Le plafond avec boiserie de l'ancien bâtiment sera mis en scène « comme un tapis volant », et mis en abîme grâce au jeu de miroir créé par l'immense façade vitrée inclinée.

« Bien inséré dans le tissu urbain et cohérent au niveau architectural malgré ses transformations successives, cet ancien site était incontournable... mais impraticable », commente David Naudon, chef du projet chez Groupe 6.

Le parti pris : conserver l'enveloppe extérieure mais révolutionner l'intérieur. Outre la création d'ouvertures au rez-de-chaussée, le projet se fonde sur la suppression du volumineux bâtiment central. Nécessaire pour alléger la cour intérieure et favoriser la flexibilité de l'espace, cet « arraché » permettra de creuser (sans gêne) une surface de 400m² au sous-sol qui abritera un musée.

Clin d'œil à cette intervention, le plafond avec boiserie de l'ancien bâtiment sera mis en scène « comme un tapis volant », et mis en abîme grâce au jeu de miroir créé par l'immense façade vitrée inclinée, positionnée côté cour.

Le montant des travaux est estimé, VRD comprises, à 21,7 millions d'euros et le démarrage des études de définition prévu ces prochaines semaines.

ISABELLE AMBROGNA ■

ARDÈCHE

Hubert Mesnier en revue

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de l'Ardèche consacre le premier numéro de « La Revue » à Hubert Mesnier et à son travail de création depuis près de quarante ans, dans un département « éminemment moderne », comme le souligne Jean-Claude Tournayre, président du CAUE de l'Ardèche. Daniel Le Couédic, directeur

de l'Institut de géoarchitecture de Brest, Paul Chemetov et Patrice Flambeaux, architectes et urbanistes, avec d'autres sous-titrent ainsi le parcours d'Hubert Mesnier : de la ruralité à l'urbanité, une modernité buissonnière, le patrimoine contemporain et moderne la continuité en architecture, le bardeau d'asphalte et béton brut...

Contact, tél. : 04.75.63.36.04



Maison individuelle conçue par Hubert Mesnier à Ucel en 1984.

PRIX MIES VAN DER ROHE 2007 : LE MUSAC À LÉON EN ESPAGNE

Le prix a été décerné cette année au musée d'Art contemporain de Castille et de Léon en Espagne, des architectes Luis Mansilla + Emilio Tunón, et une mention spéciale "Jeune architecte" a été attribuée à la faculté des mathématiques de Ljubljana en Slovénie, des architectes Matija Revk et Vasa Perović.

Créé dans le cadre du programme de l'Union européenne CULTURE 2000 par la Fondation Mies van der Rohe, ce prix biennal récompense depuis 2001 des œuvres récentes réalisées dans les pays participant au programme. On peut voir une galerie des projets lauréats du prix au fil des sessions sur www.mieschen.com.

LAURÉAT DU PRIX ARTURBAIN : "S'-LOUIS DU SÉNÉGAL, LA PLACE AU RYTHME DES PLUIES"

La session 2006/2007 de ce concours organisé par le Séminaire Robert Auzelle portait sur le thème "La place publique, lieu de vie sociale". Le lauréat, projet de l'ÉNSA de Paris-La Villette présenté par Catherine Zaharia (enseignante) et Camille Piot et Aurélie Jaissens (étudiantes), propose un réaménagement de la place d'armes de Saint-Louis. Cinq autres projets sont mentionnés. Ouvert aux équipes pluridisciplinaires d'étudiants et d'enseignants du monde entier, le concours porte sur la transformation du cadre urbain existant afin de mieux vivre en ville. 144 équipes de 11 pays ont répondu. Le thème de la session 2007/2008 est : "Reconsidérer le lotissement, comme ensemble urbain à la mesure de l'Homme". Rens. : www.arturbain.fr/.

LA REVUE DU CAUE DE L'ARDECHE

Pour fêter les 30 ans d'existence des CAUE nés avec la loi sur l'architecture de 1977, le CAUE de l'Ardèche lance le premier numéro de *La Revue* pour mettre en valeur la modernité architecturale dans cette région plus connue pour ses paysages et son architecture rurale traditionnelle.

Cette livraison, à laquelle ont contribué de bonnes plumes, est une monographie sur les réalisations de l'Ardéchois Hubert Mesnier, qui s'échelonnent sur ces trois décennies. Rens. : CAUE de l'Ardèche, 6 cours du Palais, Bp 101, 07001 Privas cedex, tél. 04 75 64 36 04.

FORMATION CONTINUE 2007 DES ARCHITECTES

Le guide édité par la direction de l'Architecture et du Patrimoine, qui rassemble par thèmes les offres de stages de tous les partenaires du réseau, est paru. Réalisé sous la direction de Jean-Pierre Courtiau, chef de la mission de la Formation continue de la DAPA, il est disponible sur demande. Inf. jean-pierre.courtiau@culture.gouv.fr



ser les siècles mais de conter l'évolution du bâtiment, se développe au fil du parcours. Elle culmine dans l'autre escalier qui distribue les salles d'expositions provisoires : le béton lustré du limon et des degrés glisse sous l'antique voûte en appareillage irrégulier, que viennent reprendre en sous-œuvre des fondations modernes où le béton est aussi grossier que les parois moulées d'un parking souterrain et laisse apparaître les têtes des tirants ancrés dans la colline. Au plus profond, le terrain naturel complète le tableau, tranché verticalement tel un cake fourré de blocs rocheux et enduit d'un mince glaçage blanc. Pour amener la lumière naturelle dans les salles d'exposition enterrées, d'amples surfaces vitrées sont découpées dans le sol de la cour d'honneur, des lames inclinables permettant de varier l'occultation selon la fragilité des collections présentées.

1800-1914 : la rétrospective débute avec Bonaparte lançant la reconstruction des façades monumentales qui encadraient la place Bellecour, détruites en 1793 car symbole d'une cité qui s'était dressée contre la Convention. Le geste annonce le redressement de la ville qui, un siècle durant, allait se montrer l'une des plus dynamiques en Europe en matière d'économie et d'inventivité technique. On retrouve avec bonheur les grands tableaux montrant Lyon par l'enfilade de ses quais, spécialement ceux de Saône tels que Laurent Leymarie les a peints en 1830 : réaliste dans son rendu (l'accumulation déjà des ponts...), l'œuvre traite la lumière avec une sensibilité proche de celle des paysages peints au même moment par Corot. Sa restauration et celle de nombreuses œuvres présentées, ainsi que la diversité des pièces utilisées (jusqu'aux musiques que l'on peut déclencher telles ces complaintes d'artisans canuts), contribuent à donner un avant-goût de la richesse du musée.

Laurent-Hippolyte Leymarie, *Vue du cours de la Saône prise de la rive gauche*, 1830-1832. © Musée Gadagne.

C'est dans les années 1830 que s'écrit l'histoire lyonnaise : après les premiers percements pré-haussmanniens, se télescopent les deux grandes révolutions des canuts et l'ouverture de la première ligne française de chemin de fer, reliant Lyon à Saint-Étienne. Le développement du ferroviaire allait métamorphoser la ville, moins par les gares et ouvrages d'art que par la disparition en son cœur même de l'intense activité portuaire qui animait les quais, surtout ceux de la Saône dans le secteur de la Confluence. Il faudra attendre 2007 et le réaménagement des berges du Rhône pour que les Lyonnais retrouvent leur fleuve, le parc de Saône étant programmé pour 2010. À notre époque de partenariat public-privé, le précédent des années 1850-1860 est instructif. Le paysage de Lyon est alors transformé - percement d'artères, construction du palais de la Bourse, des grands immeubles de banques et de magasins, de ponts, création du parc de la Tête d'or, des lignes de tramway - par l'association de compagnies privées avec l'État et la municipalité confondus en la personne du préfet Vaisse. L'exposition multiplie les mises en perspective éclairantes. Sont par exemple juxtaposées *La Crise lyonnaise* - gravure d'une famille de canuts qui se morfond dans son atelier en attendant que reprennent les commandes de soieries - et deux industries qui allaient naître de la soierie même : la chimie (avec la photographie d'une sortie des usines Gillet, futures Rhône-Poulenc) et la mécanique (avec le premier moteur produit en 1894 par Berliet, principal constructeur de ces automobiles qui firent la gloire de Lyon avant 1914).

ROCHEPAULE

Échos du Conseil Municipal

Le conseil municipal s'est réuni le 31 mai sous la présidence du maire, André Bergeron.

Garage communal : Les différents emplacements possibles ont, à nouveau, été étudiés : jardin à côté de la mairie, proximité du boulodrome... Le conseil aimerait, en même temps, résoudre le problème de l'emplacement des conteneurs d'ordures ménagères et des sélecteurs, à plus ou moins brève échéance, le Sictom (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) refusera l'arrêt des camions dans la pente du pavé. Ce dossier serait subventionné au taux de 50 % car il a été inscrit au niveau de la communauté de communes. Une demande d'esquisses sera demandée au CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) pour le prochain conseil.

Salle polyvalente : Les volets de la salle polyvalente vont être repeints en blanc.

Panneaux d'information : Des lieux-dits ne sont plus signalés : les panneaux manquants seront commandés pour ces hameaux.

BOURG-SAINT-ANDÉOL

Au fil des dossiers

Au cours du dernier conseil communautaire, le Président, Max Carrière a présenté plusieurs modifications statutaires concernant l'action en faveur de la réalisation d'une caserne de pompiers intercommunale, en remplacement des trois casernes de Bourg, St-Just et St-Marcel, la compétence dans le domaine du "Pays d'Art et d'histoire", la prise de compétence "mise en œuvre d'un programme local de l'habitat".

À l'unanimité, le Conseil donne son accord pour l'adhésion au CAUE, fixe le montant de la subvention accordée à l'office de tourisme de St-Martin (700€ pour l'organisation du Trail) et une subvention de 1 000€ à l'of-

fice de Bourg pour l'édition d'un nouveau plan de la ville et du territoire communautaire.

Adduction d'eau potable : le Président dresse le compte rendu de la première phase d'études du cabinet SO-GREAH sur la future gestion de l'eau : choix du mode de gestion. Le conseil approuve le principe d'une gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire par voie d'affermage (contre : 1, abstention : 1), la durée du contrat fixée à 10 ans (contre : 2 ; abstention : 2), le principe d'une gestion différenciée du service de l'eau par voie d'affermage pour le canton d'une part et Viviers d'autre part (contre : 4 ; abstention : 4).



BESSAS

Village fleuri



Depuis 1991, année de la première participation au concours des villages fleuris, un travail de fond a été réalisé afin que Bessas devienne un village agréable à vivre. Avec la participation de tous les habitants, des bénévoles, du comité des fêtes et de la mairie, les résultats sont à la hauteur des espérances. À sept reprises, dont l'année dernière, la commune s'est vu décerner le premier prix. Le jury est venu parcourir les ruelles et découvrir les aménagements nouveaux. En mars 2008, à l'hôtel du département, les résultats seront connus. Quel classement pour Bessas ?

SAINT-CLAIR

Au fil des dossiers

Lotissement Loti ouest.

M. Regal demande de faire le point sur les dossiers déposés par la SCI Clair Vue. Selon son point de vue, il estime que ce n'est pas fait dans la légalité. Le maire lui répond qu'il s'est renseigné auprès de la DDE et qu'il n'y a rien d'illégal dans le déroulement du dépôt des dossiers. Quand les pièces complémentaires demandées seront déposées le dossier sera complet et conforme.

La SCI Clair Vue a présenté une attestation comme quoi elle se substituait à Loti ouest et tant que le nouveau permis de construire déposé par la SCI Clair Vue n'est pas instruit, c'est le premier permis déposé par Loti ouest et accordé, qui s'applique.

Projet hameau du Golf.

Le maire fait le point sur ce projet. Il explique que depuis le printemps 2007, un dossier présenté par la société Bouillon est à l'étude en collaboration avec la société Rampa. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les promoteurs et le CAUE de l'Ardèche pour aboutir à un dossier d'arrêté de lotir, déposé en mairie début août. Ce dossier a été étudié en commission d'urbanisme et il a été demandé un certain nombre de précisions et modifications qui ont abouti au dépôt d'un deuxième dossier conforme aux souhaits de la commission, qui a annulé le premier. Ce dossier est en cours d'instruction et n'est pas consultable par le public tant qu'il

n'est pas signé. Ce dossier d'arrêté de lotir porte sur 33 lots viabilisés libres à la construction et chaque construction faite sur chacun des lots sera soumise à un permis de construire, conformément au règlement du PLU, consultable en mairie. Le panneau posé sur le terrain fait part d'un projet à titre publicitaire et la publication faite sur Internet était erronée. Le maire précise qu'il a demandé à la société Rampa de retirer cette publication de son site Internet et indique qu'une réunion avec les riverains sera organisée lorsque le projet sera plus élaboré. Le maire insiste sur le fait que pour l'instant, aucun permis de construire n'a été déposé sur ces terrains. □

ANDANCE

Étape visite pour le village fleuri

Le jury du concours départemental des villes et villages fleuris de l'Ardèche présidé par M. Tournayre, vice-président du conseil général est venu jeudi après-midi visiter Andance. La délégation, conduite par Guylaine Magniez a été reçue par M. Terrasse adjoint au maire.

La promenade découverte du village a conduit le jury place du Cloître avant de se rendre devant l'espace cher aux Andançois face au pont. Le retour s'est effectué par le quai Bernard-Clavel plein de soleil et de fleurs. Les visiteurs se sont longuement attardés sur les bords du Rhône et ont apprécié la beauté du lieu.



□ Arrêt place du cloître.

LOCALE EXPRESS



ALBA-LA-ROMAINE

La visite du village fleuri

■ Mardi après-midi à Alba-la-Romaine, les membres du jury départemental des villes fleuries étaient emmenés par Guylaine Magniez. Le jury comporte des représentants de la profession, des amateurs et des gens du tourisme de tout le département. Accompagnés de Jean-Luc Chaussignand, ils ont effectué le tour du village et perçu les efforts réalisés par la municipalité dans ce domaine. Du hameau de la Roche à la rue des Granges, en passant par le centre du village, toutes les réalisations ont été constatées et également des conseils fournis avant que le jury ne prenne la direction de Valvignères.



CHOMERAC

Visite en calèche pour le jury

■ Sous la conduite de Ghislaine Magnier du CAUE, le jury départemental du concours des villes et villages fleuries a fait une halte dans le village mardi matin. Accueil typiquement choméracois avec café, croissant et jus de fruit au Triolet et ensuite tour du propriétaire en calèche conduite par Pierre-Louis Sola et commentée par Jérémie, en passant par le temple, le champ de mars, le parc de verdure et enfin le rond point du 8 mai 1945.

DAVÉZIEUX

Fleurissement : visite du jury départemental

Dans le cadre du concours des villes et des villages fleuries de l'Ardèche, la commission fleurissement composée d'élus : Alphonse Jolivet, représentant le maire exécuté, Chantal Terrasse et Jeanine Treille accueillait à la mairie le jury départemental pour la visite des espaces fleuries communaux.

Pour le compte du conseil général, cette mission est confiée au CAUE de l'Ardèche sous la responsabilité de Guylaine Magniez accompagnée par les responsables espaces verts et fleurs des villes d'Aubenas, Charmes sur Rhône et Privas.

La visite s'est déroulée en présence de Jérôme Liabeuf, responsable des services techniques, et de Jean-David Rivière, en charge des espaces fleuries de la commune.

Avec la passion qui l'anime, Jean David a présenté le fleurissement 2007 en particulier les abords de la mairie, la rue de la République, le centre giratoire du médecin, les abords du centre culturel Montgolfier, sans oublier les fleurs champêtres.

Nul doute que le jury a été très attentif et intéressé par les riches échanges entre professionnels.

Alphonse Jolivet a profité de l'occasion pour remercier l'engagement municipal et mettre en valeur les candidats du concours des maisons fleuries visibles de la voie publique qu'il avait initié voilà maintenant 18 ans dans le souci de fleurir pour accueillir.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Les résultats seront connus en mars 2008.



Le jury départemental a été accueilli à la mairie.

Concours des villes fleuries : la commune renouvelle sa candidature

Premier prix du concours départemental des villes et villages fleuries en 2006, la commune s'inscrit cette année encore pour ce concours. Cette semaine, le jury départemental parcourait la commune la hantée de Châteauneuf. Pour établir son classement, le jury était accompagné par Patricia Prandi, adjointe à la commission environnement et cadre de vie, des élus et les responsables des services paysagers de la commune.



Le jury a parcouru la ville.

LE POUZIN

La commune candidate au concours des villes fleuries

Sous la conduite de Ghislaine Magnier du CAUE, Le jury départemental du concours des villes et villages fleuris a fait une halte dans la commune lundi vers 9h.

Il a été reçu par Alain Martin et Raymond Pinchenon avec Olivier Rimbaut responsable des espaces verts.

Les élus ont tenu à montrer les efforts considérables effectués dans le domaine de l'aménagement paysager et le fleurissement pour améliorer l'impact touristique et le développement durable de la région. □



La visite au rond point du parc Rhône Vallées.

FLEURISSEMENT

Le jury départemental en visite à Roiffieux



Le jury s'est laissé guidé dans les rues du village.

Vendredi dernier, Georges Patot, adjoint; et Jacky Beton, responsable des services techniques; ont accueilli le jury départemental du CAUE, et l'a guidé aux travers des différentes rues du village.

La visite des différents quar-

tiers, places, parcs et rues, a permis de préciser les objectifs poursuivis par la commune au travers du fleurissement, ainsi que la démarche utilisée pour les atteindre.

« Le volet paysager fait partie intégrante de chacun de nos projets, il a une place ré-

servée dès la phase conception », confie Georges Patot, adjoint aux travaux.

Le choix des variétés florales, leur association, les dispositifs d'arrosage, la restauration du patrimoine local, furent autant de points abordés lors de cette visite. □

POUR EN SAVOIR PLUS

Le concours départemental des villes et villages fleuris est organisé par le CAUE (Conseil en architecture urbanisme et environnement); cet organisme est présidé par J.-C. Toumayre, vice-président du conseil général.

TOURNON-SUR-RHÔNE / TAIN

Dites le avec des fleurs...



La commission au départ de la visite.

Visite jeudi matin d'une commission du comité départemental du fleurissement (CAUE) qui chaque année est chargé de donner une note et un classement. Jean-Marie David, adjoint au maire de Tournon accompagné de Bruno Maisonnas

responsable des jardins ont accueilli en présence du maire Jean Pontier, les bénévoles de cette commission. Une visite essentiellement faite autour des Ronds Points, la digue de la piscine ou encore le parc d'Erba. Un travail réalisé par les jardi-

niers municipaux chargés d'apporter une contribution environnementale écologiste par des choix de produits sagement étudiés pris en compte dans la note finale de cette commission qui rendra son verdict l'hiver prochain. □

SERRIÈRES

Le jury du village fleuri en visite



Le jury a donné aussi des conseil de fleurissement du village.

Conduit par Guylaine Magnez, le jury du concours départemental des villes et villages fleuris vient d'être reçu par André Boissonnet, adjoint au maire, et Hervé Vallet, technicien chargé des

espaces verts. Serrières est l'un des 48 villages ardéchois (sur 339 communes) inscrits à ce concours.

Les professionnels des décorations florales, membres du jury, ont suggéré à la mu-

nicipalité de créer sur le quai Jules Roche des platebandes fleuries, prolongeant ainsi les réalisations déjà établies à l'entrée sud du village. □

Concours de fleurissement

Participation de la ville



Eric Jouret accueille les membres du jury

Le 6 juillet dernier, Eric Jouret, premier adjoint, a eu le plaisir d'accueillir devant le Sequoia géant le jury du concours départemental de fleurissement. Il était composé de cinq personnes: Josiane Guigon et Marie-Louise Vialatte du collège amateur ainsi que Nathalie Jurquet, responsable des espaces verts de la ville d'Aubenas, Jean-Pierre Reynaud, responsable des espaces verts de Privas et Guylaine Magniez-Calle du collège des professionnels. Eric Jouret était

accompagné de Robert Lacrotte, conseiller municipal, d'Yves Duchamp, responsable des espaces verts de Vals, et de Véronique Peyreplane qui supervise entre autres le concours communal « Vals en fleurs ». Les jurés ont commencé leur inspection par le parc de l'Intermittente et le parc du Casino. Les places et les ponts du centre-ville ainsi que le quartier thermal furent ensuite visités. Au fur et à mesure, les jurés marquaient leurs observations

sur des grilles de notation. Le classement en effet est déterminé en fonction de critères précis scindés en trois catégories: patrimoine paysager et végétal; cadre de vie et développement durable; et animation et valorisation touristique. Les résultats devraient en principe être communiqués en février ou en mars 2008.

Il est à souligner que quarante-huit communes, réparties sur l'ensemble du département, participent au concours.

USINE LUQUET

La Paierie départementale devrait s'y installer aussi

■ Les deux principaux futurs occupants de l'Usine Luquet, dont la réhabilitation va débuter prochainement, sont désormais connus plus ou moins officiellement. Pour le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), c'est sûr. Pour la Paierie départementale, actuellement installée boulevard de la Chaumette, c'est presque certain. Ça signifie aussi que le projet d'y voir s'installer la communauté de communes a échoué...

DAVÉZIEUX

FLEURISSEMENT - Visite du jury départemental avant les résultats en mars 2008

Quelle place cette année ?

Alphonse Jolivet, représentant le maire, accompagné de Chantal Terrasse et de Jeanine Vanel, du conseil municipal, accueillait en mairie le jury départemental pour la visite des espaces fleuris communaux, dans le cadre du concours des villes et villages fleuris de l'Ardèche.

Pour le compte du conseil général, cette mission est confiée au CAUE (Conseil en architecture urbanisme et environnement) de l'Ardèche, sous la responsabilité de Guylaine Magnier, accompagnée par les responsables des espaces verts et fleuris des villes d'Aubenas, Charms-sur-Rhône, Privas et d'amateurs de fleurs.

La visite, en présence de Jérôme Liabeul, responsable des services techniques et de Jean-David Rivière, en charge des espaces fleuris, s'effectuait sous les meilleurs auspices météorologiques. Jean-David Rivière a expliqué longuement (avec la passion qui l'anime) le fleurissement de 2007, en particulier les abords de la mairie, la rue de la République, le centre du giratoire « Médecin » (vers la nouvelle



Accueil, devant la mairie, des membres du jury pour le Concours départemental des villes et villages fleuris de l'Ardèche.

école, crèche, garderie), les abords de l'espace culturel « Montgolfier » avec, au sud, le terrain qui a été semé en fleurs champêtres diverses.

Le jury a été très intéressé et attentif, a également noté le soin apporté à la propreté des rues. Des échanges entre les divers professionnels du fleurissement

sur le terrain et en mairie seront très certainement judicieusement mis en œuvre par chacun.

Alphonse Jolivet précisait que cet engagement municipal (malgré encore de trop nombreux actes de vandalisme) est très agréablement complété et mis en valeur par les candidats du concours communal des « Mai-

sons fleuries » visibles depuis la voie publique, qu'il avait initié voilà maintenant dix-huit ans. « Fleur, c'est aussi savoir accueillir »... sur ces bonnes paroles, cette visite et ces échanges fructueux se terminaient par un rafraîchissement amical en mairie, dans l'attente des résultats qui seront connus en mars 2008.

● SEPTEMBRE 2007

BRÈVES

LA LETTRE D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CAUE

LES CAUE EN ACTION 11

Rencontres

Qualité des extensions des bourgs et villages drômois

Rencontre-débat organisée par le CAUE de la Drôme, en partenariat avec la Maison de l'Architecture et l'Association des maires de la Drôme. A destination des élus et des professionnels de l'aménagement sur le thème de la qualité des extensions des bourgs et villages drômois à partir d'exemples de démarches ayant abouti à des réalisations de qualité.

Contact : CAUE de la Drôme
Tél. 04 75 79 04 00
caue@drôme.net.org

Le paysage n'est pas ce que vous croyez

Séminaire de réflexion organisé par le CAUE de l'Ardèche, le 28 septembre 2007. Le paysage est aujourd'hui l'objet d'une attention particulière et une sorte d'euphorie s'empare des techniciens quand il s'agit de traiter la question. Mais en réalité, de quoi parle-t-on ?

Contact : CAUE de l'Ardèche
Tél. 04 75 64 36 04
caue-07@wanadoo.fr

Expositions

Habitat de qualité en Alsace

Organisée par le CAUE du Bas-Rhin. Du 20 septembre au 16 novembre 2007. Un grand rendez-vous pour le grand public : découvrir des logements et maisons de qualité qui se construisent et se renouvellent aujourd'hui en Alsace. Présentation de 40 nouvelles réalisations de qualité en construction neuve, restructuration, extension de logements et de maisons en Alsace conçues par des architectes.

Contact : CAUE du Bas-Rhin
http://www.caue67.com

Le Rêve de la Maison Cités-jardins, lotissements et habitat durable dans le Rhône

Du 19 octobre 2007 - 31 janvier 2008, au CAUE du Rhône.

Quelle ampleur revêt le développement du pavillonnaire dans le Rhône et quelles en sont les causes profondes ? Quels caractères distinguent la maison lyonnaise de ses consœurs dauphinoises, savoyardes ou provençales ? Comment améliorer la qualité des maisons individuelles comme celle des lotissements et dans le même temps « villes au renouvellement urbain qui visent à limiter l'étalement et le « minage » des territoires ? Autant de questions auxquelles votre exposition apporte un éclairage inédit à l'échelle de la région lyonnaise, conjuguant histoire urbaine et architecturale.

Contact : CAUE du Rhône
Tél. 04 72 07 44 55

Voyage d'étude

Marseille, une ville à l'œuvre

Le CAUE de Maine-et-Loire organise un voyage d'étude à Marseille, sur le thème "Marseille, une ville à l'œuvre", du 26 au 27 octobre 2007.

Trois jours pour découvrir le nouveau visage de la capitale régionale axé sur le bassin méditerranéen. Après une découverte de la géographie de la ville, présentation et visite du nouveau quartier installé sur les anciens docks. Euroced, et du projet de tramway. Pour clore ce séjour, visite d'équipements récents réalisés par des agences confirmées telles que Rudy Ricciotti ou montées comme Sarte & Fernandez à Alamo-Provence.

Contact : CAUE de Maine-et-Loire
http://www.mai-prangen.eu



Qualité des extensions des bourgs et villages drômois

Le carnet

Philippe FÉCOV, directeur du CAUE de l'Eure-et-Loire, en retraite. C'est Evelyn LUCAS, architecte en poste au CAUE, qui reprendra sa suite à la direction du CAUE.

Michel ROUSSET quittera le ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables le 1er octobre 2007 pour prendre la direction du CAUE de l'Eure.

Plus ou moins dense

"± dense" est une exposition d'art, d'architecture et d'urbanisme sur la ville en évolution. Conçue par les CAUE 75 et CAUE 92, sur des textes de Claude Eveno, elle explore l'histoire des formes urbaines depuis l'Antiquité. Exposition présentée à la Maison de l'Architecture, du Territoire et des Paysages d'Angers du 27 septembre au 8 novembre 2007.

Contact : CAUE de Maine-et-Loire
Site Internet : http://www.marp-angers.eu/

METHODES & OUTILS

Les CAUE : des trentenaires ambitieux

Les CAUE fêtent cette année leur trentième anniversaire. Ces outils départementaux de conseil entendent en profiter pour affirmer leur vocation d'accompagnement des collectivités, dans un contexte de lutte contre l'étalement urbain et de réflexion intensifiée sur les formes urbaines.



objectifs en matière d'insertion paysagère [...] de continuité des circulations, espaces publics, gestion des limites entre espaces publics/privés, de gestion de l'eau, d'exposition aux bruits, au vent et au soleil, de gestion des déplacements, de l'énergie, des déchets, de protection des sols"...

Pour tout projet d'habitat de plus de 30 logements, ils prévoient en outre de "produire tout ou partie de ces 20 % de logements avec des opérateurs de logements publics aidés, à un prix de foncier permettant la production de logements à 12 000 euros, sur l'ensemble des logements aidés existants (locatif, accession sociale, PSLA...) et à "faire réaliser en amont de l'opération d'aménagement une étude de type AEU (Approche environnementale de l'urbanisme)". Cette charte engage collectivités, Etat, constructeurs, promoteurs et bailleurs sociaux signataires.

De nombreux outils sur l'étalement urbain

Plus de 9 000 communes ou groupements font appel aux services des CAUE chaque année. "En regardant le chemin parcouru, il est légitime de considérer qu'ils sont arrivés à s'inscrire définitivement dans le paysage institutionnel départemental", analyse le président de celui de l'Ardèche, Jean-Claude Tournayre, dans le premier numéro de la revue du CAUE, lancée à l'occasion du trentième anniversaire.

L'étalement urbain n'a pas échappé au regard des CAUE depuis plusieurs années. Certaines initiatives ont fait parler d'elles, comme cette exposition sur la ville dense organisée par le CAUE des Hauts-de-Seine, puis accueillie par son homologue parisien.

Colloques, publications, formations... Les initiatives se multiplient. Le CAUE du Loir-et-Cher met à disposition sur son site Internet²⁹ un "Memento des extensions urbaines de qualité", guide méthodologique à destination des élus. Une première partie propose six étapes pour mener à bien l'urbanisation des nouveaux territoires : anticiper et planifier, programmer, concevoir, aménager, construire, et enfin gérer et évaluer. Les deuxième et troisième parties proposent respectivement des fiches "techniques" et "qualitatives" de la réalisation d'un projet d'extension urbaine. Le CAUE du Bas-Rhin réédite une publication réalisée en 2002, intitulée "Mieux lotir" et destinée aux élus, constructeurs de maisons individuelles, promoteurs. Pour ce département à dominante rurale, l'étalement urbain prend la forme de lotissements parfois de mauvaise qualité. L'objectif de cette publication est d'apporter un regard différent par l'analyse d'exemples dans d'autres régions. Le CAUE de la Loire-Atlantique a élaboré un CD-Rom, intitulé "Créer un nouveau quartier". Cet outil vise principalement à sensibiliser les élus locaux sur l'importance d'une "maîtrise du projet communal". Celui de l'Essonne a organisé, en 2005, un colloque intitulé "En finir avec l'étalement urbain, un choix pour l'Essonne". Cet événement marquait le point de départ d'une réflexion sur cette problématique, dans le cadre de la révision du Schéma directeur d'Ile-de-France. Il a produit les actes du colloque ainsi qu'un CD-Rom, en collaboration avec le CAUE de Seine-et-Marne. Un an après, le 23 novembre 2006, il faisait le point avec un nouveau rendez-vous à l'intitulé moins catégorique : "La densité en question, densifier ou étendre?". Une thématique prioritaire dans les actions de sensibilisation de ces deux CAUE, dans des départements où prédominent l'habitat pavillonnaire et le lotissement.

Des repères

Le CAUE du Calvados organise le 5 octobre, à Caen, un colloque sur l'étalement urbain sous l'angle du développement durable, intitulé



SAINT-JULIEN-DU-SERRE Au fil des dossiers

La réunion du conseil municipal était orientée en priorité sur l'assainissement des hameaux. Le maire présentait le dossier technique et financier dressé par le SEBA pour l'extension du réseau d'assainissement concernant les hameaux du "Buis" et du "Clap". À l'unanimité, le conseil approuve les travaux projetés pour un montant prévisionnel hors taxes de 174.000 euros et autorise le maire à signer la convention communale s'élevant à 73.800 euros. Dans le cadre de l'aménagement de la zone à construire quartier "Le Buis" l'extension du réseau d'assainissement est à prévoir pour réaliser les constructions. Par 11 voix pour et une abstention, le conseil approuve les travaux

projetés pour un montant de 16.000 euros HT et autorise le maire à signer la convention avec le SEBA, la participation communale s'élevant à 12.400 euros.

Le maire rappelle l'étude menée par le CAUE pour l'aménagement prioritaire de la zone du "Buis". Vivarais Habitat est intéressé par la construction de logements localisés et accession à la propriété. Trois propriétaires ont donné leur accord pour la vente de terrains à la commune pour une superficie de 9.600m². Le conseil par 10 voix pour et deux abstentions approuve le projet d'aménagement de cette zone et charge le maire de poursuivre les contacts et négociations avec les différents intervenants.

PNR DES MONTS D'ARDÈCHE Architecture et paysage

Dans les vallées des Monts d'Ardèche, où toute nouvelle construction est immédiatement perceptible, le patrimoine bâti fait aujourd'hui l'objet de restauration et d'adaptation aux modes de vie actuels. La création architecturale y trouve aussi sa place et doit s'imprégner des spécificités locales : adaptation à la pente, forme, couleurs,...

Les cahiers de recommandations

Pour accompagner les projets de constructions ou de rénovation, le Parc des Monts d'Ardèche a édité des cahiers de recommandations architecturales (à disposition en mairie et sur demande au Parc). Ces documents ont été

réalisés avec l'appui du CAUE de l'Ardèche. Quelques recommandations simples sont proposées pour construire ou rénover une habitation qui intègre son environnement. Enfin, des informations pratiques sont données pour accompagner les différents projets (démarches administratives, conseils spécifiques, aides).

Permanences conseils

Des permanences gratuites de conseil architectural sont proposées par le PNR, chaque premier jeudi du mois. Prochaine date : jeudi 6 septembre à partir de 14 heures.

POUR EN SAVOIR PLUS
Tél. : 04 75 94 35 20.

RÉNOVATION OU CONSTRUCTION Dans le Parc des monts d'Ardèche Des conseils de professionnels

Par sa qualité et sa diversité, le patrimoine architectural du Parc naturel régional des monts d'Ardèche constitue une richesse exceptionnelle. Pour conquérir les pentes et maîtriser l'eau, l'habitat typique s'est accroché à la pente, sur un socle de terrasses plantées de châtaigniers.

Dans les vallées des monts d'Ardèche, où toute nouvelle construction est immédiatement perceptible, le patrimoine bâti fait aujourd'hui l'objet de restaurations et d'adaptations aux modes de vie actuels.

Des cahiers de recommandations architecturales

La création architecturale y trouve aussi sa place et doit s'imprégner des spécificités



Dans les vallées des Monts d'Ardèche, le patrimoine bâti fait aujourd'hui l'objet de restaurations. Photo S.G.

locales : adaptation à la pente, forme, couleurs...

Des permanences gratuites de conseil architectural sont proposées par le PNR. Chaque premier jeudi du mois, un architecte apporte des conseils personnalisés sur les projets de rénovation ou construction afin que les villages et les paysages du Parc conservent leurs spécificités et soient

créatifs. Pour accompagner les projets de constructions ou de rénovation, le Parc des monts d'Ardèche a édité des cahiers de recommandations architecturales (à disposition en mairie et sur demande au Parc). Ces documents ont été réalisés avec l'appui du CAUE de l'Ardèche. Quelques conseils simples sont proposés pour construire ou rénover une habitation qui intègre son environnement. Enfin, des informations pratiques sont données pour accompagner les différents projets (démarches administratives, conseils spécifiques, aides).

PERMANENCES

Jeudi 4 octobre, jeudi 8 novembre, jeudi 6 décembre. A Montpezat, sur rendez-vous à partir de 14h. Tél. 04 75 94 35 20.

ANDANCE

Les subventions pour les sorties pédagogiques

Le point essentiel du dernier conseil municipal a été la présentation par le maire Pierre Riannier de l'avant-projet de la construction de la nouvelle gendarmerie (notre édition du jeudi 27).

Renouvellement convention CAUE de l'Ardèche

Annexé, le montant de la contribution s'élève à 3950 € TTC.

Contrat Cap territoires « Rhône Vallée » pour les investissements des communes et groupements

Le conseil municipal approuve les objectifs généraux et le programme d'actions définies pour la commune.

Parking de la résidence du Châtelet

La proposition présentée au conseil municipal, concernant 7 places de parking, moyennant l'échange de la parcelle appartenant à madame Dechelle Simone, contre une autre place équipée, à sa demande, d'un blue parking, la cession gratuite de sa part d'une bande de terrain a été approuvée tous les frais (installation du blue parking, géomètre, enregistrement, notaire...) seront à la charge de la commune.

Financement des classes en sorties pédagogiques - collège la Lombardière

La délibération du conseil municipal du 30 mars 2006 a accordé une subvention de

5 € par jour/enfant pour les enfants des collèges dont les parents sont domiciliés à Andance, les subventions dont le montant total s'élève à 120 € seront versées aux responsables des enfants.

Subvention pour classe découverte école maternelle publique

La demande de subvention de l'école maternelle pour une classe de découverte au printemps 2008, pour 2 jours et 1 nuit pour 24 enfants (11 € par nuitée/enfant) a été acceptée. Elle permettra à l'École d'obtenir de la part du conseil général une subvention équivalente.

Le maire présente l'avant-projet de la gendarmerie.



SÉMINAIRE Au conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

Éclaircir le paysage

Il fallait bien prendre de la hauteur et s'installer au château de Liviers, d'où l'on domine les paysages de la plaine de Privas pour "plancher" sur un sujet tel que "le paysage n'est pas ce vous croyez".

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement CAUE l'a fait ! Vendredi, il a réuni des architectes, urbanistes, paysagistes, fédérations et structures diverses, et même une classe du lycée agricole Olivier de Serres (Aubenas) pour "phosphorer" sur la question.

En préambule du Grenelle de l'Environnement, dans le cadre du groupe Miroir sur le paysage et le patrimoine, et dans la continuité de la convention européenne (1^{er} juillet 2006), cette réflexion arrivait à point nommée...

Des notions différentes

Il existe différentes définitions à la notion de paysage. Il peut être rural, urbain, architectural, industriel (comme à Privas avec l'ancienne usine Faugier), et culturel, faisant ainsi appel au ressenti, visions et vécu de



Les éoliennes constituent aujourd'hui un élément du paysage sur le Coiron.

chacun. Dans cette optique, on peut successivement voir une plaine agricole parsemée de hangars, une forêt et au loin une centrale nucléaire, des lignes à haute tension et un parc éolien (comme sur les hauteurs du Coiron). Tous ces éléments forment, assemblés, un véritable paysage. Quelle définition en donner alors ? C'est un des points à lever. Henry-

Pierre Jeudy (sociologue), précise : « le paysage montre qu'il y a une différence de regard entre la vision des générations anciennes et des générations actuelles avec parfois le risque de perdre celui-ci et de ne le garder qu'en mémoire ».

Créer des « cellules du paysage »

La difficulté majeure est donc

REPÈRES

CONTACT

■ CAUE, 6, cours du Palais,
04 75 64 36 04

de trouver un équilibre entre cet environnement à protéger et l'évolution de la société, tout en gardant un objectif de qualité dans les projets. Même si le sujet intéresse depuis une centaine d'années, c'est véritablement depuis 30 ans que le nombre de publications et documents explosent.

Patrick Fiffre (directeur du CAUE), souhaite la création d'une « cellule du paysage » dans chaque département, avec des objectifs communs : « faire intervenir concrètement tous les acteurs, définir des outils de travail.

Prendre en compte les intérêts et les obligations des personnes, collectivités, porter des projets ».

Il s'agit ainsi de définir les aménagements paysagers possibles compatibles avec la vision actuelle des différents intervenants, qu'il soient touristiques, industriels, collectif ou de tout un chacun. □

« Sujet d'actualité »



Patrick Fiffre, directeur du CAUE : « Le paysage, c'est effectivement un sujet d'actualité mais dont la connaissance remonte à fort loin. La notion de paysage vient des modes de représentation tels que la peinture. De plus, on a tendance à esthétiser les choses. Le plus difficile va être dans les années à venir, de concilier les choses dans un respect des objectifs de qualité. Le mot paysage vient de "pays" et de "âge" qui signifie ensemble ».

Tous concernés



Henri-Pierre Jeudy, sociologue : « On pense que la notion de paysage perd son sens ! Au contraire, elle s'enrichit. Il n'y a pas un seul individu au monde qui ne soit pas concerné. Par rapport à avant, les gens sont soucieux de savoir comment on peut penser un paysage ensemble. Les modifications sont plus importantes aujourd'hui, le phénomène s'emballe, on a une actualisation permanente du paysage à travers notre évolution ».

« Premier pas »



Benoît Racine, élève au lycée agricole Olivier de Serres, Aubenas : « C'est un sujet intéressant. Par contre, ils veulent prendre des décisions mais je trouve qu'il manque certains acteurs, des agriculteurs par exemple. Chacun échange ses idées mais ça manque de cohérence et de vraie communication. C'est tout de même un premier pas qui permet de rencontrer des gens ».

« Toujours en mutation »



Géraldine Deschenels, architecte à Aurance : « Le paysage est une notion récente et inventée, très subjective. Par contre, il est toujours en mutation, on peut en tirer beaucoup d'enseignement. C'est un thème qui évolue, il faut sans doute aussi le laisser faire. Notre environnement est en mouvement constant, il s'adapte à notre évolution, quoi qu'on dise, les choses vont se faire. Mais venir ici c'est un enrichissement personnel ».

Conseil municipal Au fil des dossiers

Programme chargé, lors de la dernière réunion du conseil municipal, avec notamment l'aménagement de la commune et l'assainissement.

Côté aménagement, c'est le quartier du Buis qui est concerné. Le maire rappelle que l'étude menée par le CAUE préconisait d'aménager prioritairement cette zone. Vivarais habitat est toujours intéressé par la construction de logements sur ce secteur : une partie en locatifs, plus particulièrement destinés aux personnes âgées, et l'autre partie en accession à la propriété. Trois propriétaires ont donné leur accord pour vendre à la commune les terrains, ce qui permet de démarrer l'aménagement de cette zone. Le conseil municipal approuve ce projet par 10 voix pour et 2 abstentions.

Côté assainissement, le conseil approuve à l'unanimité la convention financière pour les travaux d'assainissement du Buis et du Clap. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 174 000 euros HT. Le montant à charge de la commune sera de 73 800 euros.

L'extension du réseau pour le lotissement prévu au Buis représente un coût de 16 000 euros, dont 12 400 Euros à charge de la commune. Le conseil approuve ces travaux par 11 voix pour et 1 abstention.

Dans le cadre des projets de la Direction Générale des Impôts de l'Ardèche, visant à fusionner les centres des impôts fonciers (cadastre) avec les centres des impôts, le Conseil demande qu'une révision générale des valeurs locatives soit rapidement lancée et qu'une mise à jour exhaustive du plan soit régulièrement effectuée. Il assure les agents du cadastre de son entier soutien.

ARCHITECTURE
Une biographie consacrée à André Ravéreau

Un des grands architectes de notre temps

LENTILLÈRES

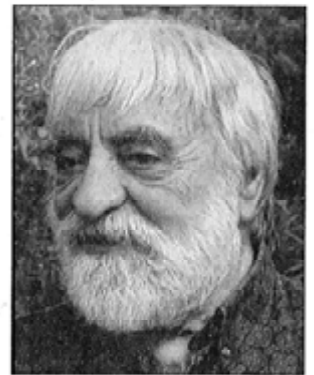
André Ravéreau vit en Ardèche depuis plus de trente ans avec sa compagne Manuelle Roche. Leur maison est dans un hameau lointain de Lentillères, près d'Aubenas. Elle a vu passer des gens - architectes, écrivains, journalistes - venus de tout le pourtour de la Méditerranée. Ce n'est que très récemment que des architectes, écrivains, journalistes d'Ardèche y viennent. De même pour les expositions : André Ravéreau et Manuelle Roche ont été sollicités maintes et maintes fois par des instances d'autres départements. C'est cette année seulement qu'une grande exposition leur a été consacrée par le CAUE de l'Ardèche (Conseil architecture, urbanisme, environnement).

On connaît bien l'œuvre d'André Ravéreau grâce à ses écrits et aux photos de Manuelle Roche. Mais on connaît peu l'homme, seulement à travers un ouvrage collectif dans lequel on trouve un entretien de quinze pages avec Gilles Perraudin et deux pages de repères biographiques.

Voici que vient de paraître un petit livre intitulé "André Ravéreau. Du local à l'universel". Le nom doit être pris comme désignant le titre du livre et non pas son auteur. La page de garde le confirme, puisqu'on lit "Propos recueillis par Vincent Bertaud du Chazaud et Maya Ravéreau".

Une fraîcheur juvénile

En 160 pages, André Ravéreau raconte sa vie. Le mémoire est infallible. Le style parlé est d'une fraîcheur juvénile.



En 160 pages, André Ravéreau raconte sa vie.

REPÈRES

L'OUVRAGE

■ "André Ravéreau. Du local à l'universel", propos recueillis par Vincent Bertaud du Chazaud et Maya Ravéreau, éditions du Linteau, 52, rue de Douai, 75009 Paris, format 11 x 17,5, 160 pages, 15 €.

nile. On voit comment André Ravéreau est devenu architecte. Puis comment deux tremblements de terre, dans les îles Ioniennes et à Orléansville, orientent sa vie en lui faisant découvrir le monde méditerranéen, la Grèce et l'Algérie, et rencontrer une jeune interprète, Manuelle, qui deviendra son épouse. Suivent cent pages consacrées d'abord à l'Algérie. Il nous conduit dans la Casbah d'Alger et dans le M'Zab. Puis le propos s'élargit, et chaque intervention est une leçon d'architecture.

Ce petit livre est un bijou. André Ravéreau est un des grands architectes de notre temps.

Gérard PRAT

